

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ**

**L'EXPÉRIENCE D'UN AGENT D'INTERFACE DANS UN MILIEU DE
DÉFENSE ET DE PROMOTION DES DROITS HUMAINS : UN SAVOIR AGIR
DOUBLÉ D'UN POUVOIR D'AGIR**

Par

Josée DARIS

Bachelière ès arts, B.A.

Essai présenté pour obtenir le grade de

Maître ès arts (M.A.)

Maîtrise en pratiques de recherche et action publique

Janvier 2012

© Josée DARIS, 2012

Cet essai intitulé

**L'EXPÉRIENCE D'UN AGENT D'INTERFACE DANS UN MILIEU DE
DÉFENSE ET DE PROMOTION DES DROITS HUMAINS : UN SAVOIR AGIR
DOUBLÉ D'UN POUVOIR D'AGIR**

est présenté par

Josée DARIS

a été évalué par un jury composé de

M. Pierre LUCIER, professeur associé à l'INRS-UCS et directeur de recherche

Mme Nicole GALLANT, professeure à l'INRS-UCS et examinatrice interne

M. Sébastien HARVEY, coordonnateur de la LDL-QC et examinateur externe

RÉSUMÉ

Cet essai a comme objectif de présenter une expérience en mobilisation des connaissances dans le cadre de la maîtrise professionnelle en *pratiques de recherche et action publique* (PRAP) à l'*Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation, Culture et Société* (INRS-UCS). Il s'agit d'une expérience de stage vécue au sein de la *Ligue des droits et libertés, section de Québec* (LDL-QC). Réalisé en partenariat avec la LDL-QC, ce projet s'inscrit dans un contexte de co-construction de connaissances, de savoirs et savoir-faire. J'ai ainsi expérimenté le rôle d'agent d'interface et cet essai expose les réflexions suscitées par ce stage.

Le mandat du stage était de répondre aux besoins de la LDL-QC quant au manque d'information sur l'état de la situation des réfugiés présents dans la ville de Québec sous l'angle des droits humains. Les objectifs du projet étaient, premièrement, de tracer un portrait général des réfugiés et, plus spécifiquement, de ceux qui sont établis dans la ville de Québec. Ensuite, il s'agissait de créer des outils de mobilisation, soit des fiches synthèses, sur des thèmes d'analyse préalablement identifiés avec la LDL-QC. Enfin, il était convenu de participer à des activités de transfert de connaissances en milieu de pratique (émission de radio et soirée d'information) et en milieu scientifique (colloques scientifiques du CEETUM et de la CRIEC) afin de diffuser les résultats de cette recherche sociale.

Ce document décrit, d'abord, le projet dans son ensemble (**chapitre 1**) et, ensuite, les activités de transfert de connaissances en milieu de pratique et en milieu scientifique (**chapitre 2**). Il propose également un bilan critique du stage, de ses réussites, de ses lacunes et de ses retombées (**chapitre 3**). Enfin, il présente, au regard de ce stage, une réflexion critique et analytique sur la mobilisation des connaissances et sur le métier d'agent d'interface (**chapitre 4**).

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement M. Pierre Lucier, directeur de recherche. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée et surtout pour avoir cru en mes capacités. Vos précieux encouragements, votre rigueur, votre disponibilité et votre écoute m'ont fait grandir tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Votre sens de l'humour m'a permis de terminer cette maîtrise sur une note joyeuse. Votre passion pour le milieu de l'éducation et votre bagage professionnel m'ont inspirée. Ce fut un honneur de collaborer avec vous. Cette collaboration fut trop courte pour ma curiosité intellectuelle, mais je garderai précieusement en souvenir nos discussions.

Je souhaite aussi manifester ma reconnaissance envers les gens de la LDL-QC, partenaire de stage. D'une part, je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité de créer ce projet et, d'autre part, d'avoir mis autant d'efforts dans la réalisation des activités de transfert de connaissances en milieu de pratique. Merci à Sébastien Harvey, coordonnateur de la LDL-QC, qui s'est toujours montré disponible et très encourageant. Merci aussi à Évelyne Pedneault, Marianne Fradet et Martine Gilbert de m'avoir ouvert la porte de la LDL-QC. Merci également à Justin Sirois, Émilie Guimond et Geneviève Geneau d'avoir participé à certaines activités de transfert de connaissances.

Je remercie chaleureusement les professeurs de la PRAP pour la qualité de leur enseignement. Ils ont su transmettre aux étudiants leur passion pour la recherche. Je tiens particulièrement à exprimer ma gratitude envers Mme Nicole Gallant, professeure à l'INRS-UCS. Merci d'avoir pris le temps de discuter avec moi et d'avoir partagé plusieurs moments de rire. Mme Gallant sera une source d'inspiration tout au long de ma carrière. Je remercie aussi Mme Myriam Simard, professeure à l'INRS-UCS. Merci d'avoir été mon guide dans le cadre de trois cours de la PRAP. J'exprime mes profonds remerciements à Mme Linda Beurivage, agente de secrétariat à l'INRS-UCS, qui a été une personne de confiance au cours de ces deux années à la PRAP. Je remercie Linda pour sa générosité et son empathie. Sans l'ouverture de sa *porte*, mon cheminement n'aurait pas été le même et aussi formateur.

Mes remerciements s'adressent également à mes amis de la PRAP pour tous les moments partagés. Je pense surtout à Suzanne Lacroix, Martin Tétu et Bruno Hubert. Je remercie aussi Christelle Paré et à Étienne Berthold, collègues de l'INRS-UCS, pour avoir pris le temps de me conseiller.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à mes parents pour leurs encouragements. Merci d'avoir accepté mes projets et soutenu mes rêves. Je n'oublie pas mes amis pour leur soutien continu. Je remercie particulièrement Myriam Richard, étudiante en études urbaines à l'INRS-UCS, ma grande amie depuis la Russie, avec qui je peux partager tous mes doutes.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	xi
Liste des figures	xii
Liste des abréviations et des sigles	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU STAGE	3
1.1 Identification du milieu de stage	3
1.2 Problématique de départ du projet	4
1.2.1 État des connaissances scientifiques sur l'objet d'étude	5
1.3 Pertinence du projet pour le milieu de stage	7
1.3.1 Mandat et objectifs	8
1.4 Contribution du partenaire de stage au projet et retombées communes anticipées	8
1.5 Règles d'éthique, propriété intellectuelle, budget et calendrier	9
1.6 Brève description du déroulement du stage	12
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES RÉALISÉES EN MILIEU DE PRATIQUE ET EN MILIEU SCIENTIFIQUE	15
2.1 Activités de transfert de connaissances en milieu de pratique	15
2.1.1 Fiches synthèses	15
2.1.2 Émission de radio	18
2.1.3 Soirée d'information	20
2.2 Activités de transfert de connaissances en milieu scientifique	21
2.2.1 Colloque scientifique du CEETUM	21
2.2.2 Colloque scientifique de la CRIEC	23
CHAPITRE 3 : BILAN CRITIQUE DU STAGE ET DES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES	25
3.1 Retour général sur le déroulement du stage	25
3.1.1 L'apport de mes études universitaires antérieures à la PRAP	25
3.1.2 L'apport de ma formation PRAP	26

3.1.3 L'apport de mes activités de bénévolat en milieux militants	29
3.2 Retour sur les activités de transfert de connaissances	30
3.2.1. Retour sur les activités de transfert de connaissances en milieu de pratique	30
3.2.2 Retour sur les activités de transfert de connaissances en milieu scientifique	31
3.3 Contraintes et difficultés rencontrées	33
3.4 Retombées réelles du projet	35
3.4.1 Pour le partenaire de stage	36
3.4.2 Pour des publics inattendus	36
3.4.3 Pour la stagiaire	38
CHAPITRE 4 : RÉFLEXION CRITIQUE ET ANALYTIQUE SUR LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES ET LE MÉTIER D'AGENT D'INTERFACE	39
4.1 Réflexion critique et analytique sur la mobilisation des connaissances	39
4.1.1 Distinction entre information, donnée, savoir et connaissance	39
4.1.2 La mobilisation des connaissances et l'itinéraire du savoir	40
4.1.3 Le transfert des connaissances et ses principaux éléments	42
4.1.4 Un enjeu du transfert de connaissances : l'appropriation	43
4.1.5 Le partenariat et les réseaux: des mécanismes puissants de mobilisation de connaissances...44	
4.2 Réflexion critique et analytique sur le métier d'agent d'interface	45
4.2.1. La transformation du savoir : le passage du Mode 1 au Mode 2	45
4.2.2 Le fossé entre les chercheurs et les usagers	46
4.2.3 Le savoir d'un agent d'interface comme pouvoir d'action : nouvel emploi dans l'économie du savoir	47
CONCLUSION	51
ANNEXE I : Article paru dans un bulletin spécial de la LDL-QC	53
ANNEXE II : Outils de mobilisation : les quatre fiches synthèses	57
ANNEXE III : Affiche promotionnelle de la soirée d'information donnée au Café Nagua.....	83
ANNEXE IV : Article de la journaliste pigiste paru dans la revue Pastorale-Québec.....	87
ANNEXE V : Affiche promotionnelle de la conférence présentée au Collège Édouard-Montpetit.....	93
BIBLIOGRAPHIE	97

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Calendrier du déroulement du stage.....	11
Tableau 2 : Titre et contenu thématique des fiches synthèses.....	16
Tableau 3 : Sujets abordés lors de l'émission de radio	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Facteurs favorisant la mobilisation des connaissances	41
--	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ACFAS	Association francophone pour le savoir
CEETUM	Centre d'études ethniques des universités montréalaises
CRI	Commissariat aux relations internationales
CRIEC	Chaire de recherche en immigration, citoyenneté et ethnicité
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
HCNUR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INRS-UCS	Institut national de la recherche scientifique- Centre urbanisation culture et société
LDL	Ligue des droits et libertés
LDL-QC	Ligue des droits et libertés, section de Québec
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
ONU	Organisation des Nations Unies
PER	Programme de parrainage d'étudiants réfugiés
PRAP	Pratiques de recherche et action publique

Je vous souhaite à tous, à chacun d'entre vous, d'avoir votre motif d'indignation. C'est précieux. Quand quelque chose vous indigne comme j'ai été indigné par le nazisme, alors on devient militant, fort et engagé. On rejoint ce courant de l'histoire et le grand courant de l'histoire doit se poursuivre grâce à chacun. Et ce courant va vers plus de justice, plus de liberté mais pas cette liberté incontrôlée du renard dans le poulailler. Ces droits, dont la Déclaration universelle a rédigé le programme en 1948, sont universels. Si vous rencontrez quelqu'un qui n'en bénéficie pas, plaignez-le, aidez-le à les conquérir.

Hessel, 2011 :12

Diplomate, militant et écrivain français. Il est un des précurseurs de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

INTRODUCTION

Les sociétés du savoir sont désormais touchées par le progrès des connaissances et des technologies. Afin de bien répondre aux besoins des usagers, les scientifiques du social puisent, en partie, leurs sources dans les sciences sociales. En effet, les sciences sociales fournissent des solutions pratiques et applicables à la compréhension des phénomènes sociaux. Elles offrent également aux experts qui observent ces phénomènes des cadres d'interprétation, de référence et de signification. L'utilisation de la recherche sociale menée par les scientifiques prend maintenant différentes formes et celles-ci correspondent à une des étapes du processus de la mobilisation des connaissances (ex. : création, traitement, innovation, diffusion, réception, adoption et utilisation).

Cette recherche sociale est, en fait, une étude de cas sur une expérience en mobilisation des connaissances, soit celle d'un stage au sein de la *Ligue des droits et libertés, section de Québec* (LDL-QC). Ce stage s'inscrit dans le cadre de la maîtrise professionnelle en *pratiques de recherche et action publique* (PRAP) à l'*Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation, Culture et Société* (INRS-UCS). Le programme de la PRAP a été conçu pour préparer l'étudiant à agir en tant qu'agent d'interface, c'est-à-dire à être à l'interface entre la recherche sociale et l'action, entre la théorie et la pratique. Il est important de mentionner qu'il existe plusieurs principes, modèles, stratégies et moyens en matière de mobilisation des connaissances. Cette étude de cas analyse ma propre histoire et celle-ci n'est pas nécessairement celle de tous les projets appartenant au champ de la mobilisation de connaissances.

Cet essai présente mon projet de mobilisation des connaissances, qui a impliqué une démarche conjointe, c'est-à-dire entre *trois mondes* où chacun de ces mondes a été producteur et utilisateur de connaissances afin d'y trouver son compte. Présenter ce projet comme une étude de cas me permet, d'une part, de définir le projet et, d'autre part, de mieux comprendre les actions réalisées afin de répondre à quelques-unes de ces questions : quel est le bilan de ce projet en matière de mobilisation des connaissances ? quelles sont ses retombées? quelles sont ses réussites et ses lacunes ?

Cet essai comprend quatre chapitres :

- ✓ Le chapitre 1 porte sur la **description du stage** : identification du milieu d'accueil, problématique de départ du projet, mandat et objectifs, principales modalités relatives au stage et brève description de son déroulement;

- ✓ Le chapitre 2 présente **une description et une justification** des activités de transfert de connaissances réalisées en milieu de pratique et en milieu scientifique;
- ✓ Le chapitre 3 expose, dans un premier temps, un **bilan critique du stage en général** et, dans un deuxième temps, un **bilan critique plus spécifique** en lien avec les activités de transfert de connaissances effectuées en milieu de pratique et en milieu scientifique;
- ✓ Le chapitre 4 propose une **réflexion critique et analytique** sur la mobilisation des connaissances et le métier d'agent d'interface au regard de mon expérience de stage.

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU STAGE

Dans ce premier chapitre, le milieu du stage est d'abord décrit. Ensuite, sont exposés la problématique de départ du projet et l'état des connaissances scientifiques liées à l'objet d'étude. Une troisième section est consacrée à la contribution du partenaire de stage et aux retombées anticipées. Par la suite, sont présentées les principales modalités relatives au projet, à savoir les règles d'éthique, la propriété intellectuelle, le budget et le calendrier. Enfin, une brève description du déroulement du stage est présentée.

1.1 Identification du milieu de stage

Le stage de maîtrise s'est effectué au sein de l'organisme québécois de défense et de promotion des droits humains, la *Ligue des droits et libertés, section de Québec* (LDL-QC).

La *Ligue des droits et libertés* (LDL) a été fondée en 1963 et son siège social est à Montréal. La LDL est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, qui souhaite faire connaître, défendre et promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la *Charte internationale des droits de l'Homme*¹. Ses actions visent l'ensemble de la population et les groupes vulnérables (ex. : les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les immigrants, les réfugiés, etc.). Dans le but de faire connaître les enjeux de droits actuels², la LDL mène des activités d'information, de formation et de sensibilisation dans plusieurs milieux organisationnels (ex. : scolaire, communautaire, gouvernemental). De plus, la LDL est associée à la *Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme* (FIDH)³, ce qui lui donne un plus grand pouvoir d'action en tant que membre de la société civile⁴.

Diverses sections régionales sont affiliées à la LDL. Il en existe actuellement trois : 1) section de l'Estrie; 2) section de Québec; 3) section du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces sections régionales ont été créées par des membres de la LDL en conformité avec le chapitre 9 des *Statuts et Règlements* et du protocole d'usage du nom de la LDL convenu en 1994. C'est ainsi que, en 1994, la section de Québec (LDL-QC) a été créée. La LDL-QC poursuit sensiblement la même mission que la LDL. Plus

¹ La *Charte internationale des droits de l'Homme* comprend la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH), le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC), le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP) et les deux protocoles facultatifs du PIDCP.

² Voici quelques exemples des préoccupations de la LDL : l'adoption d'un nouveau mécanisme d'enquête lorsque les policiers sont impliqués dans la mort d'une personne ou la dénonciation du projet de loi du gouvernement conservateur actuel sur la surveillance des communications des citoyens.

³ La FIDH a pour mission d'incarner un mouvement mondial de défense et de promotion des droits humains.

⁴ En mars 2011, la LDL, avec l'appui de la FIDH, s'est présentée devant la *Commission interaméricaine des droits de l'homme* pour faire pression sur le Canada pour la tenue d'une enquête publique et indépendante sur les violations des droits humains survenues lors du G20 à Toronto en juin 2010.

spécifiquement, la LDL-QC fait de l'éducation populaire auprès des jeunes quant à leur accès aux droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels. Elle dirige également des campagnes de sensibilisation contre la discrimination et l'exclusion sociale. La LDL-QC se distingue, notamment, par sa collaboration avec des bénévoles ou des stagiaires universitaires⁵. Elle permet ainsi à plusieurs personnes de participer à sa vie associative et offre un environnement propice à la réalisation de stages. Enfin, la LDL-QC collabore avec divers organismes pour la défense des droits humains. Parmi ces partenaires clés, on retrouve le *Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes du Québec*, *Point de repères* et le *Regroupement d'éducation populaire et d'action communautaire*.

1.2 Problématique de départ du projet

En 1990, une étude sur les communautés ethnoculturelles de la région de Québec fut réalisée (D'Amours, 1990). En introduction, l'auteure mentionnait la faiblesse de la littérature sur la composition ethnoculturelle de la région et de la ville de Québec. Vingt ans plus tard, le nombre d'ouvrages semble s'être accru⁶, mais peut-être pas autant en ce qui a trait au phénomène des réfugiés. Les difficultés rencontrées lors de la cueillette d'informations sur les réfugiés dans la ville de Québec témoignent de cette lacune. Seulement quelques articles scientifiques datant des années 1989 à 2009 ont été répertoriés lors de l'étape de la recherche bibliographique. Ces articles traitaient essentiellement de l'accès au logement des réfugiés de l'Asie du Sud-Est dans la ville de Québec (Dorais, 1989), du travail réalisé par les intervenants professionnels œuvrant auprès des personnes réfugiées présentes dans la région (Saillant et al, 2009), du concept de la *médiation citoyenne interculturelle*⁷ (Guilbert, 2004) ou de la marginalisation accrue des réfugiés bosniaques à Québec (Ridjanovic, 2007). Il semblait donc intéressant et pertinent d'en connaître davantage sur les réfugiés en général et, plus spécifiquement, sur ceux qui sont établis dans la ville de Québec. D'autant plus que, selon les dernières statistiques du *Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* (MICC), en 2009, plus du tiers des personnes immigrantes dans la ville de Québec appartenaient à la catégorie d'immigrants « réfugiés » (MICC, 2010). De plus, de nombreux auteurs soulignent l'importance de distinguer les réfugiés des autres types de migrants, et ce, autant du point de vue légal que du point de vue conceptuel (Bauman, 2006; HCNUR, 2009; Mesthenos et Ioannidi, 2002, Rousseau 2000). D'une part, les réfugiés ont des motivations de parcours migratoires particulières et, d'autre part, le système de protection internationale à leur sujet a été construit comme un régime spécifique des droits humains. Il y avait,

⁵ Il s'agit majoritairement d'étudiants en droit, en sociologie et en service social.

⁶ Depuis 1990, des laboratoires de recherche sur l'immigration dans la ville de Québec ont vu le jour, tels que *l'Équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec* (EDIQ) et *l'Institut de recherche et de formation interculturelles de Québec* (IRFIQ).

⁷ La *médiation citoyenne interculturelle* fait référence à la mise sur pied de rencontres dans le but de créer des espaces de dialogue et de collaboration entre les personnes réfugiées et la population locale. Elle permet ainsi à la fois d'intensifier la capacité de résilience des réfugiés et d'accroître l'interconnaissance des participants (ex. : démonstration de pratiques culturelles ou de récits de migration).

certes, un objet d'étude considérable à analyser. Le point suivant fait état des connaissances scientifiques répertoriées pour comprendre le phénomène étudié.

1.2.1 État des connaissances scientifiques sur l'objet d'étude

Mesthenos et Ioannidi (2002) et Rousseau (2000) soutiennent que les parcours migratoires des réfugiés sont méconnus de la population en général et que cette méconnaissance peut avoir des répercussions sur leur intégration dans leur pays d'accueil. Il est important de savoir que les réfugiés n'ont pas quitté leur pays d'origine par libre choix. Ils se sont enfuis pour échapper à la persécution, aux conflits armés, à la violence politique, à un danger dans leur pays d'origine, notamment en raison de leurs opinions politiques ou religieuses, ou de leur appartenance ethnique (Agier, 2002; Bauman, 2006; CCR, 2010; Clarindo Oliveira, 2006; HCNUR, 2006). Un retour dans leur pays d'origine semble presque impossible. Ils y seraient exposés à de graves risques, voire à la torture ou à la mort. Leur seule issue est alors de s'exiler et de se faire admettre comme personne réfugiée à protéger dans un État d'asile.

Pour ce qui est de la protection des réfugiés, elle s'inscrit dans un cadre juridique spécifique. La littérature en droit international soulève que ce cadre ne peut être compris sans référence au contexte plus large dont il a émergé et à travers lequel il s'est développé avec les années (Ahmad, 2009; HCNUR, 2006)⁸. Il est important de noter que ce cadre juridique n'a pas été créé dans le but de résoudre les problèmes des réfugiés, mais plutôt pour leur offrir une protection juridique internationale, faciliter leur intégration et apporter du soutien aux États d'asile. Toutefois, l'intégration locale des réfugiés, qu'elle soit dans un pays développé ou dans un pays sous-développé, est un processus complexe et graduel. En effet, elle impose des exigences considérables à la fois à la personne réfugiée et à la société d'accueil.

Un obstacle lié à l'intégration locale des réfugiés est la marginalisation accrue dont ils sont victimes, et ce, particulièrement depuis les événements du 11 septembre 2001 (CCR, 2010; HCNUR, 2009). *Amnistie internationale* (2007) et plusieurs auteurs internationaux et nationaux (Agier, 2002; Bauman, 2006; Malkki, 2002; Phillimore, 2010; Rousseau, 2000; Saillant et Truchon, 2008; Steimel, 2010) estiment que les gouvernements et les médias sont en grande partie responsables de cette marginalisation. Selon ces auteurs, les médias et les gouvernements ne cessent de présenter une

⁸ À la suite de l'évolution des conflits internationaux dans le monde, l'*Organisation des Nations Unies* (ONU) a mis sur pied divers mécanismes de protection et d'intégration des réfugiés. Les deux principaux mécanismes touchant la problématique des réfugiés sont les suivants : 1) le *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCNUR); 2) la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*. Le premier mécanisme désigne une institution onusienne responsable des suivis de protection et d'intégration des réfugiés auprès des pays d'asile. Le deuxième est un texte normatif en matière de droit des réfugiés établi par les États membres de l'ONU et que ces derniers s'engagent à respecter lors de sa signature et de sa ratification (CODAP, 2011).

image négative des réfugiés. Ils semblent les décrire comme des fauteurs de troubles, plutôt que comme des personnes qui ont fui pour atteintes à leurs droits humains et dans l'espoir de trouver un minimum de sécurité. Mareschal (2004 :1) décrit la situation de la sorte : « Tout se passe comme si l'exilé [le réfugié] était devenu le bouc émissaire de nos sociétés démocratiques, le porteur de tous les torts : terroristes, intégristes, religieux et bénéficiaires d'aide sociale ». Ridjanovic (2007) prétend que cette représentation négative serait un obstacle majeur à l'intégration des réfugiés : ces derniers se sentiraient trop souvent perçus comme des « moins bons ». La littérature internationale soulève également ce point. Des auteurs font remarquer que cette mauvaise représentation nuit à l'intégration des réfugiés puisque ceux-ci ne pourraient se sentir autrement que réduits aux représentations d'éternels « pauvres », « étrangers » et « ignorants » (Agier, 2002; Bauman, 2006).

Quelques travaux québécois sur les réfugiés soulèvent les enjeux d'un changement radical du regard sur les personnes réfugiées et de la reconnaissance de leurs parcours migratoires (Osorio Ramirez, 2009; Vatz Laaroussi et al, 2007). Les chercheurs déplorent le fait qu'on ait trop peu examiné la possibilité qu'un obstacle à l'intégration des réfugiés soit le déni des apprentissages et des savoirs acquis au cours de la migration et avant celle-ci. Plusieurs auteurs internationaux critiquent également le manque de relation entre la reconnaissance des parcours migratoires, l'intégration des réfugiés et les politiques d'immigration (Ahmad, 2009; Da Lomba, 2010; Smyth, Stewart, Da Lomba, 2010; Van Der Klaauw, 2009). Selon eux, il y aurait un besoin urgent d'explorer ces dimensions comme un processus multidimensionnel dans lequel les individus, les associations, les institutions et la société d'accueil ont tous un rôle à jouer.

Du côté de la ville de Québec, le *Commissariat aux relations internationales* (CRI), responsable des progrès de la ville en matière de relations internationales et d'immigration, affirme que la ville doit continuer ses efforts en ce qui a trait à l'immigration. Selon lui, les personnes immigrantes constituent une source d'enrichissements multiples pour la ville (ex. : compétences développées dans le pays d'origine et expériences professionnelles antérieures à leur arrivée) (CRI, 2010). Consciente que les besoins des membres de ses communautés culturelles peuvent différer de l'ensemble de ses citoyens, la ville de Québec, en collaboration avec le CRI, a rédigé une politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes. Cette politique a été analysée dans le cadre de ce projet de recherche. La politique comprend quatre axes principaux (CRI, 2010) :

- 1) **Reconnaissance de la diversité ethnoculturelle.** Les personnes immigrantes sont une source de développement social, culturel et économique;
- 2) **Reconnaissance des personnes immigrantes comme des citoyens à part entière.** Les personnes immigrantes ont les mêmes droits et devoirs que l'ensemble de la population;
- 3) **Gestion proactive et inclusive de la diversité ethnoculturelle.** La ville de Québec respecte l'interculturalisme québécois. Elle valorise l'effort d'adaptation de toutes les cultures présentes sur son territoire. Elle reconnaît aussi les obligations et les responsabilités de la société d'accueil envers les personnes issues de l'immigration;
- 4) **Engagement, collaboration et partenariat.** L'engagement de tous les acteurs (institutions, organismes, citoyens) est indispensable à la réussite de l'accueil, de l'attraction, de l'intégration et de la rétention des immigrants.

Au cours des analyses de cette politique réalisées pendant le stage, peu de réflexion critique a été répertoriée dans la littérature. Pourtant, la politique semble présenter une lacune importante. Cette lacune se résume au fait qu'il n'existe pas d'axe spécifique concernant la catégorie d'immigrants « réfugiés », alors que des études québécoises confirment que l'arrivée de personnes réfugiées crée des besoins spécifiques d'accompagnement et nécessite des séances de sensibilisation et de formation interculturelle destinées à la population locale (Guilbert, 2006; Saillant, 2007; Vatz-Laaroussi et al, 2007). Les auteurs ajoutent que les réfugiés seraient un cas particulier d'intégration quant à la prise en compte de leurs expériences antérieures à leur arrivée dans le pays d'accueil et de leurs besoins spécifiques aux niveaux social, économique et psychologique. En effet, lors de leur exil, les réfugiés ont souffert de répression, vu leurs identités personnelles, sociales et culturelles basculer, perdu plusieurs membres de leur famille et suspendu des projets professionnels ou d'études (Legault et Raché, 2008; Mesthenos et Ionnadi, 2002; Rousseau, 2000).

1.3 Pertinence du projet pour le milieu de stage

À la lumière de ces observations, lors d'une rencontre en août 2010 avec la LDLC-QC, j'ai proposé à certains membres du conseil d'administration un projet sur les réfugiés dans la ville de Québec. J'ai choisi la LDLC-QC comme milieu de stage parce que cet organisme travaille notamment auprès des populations vulnérables tout en faisant la promotion des droits humains. D'une part, je leur ai fait part de mon désir de faire une mise à jour de ce que nous savions et ne savions pas sur les réfugiés dans la ville de Québec et, d'autre part, de mon souhait d'aborder cette étude avec l'approche des droits

humains⁹. La LDL-QC a approuvé le projet. Elle n'avait aucune documentation sur le sujet et jugeait pertinent d'avoir des outils actualisés pour sensibiliser ses différents publics. Il y avait là une pertinence sociale à décrire la réalité des réfugiés dans la ville de Québec et de produire des connaissances socialement utiles pour faire état de la situation. À partir de ce moment, la collaboration a pris forme.

1.3.1 Mandat et objectifs

Le mandat était de répondre aux besoins de la LDL-QC concernant le manque d'information sur l'état de la situation des réfugiés présents dans la ville de Québec sous l'angle des droits humains. Le mandat visait trois objectifs principaux :

- 1) Tracer un portrait général des réfugiés et, plus spécifiquement, de ceux qui sont établis dans la ville de Québec, sous l'angle des droits humains : qui sont-ils ? quel est leur parcours migratoire ? quel est leur processus d'immigration aux niveaux international, national et provincial ? quel est leur encadrement juridique et politique aux niveaux international, national et provincial ? quels sont les services auxquels ils ont accès dans la ville de Québec ? que montrent les statistiques à leur sujet ?
- 2) Fournir à la LDL-QC des outils de mobilisation actualisés concernant les réfugiés en général et, plus spécifiquement, ceux qui sont établis dans la ville de Québec, sous l'angle des droits humains, afin qu'ils soient transmis dans ses réseaux;
- 3) Diffuser les résultats de la recherche en participant à des activités de transfert de connaissances en milieu de pratique et en milieu scientifique.

1.4 Contribution du partenaire de stage au projet et retombées communes anticipées

La contribution de la LDL-QC à la réalisation du projet est considérable. Cette contribution a compris plusieurs rencontres avec le coordonnateur (Sébastien Harvey), avec des stagiaires (Justin Sirois et Émilie Guimond) et avec certains membres du conseil d'administration (Évelyne Pedneault et Martine Gilbert). La réussite de cette collaboration a probablement été motivée par le réel intérêt de tout le personnel de la LDL-QC quant à la diffusion d'information sur les réfugiés présents dans la ville de Québec. La LDL-QC s'est impliquée dans l'élaboration des outils de mobilisation, soit les *fiches synthèses* (ex. : choix des thèmes, correction linguistique, mise en page). Elle a également apporté son

⁹ Selon Andrew Clapham, professeur en droit international de l'*Institut international de hautes études et du développement* à Genève, l'approche des droits humains « (...) is deployed to criticize, defend and reform all sorts of behaviour. Human rights come into play to keep governments and other players from pursuing expedient policies at the expense of the well-being of individuals and the proper functioning of a democratic society under the rule of law » (Clapham, 2007: 3).

soutien à la mise sur pied des activités de transfert de connaissances en milieu de pratique¹⁰. Enfin, la contribution de la LDL-QC au projet a compris des encouragements continus, un respect envers le travail réalisé par la stagiaire et la mise en place d'un environnement propice à la création. On trouvera, en **annexe I** de l'essai, un court article paru dans un bulletin spécial de la LDL-QC concernant l'annonce de mon stage au sein de l'équipe (voir la page 2 de l'**annexe I**).

Pour ce qui est des retombées communes anticipées, il s'agissait de faire de la sensibilisation et de permettre une prise de conscience des différents publics de la LDL-QC quant à la réalité des réfugiés. Il ne s'agissait pas de convaincre quiconque de cette triste *réalité*, mais de susciter des prises de conscience dans l'espoir de diminuer certaines barrières culturelles (ex. : préjugé, stéréotype, xénophobie, etc.). C'est d'ailleurs la tâche du scientifique de produire des savoirs qui aboutiront à des changements pratiques dans la vie sociale des gens (Mesny, 1996). C'est essentiellement ce que le projet visait. Nous voulions faire connaître le phénomène afin de permettre aux différents usagers de comprendre les étapes par lesquelles passent les personnes réfugiées lors de leur parcours migratoire, de leur pays d'origine jusqu'à leur terre d'accueil.

1.5 Règles d'éthique, propriété intellectuelle, budget et calendrier

La mise sur pied et la réalisation du stage ont requis l'établissement de quelques modalités concernant:

1) les règles d'éthique; 2) la propriété intellectuelle; 3) le budget; 4) le calendrier.

- 1) **Règles d'éthique.** Aucun certificat d'éthique n'a été demandé pour le projet puisque celui-ci ne nécessitait pas une interaction avec des « êtres humains ». Il n'y a pas eu d'entrevues ou de sondages.
- 2) **Propriété intellectuelle.** Lors de la signature de l'entente de stage, la LDL-QC a pris connaissance des règlements liés au contrat. Le contrat stipule que la stagiaire demeure en tout temps titulaire de ses droits d'auteur face aux œuvres rédigées dans le cadre du stage. Il est aussi convenu que la LDL-QC reçoit les produits du stagiaire et a le droit non exclusif, non transférable, gratuit et mondial de les utiliser. Aussi, la LDL-QC ne peut faire aucune modification aux outils de mobilisation sans avoir eu l'autorisation de la stagiaire. Du côté de la stagiaire, lors des recherches bibliographiques et de la création des outils de mobilisation, la propriété intellectuelle des auteurs cités a été respectée.
- 3) **Budget.** Les dépenses du projet ont été de deux types : 1) ressources matérielles (photocopies, impressions, papeterie, etc.); 2) ressources techniques (ordinateur, bureau de

¹⁰ Les activités de transfert en milieu scientifique ont été choisies et organisées par la stagiaire, mais toujours avec l'accord et l'appui de la LDL-QC.

travail, location de salle). Les dépenses ont été assumées par le milieu de stage et par la stagiaire, tel que convenu lors des négociations. Pour ce qui est des ressources matérielles, le coût total des dépenses a été estimé à moins de cinquante dollars. Il s'agit essentiellement de dépenses liées à des impressions. En ce qui a trait aux ressources techniques, le stage s'est déroulé dans les bureaux de la LDL-QC et de l'INRS-UCS, où l'accès à un ordinateur était possible. Seulement un transfert de connaissances en milieu de pratique a exigé la location d'une salle, soit la *soirée d'information* (voir *chapitre 2*). Aucun frais n'a été relié à la location puisque le milieu de diffusion a offert gratuitement le local.

- 4) **Calendrier.** Le stage dans le milieu d'accueil s'est effectué d'octobre à novembre 2010. Toutefois, sa préparation et celle des activités de transfert de connaissances se sont échelonnées sur plusieurs mois. Les dates et les tâches importantes relatives à ce stage sont répertoriées dans le **Tableau 1** de la page suivante. Le calendrier débute en août 2010, moment des premières rencontres formelles avec la LDL-QC, et se termine en juillet 2011 avec la fin de la correction des outils de mobilisation¹¹. Le déroulement du stage est brièvement présenté dans la prochaine section.

¹¹ Les dernières corrections ont été apportées en juillet 2011 et les fiches synthèses ont été remises à la LDL-QC en octobre 2011.

Tableau 1 : Calendrier du déroulement du stage

AOÛT 2010 Rencontres avec la LDL-QC pour discuter du stage	SEPTEMBRE 2010 Finalisation du devis de recherche et signature de l'entente de stage	OCTOBRE 2010 Début du stage : recherche bibliographique et rédaction des grilles de lecture et d'analyse
NOVEMBRE 2010 Rédaction des résumés thématiques, des propositions de communications scientifiques et conception visuelle des fiches synthèses	DÉCEMBRE 2010 1 ^{ère} activité de transfert de connaissances en <u>milieu de pratique</u> : émission de radio (3) *	JANVIER 2011 Préparation des activités de transfert de connaissances en milieu scientifique
FÉVRIER 2011 1 ^{ère} activité de transfert de connaissances en <u>milieu scientifique</u> : colloque CEETUM (25)	MARS 2011 2 ^{ème} activité de transfert de connaissances en <u>milieu scientifique</u> : colloque CRIEC (3)	AVRIL 2011 2 ^{ème} activité de transfert de connaissances en <u>milieu de pratique</u> : soirée d'information (7)
MAI 2011 3 ^{ème} activité de transfert de connaissances en <u>milieu de pratique</u> : correction des fiches synthèses	JUIN 2011 Suite de la correction des fiches synthèses	JUILLET 2011 Correction finale des fiches synthèses et planification de l'essai

* Les chiffres entre parenthèses indiquent la date à laquelle a eu lieu l'activité de transfert de connaissances.

Source : Josée Daris, 2012

1.6 Brève description du déroulement du stage

Le programme de la PRAP comprend un stage de quatre mois, c'est-à-dire deux mois de travail dans le milieu d'accueil, un mois d'activités de transfert de connaissances et un autre pour l'écriture de l'essai. Le **Tableau 1** présenté à la page précédente montre que le stage de maîtrise s'est échelonné sur une plus longue période. En effet, le stage prévu de quatre mois a pris la forme d'un stage de neuf mois à cause des imprévus liés à la recherche (voir *chapitre 3*).

- ✓ **Août 2010** : Les premiers échanges avec la LDL-QC ont débuté au printemps 2010 par des échanges de courriels entre l'ancienne coordonnatrice de la LDL-QC, Marianne Fradet, et la stagiaire. Marianne Fradet a parlé de mon intention de collaborer avec la LDL-QC aux membres du conseil d'administration. Au mois d'août 2010, il y a eu les premières rencontres formelles avec la LDL-QC pour discuter du projet.
- ✓ **Septembre 2010** : Pendant le mois de septembre, les dernières corrections du devis de recherche et de l'entente de stage amorcées dans le cadre du cours *Préparation du projet de stage/essai* (PRA8610) à l'hiver 2010 ont été complétées. Parallèlement, les négociations avec la LDL-QC débutèrent. À ce moment, Marianne Fradet ne faisait plus partie de l'équipe de la LDL-QC. Elle a été remplacée par Sébastien Harvey, actuel coordonnateur. Une première rencontre avec Sébastien Harvey et deux membres du conseil d'administration, Évelyne Pedneault et Martine Gilbert, a eu lieu afin de clarifier le mandat, les objectifs et le calendrier du stage. L'entente de stage a été signée le 20 septembre. Sébastien, Évelyne et Martine étaient présents pour officialiser le partenariat entre la LDL-QC et la stagiaire.
- ✓ **Octobre 2010** : Il s'agit du premier mois de stage dans les bureaux de la LDL-QC. Le stage se déroulait du lundi au vendredi. Deux jours par semaine (lundi et mercredi), j'allais dans les bureaux de la LDL-QC, qui sont ouverts du lundi au jeudi; le reste de la semaine, je travaillais à partir du local étudiant de la PRAP à l'INRS-UCS. Je devais répartir mes heures de travail entre l'INRS et la LDL-QC, parce que je n'avais pas accès aux banques de données scientifiques à partir des bureaux de la LDL-QC et que, plus le stage avançait, plus la documentation à transporter s'alourdissait. Les deux premières semaines du mois d'octobre ont été consacrées à la recherche bibliographique et les deux dernières, au début de la rédaction des grilles de lecture et d'analyse.

- ✓ **Novembre 2010** : Il s'agit de mon dernier mois de stage dans les bureaux de la LDL-QC. Je partageais toujours mon temps de travail entre la LDL-QC et l'INRS-UCS. Les deux premières semaines de novembre ont été consacrées à l'écriture des résumés thématiques et à la réponse aux appels de communications scientifiques annoncés par des centres ou associations de recherche. Les deux dernières semaines ont été dédiées à la conception visuelle des fiches synthèses.
- ✓ **Décembre 2010** : Pendant le mois de décembre, j'ai réalisé ma première activité de transfert de connaissances en milieu de pratique, soit l'*émission de radio* (voir *chapitre 2*). Je continuais également mon travail de conception visuelle des fiches synthèses tout en bonifiant leur contenu.
- ✓ **Janvier 2011** : Au cours du mois de janvier, je travaillais toujours à la rédaction des fiches synthèses à partir du local étudiant de la PRAP. Quelques rencontres avec la LDL-QC avaient eu lieu et des modifications devaient être apportées aux outils de mobilisation. Parallèlement, les cours de la PRAP recommencèrent et je devais partager mon temps entre mes études et les activités du stage. Pendant ce mois, je préparais également les activités de transfert de connaissances en milieu scientifique.
- ✓ **Février 2011** : En février, j'ai réalisé ma première activité de transfert de connaissances en milieu scientifique. Il s'agissait d'un colloque scientifique organisé par le *Centre d'études ethniques des universités montréalaises* (CEETUM) (voir *chapitre 2*).
- ✓ **Mars 2011** : Pendant ce mois, j'ai commencé à préparer la soirée d'information qui se tiendrait en avril. Je continuais également la rédaction et la conception visuelle des fiches synthèses. C'est aussi pendant ce mois qu'a eu lieu la deuxième activité de transfert de connaissances en milieu scientifique, soit le colloque de la *Chaire de recherche en immigration, citoyenneté et ethnicité* (CRIEC) (voir *chapitre 2*).
- ✓ **Avril et mai 2011** : Les mois d'avril et de mai ont été très intenses en termes de répartition de mon temps de travail. Je terminais mes cours de la PRAP tout en voyant aux derniers préparatifs de ma deuxième activité de transfert de connaissances en milieu de pratique, soit la *soirée d'information* (voir *chapitre 2*). J'avais également reçu les dernières demandes de corrections de la LDL-QC sur mes fiches synthèses et je comptais les faire avant le mois de juin.

- ✓ **Juin 2011** : À partir du mois de juin, j'ai pu reprendre la correction des fiches synthèses selon les commentaires de la LDL-QC et de mon superviseur scientifique de l'INRS.
- ✓ **Juillet 2011** : Les fiches synthèses ont été complétées. J'ai alors commencé la recherche bibliographique pour l'essai et élaboré la table des matières.

Ce premier chapitre avait pour but d'expliquer la problématique de départ du projet et d'introduire tous les aspects entourant le stage et ses activités. Plus précisément de mettre sur la table les bases de ce stage afin de poursuivre, dans les prochains chapitres, avec une description plus détaillée de celui-ci (chapitre 2), un bilan critique (chapitre 3) et une réflexion critique et analytique (chapitre 4).

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES RÉALISÉES EN MILIEU DE PRATIQUE ET EN MILIEU SCIENTIFIQUE

Le but de ce deuxième chapitre est de présenter à grands traits les activités de transfert de connaissances réalisées en milieu de pratique et en milieu scientifique. Je me limite donc ici à la description et à la justification de ces activités, le bilan et l'analyse critique de celles-ci étant exposés dans le prochain chapitre (3). Ces activités ont été préparées comme des stratégies d'action appartenant au champ de la mobilisation des connaissances, c'est-à-dire comme des actions de sensibilisation ou de diffusion de l'information. Ces différentes stratégies ont ainsi permis de faire connaître les résultats de ma recherche sociale sur les réfugiés et les droits humains.

Il est important de souligner que la LDL-QC a déployé des efforts de temps et des ressources (humaines et techniques) pour soutenir le projet. Nous nous sommes associés dans la planification de la recherche, aux différentes étapes de la réalisation de celle-ci, et dans la diffusion des résultats. Afin d'assurer le déroulement du stage, des rencontres hebdomadaires ont été planifiées d'octobre à novembre 2011 avec le coordonnateur de la LDL-QC. Des suivis mensuels se sont également poursuivis tout au long de l'année.

2.1 Activités de transfert de connaissances en milieu de pratique

Les trois activités de transfert de connaissances en milieu de pratique réalisées dans le cadre du stage ont eu lieu entre octobre 2010 et juillet 2011 (voir *Tableau 1*). Il s'agit des activités suivantes: 1) la rédaction de fiches synthèses; 2) la participation à une émission de radio; 3) l'organisation d'une soirée d'information.

2.1.1 Fiches synthèses¹²

Comme outils de mobilisation, quatre fiches synthèses thématiques sur les réfugiés ont été rédigées. Ces fiches sont le pivot du projet. D'une part, elles contiennent tous les résultats de recherche sur lesquels je me suis basée pour réaliser l'ensemble des activités de transfert de connaissances. D'autre part, elles ont été centrales dans l'entente de stage. Il a été convenu avec la LDL-QC que ces documents se retrouveraient sur son site Internet pour que ses membres et ses internautes puissent les consulter et pour que l'organisme puisse les utiliser lors de séances de sensibilisation en milieu

¹² Voir, en **annexe II**, les quatre fiches synthèses.

scolaire, gouvernemental ou communautaire. Une grande diffusion des fiches est alors devenue possible.

Je trouvais pertinent de rédiger des fiches synthèses parce qu'il s'agit d'un moyen intéressant de partager de l'information. Des documents comme ceux-ci contiennent plusieurs informations facilement repérables et transmissibles entre plusieurs personnes. Les utilisateurs peuvent aisément sélectionner l'information qui les intéresse selon leurs propres besoins. Le format est bien pensé et facile à lire, contrairement, par exemple, aux rapports scientifiques qui exigent plus de temps de lecture et la maîtrise du sujet traité. Ces publications peuvent aussi constituer une « carte de visite » pour la LDL-QC, qui illustre ainsi le sérieux de son travail. De plus, les coûts de production sont minimes. Chaque fiche contient six pages. On y retrouve des faits historiques et actuels, des statistiques et plusieurs ressources bibliographiques pour en savoir davantage sur le phénomène. Tous les thèmes des outils de mobilisation et des activités de transfert de connaissances en milieu de pratique ont été convenus et préparés conjointement avec la LDL-QC. Les titres et les thèmes des quatre fiches synthèses sont décrits dans le **Tableau 2** suivant :

Tableau 2 : Titre et contenu thématique des fiches synthèses

Fiche synthèse #1	Fiche synthèse #2	Fiche synthèse #3	Fiche synthèse #4
Les divers groupes de personnes déplacées dans le monde	Les mouvements migratoires des personnes réfugiées	Les droits humains et les personnes réfugiées	Les réfugiés en région et dans la ville de Québec
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'importance des définitions ✓ La définition d'une personne réfugiée ✓ Les autres catégories de personnes migrantes ✓ L'immigration au Canada et au Québec ✓ Des statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La migration internationale ✓ L'exil des personnes réfugiées ✓ La protection internationale ✓ Les réfugiés au Canada ✓ Les réfugiés au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Introduction aux droits humains ✓ Des normes de protection ✓ La discrimination ✓ Des principes étudiés ✓ Des recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'immigration en région ✓ L'immigration dans la ville de Québec ✓ Les réfugiés en région ✓ Les réfugiés dans la ville de Québec ✓ Les services d'aide offerts

Source : Josée Daris, 2012

La mobilisation des connaissances permet la création de nouveaux résultats de recherche, mais elle valorise aussi ceux des recherches déjà réalisées sur l'objet d'étude. C'est le cas de ce projet, qui privilégie les connaissances déjà diffusées plutôt que la production de nouveaux résultats de recherche par l'approche d'une méthode quantitative ou qualitative. En effet, l'approche méthodologique privilégiée pour la rédaction des fiches synthèses a été la valorisation de la recherche existante. Cette méthode se définit comme « l'ensemble des actions et activités ayant pour but d'augmenter la valeur des résultats de la recherche et, plus généralement, de mettre en valeur les connaissances. [...] elle s'appuie, de façon générale, sur le déploiement et l'échange des connaissances, et ce, dans tous les domaines de développement du savoir » (MRST, 2001 :86).

La rédaction des fiches synthèses s'est réalisée selon les différentes étapes clés pour mener une recherche sociale s'appuyant sur des résultats de recherche déjà diffusés. Voici les cinq étapes qui ont conduit à leur rédaction (Quivy et Van Campenhoudt, 2006) :

1) Identification des thèmes de recherche. Cinq thèmes de recherche ont été identifiés avec la LDL-QC : 1) définition des différents groupes de personnes déplacés dans le monde; 2) définition juridique des réfugiés et description de leur parcours migratoire; 3) situation actuelle des réfugiés dans le monde, au Canada, au Québec, dans la ville de Québec; 4) droit international, national et provincial des réfugiés (ex. : processus d'immigration, statuts et catégories d'immigration), 5) services auxquels les réfugiés ont accès dans la ville de Québec.

2) Recherche bibliographique. Lors de la recherche bibliographique, une attention particulière a été portée à la fiabilité des sources, à l'authenticité des documents et à l'exactitude des informations. La recherche s'est faite sur des sources documentaires officielles telles que des statistiques, des documents gouvernementaux et sur des articles scientifiques. Cette étape a consisté à rechercher la littérature déjà publiée sur les cinq thèmes identifiés précédemment. La recherche s'est faite à partir de différentes bases de données sociologiques (ex. : *Francis* ou *Scopus*) ou de sites Internet (sites gouvernementaux ou d'organismes de défense des droits humains). Pour mon inventaire bibliographique, je me suis concentrée sur des sources documentaires publiées au Québec, au Canada et à l'étranger (particulièrement au Royaume-Uni, parce que la littérature sur le sujet y est abondante). Les publications retenues s'échelonnent de 1989 à 2011. Pour l'analyse, j'ai conservé trois articles par thèmes de recherche, soit un total de 15 (3 articles x 5 thèmes de recherche). Il est important de préciser que ma recherche bibliographique s'est poursuivie avec la rédaction d'une revue de la littérature dans le cadre du cours de *Lectures dirigées* (PRA8440), soit de janvier 2010 à juillet 2011. J'ai donc pu ajouter plusieurs autres références à ma recherche et bonifier mes fiches synthèses au fur et à mesure de l'avancement du projet.

3) Grilles de lecture et d'analyse. À cette étape, j'ai fait la lecture, la codification et l'analyse de tous les articles retenus. Une grille de lecture et d'analyse a été rédigée lors de la lecture de chaque article. Elle a été divisée en neuf sections (Gauthier, 2006) : 1) source bibliographique; 2) objectifs de l'auteur; 3) problématique; 4) cadre théorique, concepts et hypothèse; 5) méthodologie et structure du texte; 6) résumés, principaux résultats et conclusions centrales; 7) pertinence et commentaires critiques et personnels; 8) données historiques; 9) données statistiques. J'ai complété, au total, 15 grilles de lecture et d'analyse (3 articles x 5 thèmes de recherche).

4) Résumés thématiques. Le travail d'analyse s'est terminé par la rédaction de résumés thématiques. Un résumé a été rédigé sur tous les thèmes préalablement identifiés avec la LDL-QC (5 thèmes de recherche). Les résumés m'ont permis de classer tous les articles lus, d'en dégager les principales idées et de faire des comparaisons entre les auteurs. J'ai ainsi produit cinq résumés thématiques couvrant chacun des thèmes.

5) Rédaction et conception visuelle des fiches synthèses. Pour réaliser les fiches synthèses, je me suis inspirée de différents modèles. Il s'agit des modèles produits par l'équipe de stagiaires du séminaire en *Pratiques de recherche et action publique en contexte autochtone* (PRA8430) et de ceux qui sont proposés par le logiciel *Microsoft Word 2010*. Au mois de novembre 2010, une première ébauche a été présentée au coordonnateur de la LDL-QC. Nous avons modifié la structure de l'esquisse et avons fait plusieurs essais et erreurs au courant de l'année pour finalement créer un *modèle patron* au mois d'avril 2011.

2.1.2 Émission de radio

En 2010, tous les mercredis, la LDL-LD diffusait une émission de radio sur les ondes de CKRL FM 89,1, radio communautaire située dans le bâtiment où loge la LDL-QC. Cette radio offre à son public de l'information locale et des émissions spécialisées sur les sciences, les arts, la politique, etc. Au moment où je réalisais mon stage dans les bureaux de la LDL-QC (octobre et novembre 2010), deux de ses membres animaient l'émission. Il s'agissait de Justin Sirois, stagiaire en service social de la LDL-QC, et de Sébastien Harvey, coordonnateur de la LDL-QC. Les deux animateurs proposaient à leur auditoire une émission de trente minutes. Plusieurs thèmes d'actualité y étaient abordés et des invités venaient enrichir les sujets traités.

Au mois d'octobre 2010, Justin Sirois m'invita à une émission de la LDL-QC. L'objectif était d'expliquer le projet de maîtrise et le contenu des outils de mobilisation, soit les *fiches synthèses* (voir *Tableau 2*). L'émission a été présentée le 1er décembre 2010 entre 9h00 et 9h30. Les dix premières minutes ont été consacrées à la revue de presse de Sébastien Harvey et le reste de l'émission, soit vingt minutes, à

mon entrevue. Puisqu'il s'agissait de ma première expérience avec ce média, une grande préparation fut requise (ex. : clarté de l'exposé, langage préconisé, temps alloué). Aussi, deux semaines avant l'émission, j'ai élaboré un plan de travail avec l'interviewer de l'émission (Justin Sirois). Ensemble, nous avons discuté des thèmes à discuter et des questions-réponses. L'émission était divisée en trois parties : 1) introduction; 2) développement; 3) conclusion. Le **Tableau 3** suivant expose les sujets abordés lors de l'émission de radio.

Tableau 3 : Sujets abordés lors de l'émission de radio

Introduction	<ul style="list-style-type: none"> •Présentation du thème de l'émission : les réfugiés et les droits humains; •Présentation de l'invitée : études antérieures et actuelles; •Intérêts de recherche de l'invitée : le phénomène de l'immigration, l'approche des droits humains ainsi que la régulation politique, juridique et sociale des migrants; •Contexte du partenariat avec la LDL-QC.
Développement	<ul style="list-style-type: none"> •Explication du mandat et des objectifs de la recherche (voir <i>point 1.3.1</i>); •Description et explication du contenu des outils de mobilisation; •Explication plus détaillée de certains thèmes: la <i>Convention de 1951 relative au statut des réfugiés</i>, les politiques canadiennes en matière d'immigration, la politique de régionalisation de l'immigration, la sélection des réfugiés par le Canada et le Québec, les réfugiés présents dans la ville de Québec.
Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> •Bénéfices du stage pour la LDL-QC : documents actualisés et visibilité de l'organisme; •Bénéfices du stage pour l'étudiante: expérience professionnelle et expertise en analyse du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés; •Description des activités de transfert de connaissances à venir.

Source : Josée Daris, 2012

Puisque la LDL-QC animait déjà une émission de radio, il était approprié pour moi d'y participer en tant que stagiaire et d'informer l'auditoire sur mon partenariat avec l'organisme. Je trouvais aussi intéressant d'utiliser la radio comme média de diffusion de l'information. La radio est un média qui vise à faire passer des messages à un grand nombre de personnes en très peu de temps. Elle permet aussi de toucher un large public qui n'est pas nécessairement connaisseur du sujet traité. Bref, il s'agissait d'une activité de transfert de connaissances originale et adaptée au programme de la PRAP.

2.1.3 Soirée d'information¹³

Tel qu'indiqué dans le chapitre 1, la LDL-QC mène des activités de sensibilisation dans le but de faire connaître certains enjeux actuels de nos sociétés modernes. Afin de diffuser ces informations, elle organise, à l'occasion, des événements thématiques, telles des soirées d'information ou des conférences. Ces événements visent à fournir des informations sur un thème précis à un large public *volontairement* présent et *intéressé* par le sujet abordé. Lors d'une rencontre tenue en août 2010 avec des membres du conseil d'administration de la LDL-QC, il a été convenu d'organiser une soirée d'information pour diffuser les futurs résultats issus de cette recherche sociale.

Cette soirée d'information a eu lieu le jeudi 7 avril 2011 au Café Nagua. Le Café Nagua était le lieu idéal pour la soirée. Maintenant fermé, le Café Nagua prêtait gratuitement son local pour des conférences thématiques et mettait des installations techniques à la disposition des conférenciers (ex. : projecteur et micro). La soirée d'information avait pour titre : « Les réfugiés, parcours multiples. Que savons-nous d'eux ? ». L'évènement débuta à 19h00 et se termina vers 21h30 avec la période de questions du public. Environ 50 personnes ont assisté à la soirée d'information. Le public était très varié. En effet, les spectateurs provenaient de différents milieux (ex.: étudiants, chercheurs universitaires, intervenants communautaires, coordonnateurs d'organisme communautaire, etc.). Cette soirée avait pour but d'être un moment d'échanges dynamiques, riches en information, et de sensibilisation sur la question des réfugiés. C'est pour cette raison que deux conférencières se sont jointes à moi pour enrichir la soirée.

Pour les conférenciers à inviter, j'ai contacté Séverine Garnier, doctorante en psychologie communautaire de l'Université Laval et participante au colloque du CEETUM (voir *point 2.2.1*). Séverine a immédiatement accepté mon invitation. Nos intérêts de recherche sont similaires. Tout comme moi, Séverine s'intéresse à la question des réfugiés. Sa thèse porte sur l'intégration et l'*empowerment* des femmes réfugiées dans la ville de Québec. Par la suite, une troisième conférencière s'est jointe à notre soirée. Il s'agit d'Alexandra Champagne, présidente du programme de parrainage des étudiants réfugiés (PER) de l'Université Laval. Je suis entrée en contact avec Alexandra grâce à Séverine. Je lui ai présenté le projet de la soirée d'information par courriel en mars 2010 et nous nous sommes rencontrées à quelques reprises afin de répondre à ses questions concernant le contenu et le déroulement de la soirée du 7 avril 2011. Par ailleurs, dans le but d'enrichir l'évènement, j'ai voulu avoir à mes côtés une personne ayant vécu l'exil. La présence d'un témoignage dans une action de sensibilisation peut augmenter considérablement son impact (CODAP, 2011). Je désirais, en quelque sorte, rendre hommage aux personnes réfugiées et à leur courage. Grâce aux contacts d'Alexandra, j'ai rencontré un étudiant réfugié d'origine congolaise parrainé par le PER. Bref,

¹³ Voir, en **annexe III**, l'affiche promotionnelle de la soirée d'information.

l'intervention de ces personnes avait pour but de présenter l'objet d'étude selon différents aspects afin de répondre aux questions d'un public varié et de faire en sorte qu'il ne soit pas seulement informé, mais se sente aussi concerné et sensibilisé.

Chaque conférencier avait trente minutes pour s'exprimer. Pour ce qui est de ma présentation, mon support visuel *power point* contenait 20 diapositives et mon exposé comprenait treize points : 1) hypothèses; 2) objectifs de la présentation; 3) création du partenariat; 4) objectifs de la recherche; 5) mise en contexte général du phénomène de l'immigration des réfugiés; 6) données générales sur les personnes réfugiées dans le monde; 7) données générales sur l'immigration au Canada, au Québec et dans la ville de Québec; 8) données générales sur les réfugiés au Canada, au Québec et dans la ville de Québec; 9) conclusion, 10) recommandations; 11) limites de la recherche; 12) références pour en savoir plus; 13) période de questions.

Quant à Séverine Garnier, sa présentation visuelle contenait 34 diapositives et était divisée en 8 points : 1) description du projet; 2) objectifs de la recherche; 3) cadre théorique; 4) méthodologie; 5) analyses; 6) constats préliminaires; 7) étapes à venir; 8) période d'échanges. Ensuite, Alexandra Champagne, avant-dernière conférencière, a présenté l'historique du PER, sa mission, ses objectifs et ses projets dans les camps de réfugiés. Finalement, l'étudiant réfugié parrainé par le PER est venu s'exprimer sur la scène afin d'expliquer son parcours migratoire depuis son pays natal jusqu'à son arrivée au Québec. Plusieurs personnes lui ont posé des questions, et ce, dans le plus grand respect de son expérience personnelle.

2.2 Activités de transfert de connaissances en milieu scientifique

Les activités de transfert en milieu scientifique ont eu lieu lors de deux colloques universitaires à Montréal. Le premier s'est réalisé au *Centre d'études ethniques des universités montréalaises* (CEETUM) et le second, à la *Chaire de recherche en immigration, citoyenneté et ethnicité* (CRIEC). Le programme de la PRAP requiert le transfert de connaissances en milieu scientifique, mais il était aussi important pour moi de participer à ce type d'activité afin de m'exposer à un public différent, soit scientifique, et à répondre à des critères de diffusion différents de ceux du milieu de pratique.

2.2.1 Colloque scientifique du CEETUM

Le *Centre d'études ethniques des universités montréalaises* (CEETUM) est un centre de recherche interuniversitaire et pluridisciplinaire dans le domaine des études ethniques. Il regroupe des chercheurs spécialisés dans l'étude des relations ethniques tant au Québec qu'au Canada. Depuis 2004, l'INRS-

UCS, au sein du CEETUM, coordonne des activités de recherche et développe des collaborations entre les chercheurs des institutions partenaires. Les mandats du CEETUM sont les suivants :

1) coordonner, développer et soutenir les activités d'enseignement, de recherche et de rayonnement interuniversitaire de ses membres; 2) coordonner, développer et soutenir les relations de ses membres avec la collectivité, notamment avec les intervenants actifs dans le domaine des relations ethniques, de l'immigration, de la gestion de la diversité et de la lutte contre le racisme et la discrimination; 3) participer aux efforts de développement et de mise en œuvre d'une stratégie institutionnelle d'adaptation au pluralisme au sein des institutions membres (CEETUM, 2011).

Au mois de novembre 2010, le CEETUM lança un appel de communications pour son colloque étudiants jeunes diplômés intitulé : « Regards croisés sur l'ethnicité et l'immigration : constructions, tensions, négociations ». Mon projet de maîtrise étant en lien avec cette thématique, je décidai de soumettre ma candidature. En décembre, je reçus une réponse positive du coordonnateur du CEETUM. Une partie du mois de janvier 2011 a été consacrée à la préparation du texte de l'exposé et du support visuel (*power point*).

La présentation a eu lieu le vendredi 25 février 2011. Nous étions cinq étudiantes dans l'atelier 7, trois étaient au niveau de la maîtrise et deux, à celui du doctorat. L'atelier avait pour titre : « Aléas d'une intégration mouvementée : le sort des réfugiés au Québec ». Il a été présidé par Valérie Amirault, professeure agrégée à l'Université de Montréal (UdeM) et titulaire de la *Chaire de recherche du Canada sur l'étude du pluralisme religieux et de l'ethnicité*, rattachée au CEETUM depuis 2008. Chaque présentation durait 30 minutes. Environ 10 personnes ont assisté à la séance. Il s'agissait essentiellement d'étudiants et de professeurs universitaires.

Ma présentation *power point* contenait 20 diapositives et était divisée en 11 parties : 1) mise en contexte du programme de maîtrise; 2) création du partenariat avec la LDL-QC; 3) problématique; 4) hypothèses; 5) objectifs de la recherche; 6) questions de recherche; 7) méthodologie; 8) quelques résultats de recherche; 9) conclusion; 10) recommandations; 11) période de questions. La même présentation *power point* sera utilisée pour la conférence de la CRIEC.

2.2.2 Colloque scientifique de la CRIEC

La *Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté* (CRIEC) est rattachée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). La CRIEC s'intéresse aux problématiques de l'immigration, de la diversité culturelle, de la nation et de la citoyenneté. Sa mission se formule de la sorte:

- 1) Stimuler la recherche sur l'immigration internationale, la diversité ethnoculturelle et la citoyenneté à diverses échelles politiques et géographiques, tant sur le plan théorique que dans l'expression de leurs formes concrètes au sein des sociétés contemporaines, en particulier au Québec;
- 2) Renforcer l'approche multidisciplinaire et transdisciplinaire dans l'étude de ces phénomènes;
- 3) Favoriser le transfert des connaissances visant la transformation des pratiques et la participation citoyenne des minorités et groupes racisés vivant au Québec (CRIEC, 2011).

La CRIEC a également annoncé son appel de communications pour son colloque au mois de novembre 2010. Un mois plus tard, ma proposition a été acceptée par les membres du jury. Le 3 mars 2011, j'ai présenté mes résultats de recherche au colloque interdisciplinaire d'étudiants et de nouveaux chercheurs de la CRIEC ayant pour titre : « Enjeux actuels de l'immigration. Des gains fragiles, des acquis menacés ». Je faisais partie de la séance 3 et celle-ci s'intitulait « Flux migratoire et régulation ». La séance était présidée par Micheline Labelle, titulaire de la Chaire. Seulement une autre personne participait au même panel que moi. Il s'agissait d'une postdoctorante de McGill, soit Idil Atak. Le temps accordé aux présentations était de 30 minutes. Cette fois, l'audience était plus nombreuse et diversifiée. Environ 50 personnes étaient présentes. Il s'agissait d'étudiants et de chercheurs universitaires, d'intervenants communautaires, de journalistes, etc.

Ce deuxième chapitre avait pour objectif de présenter de façon descriptive les différentes activités de transfert de connaissances réalisées en milieu de pratique et en milieu scientifique. Il avait également pour but d'exposer la méthodologie utilisée pour réaliser les activités. Cet essai se poursuit maintenant avec le bilan et l'analyse critique des transferts de connaissances.

CHAPITRE 3 : BILAN CRITIQUE DU STAGE ET DES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Ce troisième chapitre présente le bilan critique du stage et de ses activités de transfert de connaissances tant en milieu de pratique qu'en milieu scientifique. Ce bilan permet de comprendre les diverses actions posées et les expériences réalisées en matière de mobilisation des connaissances dans le cadre du projet. Il est également un exercice important pour évaluer l'ensemble du stage et pour identifier ses réussites et ses lacunes.

Afin de mettre en lumière ce bilan critique, un retour général sur le déroulement du stage est présenté en lien avec ma formation universitaire et mes expériences professionnelles. Ensuite, un retour plus spécifique est réalisé en lien avec les activités de transfert de connaissances en milieu de pratique et en milieu scientifique. Par la suite, les contraintes et les difficultés vécues lors du déroulement du stage sont décrites. Enfin, sont abordées les retombées réelles du projet. Ces retombées sont décrites en trois temps : 1) pour le partenaire de stage; 2) pour des publics *inattendus*; 3) pour la stagiaire.

Pour toutes les activités effectuées, il s'agissait de premières expériences professionnelles en tant qu'agent d'interface. D'une part, les apprentissages, savoirs et savoir-faire ont été mis à l'épreuve et, d'autre part, les réalisations, contraintes, difficultés et retombées, au rendez-vous.

3.1 Retour général sur le déroulement du stage

Les activités du stage commentées dans le chapitre 1 m'ont permis de mettre en pratique plusieurs connaissances théoriques et pratiques acquises dans mes études universitaires antérieures à la PRAP, dans la formation offerte par le programme et dans mes occupations en tant que bénévole dans les milieux militants.

3.1.1 L'apport de mes études universitaires antérieures à la PRAP

Mes études universitaires antérieures à la PRAP ont contribué à une meilleure maîtrise de mon objet d'étude. En effet, mes formations en études internationales (Université Laval) et en immigration (Université du Québec à Montréal, UQAM) m'ont donné des connaissances générales sur certains enjeux mondiaux, des connaissances théoriques sur les phénomènes migratoires et les relations interethniques tant au Québec qu'à l'international, ainsi que des connaissances interdisciplinaires (histoire, science politique, économie, sociologie).

Les enjeux de l'immigration et les problématiques liées à l'ouverture des frontières sont des réalités internationales et nationales étudiées dans ma formation universitaire antérieure à la PRAP. Avant de commencer mon stage, j'ai donc eu besoin de vérifier si les connaissances que je possédais étaient bien fondées ou non. Lors d'une rencontre informelle entre amis universitaires au mois d'août 2010, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec une réfugiée congolaise. Nous avons discuté de son parcours migratoire, des difficultés qu'elle a rencontrées et de son avenir au Québec. Son témoignage m'a confirmé que, à cette période, ma compréhension de l'état de la situation des réfugiés était réaliste. Quelques mois plus tard, soit vers la mi-février 2011, j'ai senti le besoin de refaire l'exercice. Je trouvais important, à ce moment de l'avancement du projet, de valider les nouvelles connaissances acquises depuis le début du stage. J'ai alors pris contact avec un étudiant parrainé par le programme PER de l'Université Laval. Nous avons longuement parlé de son expérience d'exil et de sa situation actuelle en tant qu'étudiant étranger. Cette rencontre fut tout aussi riche en information que la précédente et me confirma, encore une fois, que ma réflexion et mon analyse du phénomène étaient justes.

Les savoirs en sciences sociales portent généralement sur le vécu des gens. Souvent, les scientifiques du social étudient des personnes sans grand *pouvoir* dans leur société parce que celles-ci ne sont pas *entendues par le reste du monde*. Dans un tel contexte, l'objectif du scientifique est alors de collecter des faits et de les mettre à la disposition de ceux qui s'occupent de ces populations *non entendues* (MRST, 2001). La production de ce savoir engage inévitablement une forme d'interaction entre les scientifiques et les personnes étudiées afin que celles-ci livrent leurs propres vérités. Lors de ces rencontres informelles avec les personnes exilées, j'ai été la *scientifique du social* qui s'intéressait à la problématique de l'immigration des réfugiés, mais également l'agent d'interface qui devait rendre un livrable à la LDL-QC. De mon point de vue, ces moments de validation ont été très importants pour ma crédibilité personnelle et professionnelle.

3.1.2 L'apport de ma formation PRAP

La formation professionnelle de la PRAP m'a permis d'acquérir des connaissances en matière de recherche scientifique et de mobilisation des connaissances. Voici brièvement les cours offerts par le programme qui ont influencé mon rôle d'agent d'interface dans ce stage :

- ✓ **Méthodes de recherche (PRA8110).** Dans le cadre de ce cours, j'ai été formée aux diverses méthodes et méthodologies de recherche en sciences sociales. Ce cours m'a aidée dans l'élaboration de mon travail de recherche, de collecte, de traitement, d'analyse et d'interprétation des données recueillies sur mon objet d'étude. Lors du stage, j'ai ainsi pu

rédigé des grilles d'analyse et de lecture ainsi que des résumés thématiques pour faciliter l'interprétation des informations retenues lors de ma recherche bibliographique.

La deuxième partie de ce cours, suivie à l'hiver 2010, a été particulièrement formatrice. Les étudiants devaient rédiger la méthode de recherche de leur projet. C'est à ce moment que j'ai décidé de privilégier la valorisation de la recherche comme méthodologie. Cela m'a permis de penser davantage à la nature de mon projet, à mon approche, à mes choix méthodologiques et aux plans de diffusion à préconiser pour mon stage.

- ✓ **Recherche bibliographique (PRA8330).** Ce séminaire thématique m'a permis de me référer aux banques de données et aux catalogues de bibliothèques les plus appropriés sur mon sujet. Il m'a aussi donné les outils nécessaires pour construire ma stratégie de recherche (ex. : mots clés, équations de recherche, opérateurs booléens) et fait prendre conscience de quelques astuces de recherche (ex. : recherche par champs ou parcours des index). Ce séminaire m'a surtout fait comprendre que la recherche bibliographique est un processus d'essai et erreur et qu'il est important de bien la planifier et de prendre son temps.
- ✓ **Usage des statistiques sociales à l'interface de la recherche et de l'action (PRA8320).** Cet atelier thématique a été une première expérience pour moi dans l'analyse et l'interprétation de données statistiques. Il m'a donné les instruments essentiels pour déchiffrer les données de *Statistique Canada*, du *Commissariat aux relations internationales* de la ville de Québec (CRI), du *Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* (MICC) et du *Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada* (CIC) sur la population immigrante présente au Canada, à Québec et dans la ville de Québec. J'ai ainsi pu insérer des tableaux et des graphiques dans mes fiches synthèses.
- ✓ **Action publique (PRA8130).** Ce cours m'a guidée dans ma réflexion sur les enjeux liés à l'action publique et à la dynamique des processus de décision dans les milieux d'action. Il a donc facilité ma compréhension de mon milieu de stage (ex. : mission, publics cibles, organisation, etc.).
- ✓ **Nouvelles régulations économiques et juridiques des sociétés contemporaines (PRA8140).** Les thèmes abordés dans ce cours ont été très instructifs. Ils ont contribué à approfondir mon analyse de la régulation des mouvements migratoires des réfugiés aux niveaux international, national, provincial et local. Ils m'ont aussi permis de saisir davantage la dynamique économique, politique, sociale et juridique de mon objet d'étude. Ce cours m'a permis de développer davantage mon cadre théorique, notamment par les concepts de régulation juridique et politique.

- ✓ **Mobilisation des connaissances (PRA8152).** Ce cours m'a introduite aux concepts théoriques et au cadre d'analyse portant sur la mobilisation des connaissances. Il a contribué au bilan critique et à la réflexion analytique de mon stage. Les analyses réalisées tout au long du projet sur le processus de la connaissance ont été inscrites dans un journal de bord qui, au moment de l'écriture de l'essai, se sont révélées très utiles.
- ✓ **Préparation du projet de stage/essai (PRA8610).** C'est dans le cadre de ce cours que mon devis de recherche a été rédigé pour une première fois. L'écriture de ce document m'a poussée à réfléchir sur la planification de ma méthodologie de travail et de recherche. Le devis de recherche définit notamment ma problématique, mes objectifs de recherche, mon échéancier et les ressources nécessaires à la concrétisation du stage.
- ✓ **Initiation aux relations d'interface (PRA8420).** Ce séminaire thématique m'a préparée à la négociation de mon stage avec la LDL-QC. Plus spécifiquement, il m'a disposée à négocier mon entente de stage et à discuter de mon devis de recherche avec mon partenaire. Les conférenciers-invités ont donné aux étudiants des conseils utiles pour faciliter la négociation (ex. : savoir observer le milieu et se distancier du rapport de hiérarchie pour ne pas perdre le pouvoir d'intervention).
- ✓ **Pratiques de recherche et action publique en contexte autochtone (PRA8430).** Ce séminaire offert par le réseau DIALOG¹⁴ m'a influencée dans la création de mes outils de mobilisation. L'équipe de stagiaires du séminaire a rédigé des fiches synthèses (1 à 4 pages) sur différents thèmes portant sur les peuples autochtones. Je me suis donc inspirée des modèles de DIALOG pour créer mes propres fiches.
- ✓ **Lectures dirigées (PRA8440).** Une revue de la littérature a été rédigée dans le cadre de ce cours. Cette revue m'a permis de prendre connaissance de la production scientifique portant sur mon objet d'étude et de délimiter mon projet par rapport aux travaux existants. J'ai ainsi pu établir l'originalité de ma recherche et en assurer la complémentarité. Cette revue situe le phénomène des réfugiés à partir de la littérature internationale, canadienne et québécoise. Afin d'avoir différents points de vue et de diversifier mes sources, j'ai fait une sélection rigoureuse de publications : 1) scientifiques (ex. : études menées par des sociologues, anthropologues ou juristes); 2) gouvernementales (ex. : rapports publiés par les gouvernements canadien, suisse ou anglais); 3) paragouvernementales (ex. : travaux rédigés par le HCNUR, *Amnistie internationale* ou le *Conseil canadien pour les réfugiés*).

¹⁴ DIALOG est un réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones créé en 2001 à l'INRS-UCS. Le réseau est dirigé par Carole Lévesque, actuelle directrice du programme de la PRAP.

3.1.3 L'apport de mes activités de bénévolat en milieux militants

Pour m'imprégner de la structure de la LDL-QC, je me suis inspirée de mes expériences comme formatrice-bénévole au *Centre Québécois de Formation pour les jeunes en matière de droits humains* (CQF) basé à Montréal et au *Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits humains* (CODAP) situé à Genève. Mes collaborations comme formatrice-bénévole au sein de ces deux organismes m'ont permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour travailler efficacement selon l'approche des droits humains. Dans le cadre de mes activités, j'ai développé des connaissances sur les mécanismes internationaux et nationaux de défense et de promotion des droits humains ainsi que sur les différentes stratégies d'action et de communication à mettre en place selon les objectifs visés d'un projet (ex. : action de sensibilisation, action militante, diffusion de l'information, etc.).

Tel que mentionné dans le chapitre 1, la LDL-QC est un organisme non gouvernemental de défense et de promotion des droits humains. Le fait de m'insérer dans ce milieu visant notamment des actions militantes m'a permis de faire une première entrée dans un environnement professionnel touchant les droits humains. Selon l'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO), agir pour la défense et la promotion des droits humains signifie encourager la recherche et la diffusion des connaissances en matière de droits humains et stimuler la coopération entre les différents acteurs et réseaux de droits humains (UNESCO, 2011). Il était alors important, en tant qu'agent d'interface, que je trouve des activités de transfert de connaissances appropriées pour répondre à cette approche de travail définie par l'UNESCO et à celle que vise la LDL-QC. J'ai ainsi mis à profit, dans ce stage, mes expériences antérieures comme bénévole dans les milieux militants. Chacune des activités de transfert a donc été créée selon des objectifs précis, essentiellement comme étant des actions de sensibilisation et de diffusion de l'information. D'ailleurs, selon Trépanier et Gosselin (2009), le chercheur qui réalise un projet doit garder à l'esprit qu'il s'insère dans un monde structuré ayant une histoire propre et des liens spécifiques. Ces auteurs soulignent que les interventions du chercheur seront inévitablement influencées par cette structure sociale, et encore plus s'il existe un lien de familiarité entre lui et la structure. Mes activités comme formatrice-bénévole reliées aux droits humains ont fait en sorte que mes valeurs professionnelles se rapprochaient de celles de la LDL-QC. Cette réalité a donc facilité mon entrée dans la structure sociale de la LDL-QC et a rendu agréable la dynamique de travail entre l'organisme et la stagiaire.

Mon entrée dans le monde de la LDL-QC m'amena également à jouer un rôle de premier plan comme instigatrice du projet. Les deux mois passés au sein de la LDL-QC, d'octobre à novembre 2010, et ceux qui suivirent ont consisté en un travail conjoint sérieux et rigoureux. Selon Trépanier et Gosselin, (2009), l'investissement en temps dans la relation chercheurs-utilisateurs serait d'ailleurs un facteur de succès dans un partenariat. Dans mon cas, effectuer des rencontres hebdomadaires (octobre et

novembre 2010) et mensuelles (décembre 2010 à juillet 2011) avec la LDL-QC pour vérifier l'avancement du projet a assurément contribué au succès du partenariat. Beaudoin et Mailhot (2009) soulignent l'importance de la qualité des interactions entre les acteurs du partenariat. Cette qualité est en fonction de la confiance que peuvent établir les partenaires, de la fréquence de leurs échanges, de la qualité de leurs communications et des règles formelles et informelles qu'ils établissent. Les auteurs ajoutent que les obstacles liés à l'établissement du partenariat peuvent être causés par la difficile conciliation entre les cultures antinomiques, ce qui ne fut certes pas mon cas. La distance culturelle entre la LDL-QC et la stagiaire était relativement mince. Nous avons une vision commune du projet et du partenariat. Le mandat et les objectifs bien établis lors de l'entente du stage ont contribué à la réussite de la collaboration.

3.2 Retour sur les activités de transfert de connaissances

Tel que mentionné dans le chapitre 2, plusieurs activités de transfert de connaissances se rattachent à ce stage professionnel. En ce qui concerne les activités de transfert en milieu de pratique, elles ont consisté dans la rédaction de quatre fiches synthèses, la participation à une émission de radio et l'organisation d'une soirée d'information. Pour ce qui est des transferts en milieu scientifique, il s'agit d'une participation à deux colloques scientifiques, soit celui du CEETUM et celui de la CRIEC.

3.2.1. Retour sur les activités de transfert de connaissances en milieu de pratique

✓ Première activité en milieu de pratique : les fiches synthèses

La rédaction des fiches synthèses a nécessité plus de temps que prévu. Selon l'échéancier initial, les fiches devaient être mises en ligne à l'hiver 2011. Dans les faits, elles se sont retrouvées sur le site Internet de la LDL-QC à l'automne 2011. Elles ont nécessité plusieurs mois d'écriture et de vulgarisation du phénomène, de moments de réflexion et d'allers-retours avec la LDL-QC. La conception visuelle a également demandé beaucoup de temps de travail, parce que je n'avais jamais produit de tels outils de mobilisation. Une gestion inadéquate du temps et du calendrier explique ce retard. C'est d'ailleurs surtout pour cette raison que j'ai réduit le nombre de fiches synthèses à quatre : au départ, il était prévu que j'en rédigerais neuf.

✓ Deuxième activité en milieu de pratique : l'émission de radio

Il est difficile d'en dire beaucoup sur cette activité de transfert puisqu'il m'est impossible de savoir combien de personnes ont écouté l'émission, ni si l'information transmise a eu un impact. Toutefois, je sais que mes collègues de la PRAP présents à l'INRS le 7 décembre se sont réunis pour écouter

l'émission de radio. Selon leurs dires, l'entrevue était intéressante et le contenu, bien vulgarisé. L'émission a certainement attiré l'attention d'autres auditeurs ayant différentes connaissances sur le sujet abordé. Elle était de nature à offrir au public plusieurs informations actualisées et de les sensibiliser sur l'état de la situation des réfugiés en général et de ceux qui sont présents dans la ville de Québec.

✓ **Troisième activité en milieu de pratique : la soirée d'information**

Cette activité de transfert a été très exigeante quant à la logistique et à la mobilisation de personnes. Il fallait penser à la création de l'affiche, à la promotion de la soirée, aux ressources nécessaires (matérielles, financières et techniques), aux conférenciers à inviter, etc. Pour s'assurer de la réussite de la soirée, la LDL-QC a décidé de créer un comité. À l'hiver 2010, la LDL-QC accueillait une nouvelle stagiaire en service social, Émilie Guimond. Tout comme Justin Sirois, stagiaire en service social à la LDL-QC et animateur de l'émission de radio, Émilie devait participer à la vie associative de l'organisme et s'impliquer dans ses nombreux projets. Elle décida de faire partie du comité pour la soirée et, pour nous aider, nous avons intégré une troisième personne à notre équipe, soit Geneviève Geneau, étudiante en droit à l'Université Laval. Nous avons mis deux mois à préparer cette soirée. Des rencontres régulières et plusieurs échanges de courriels ont contribué à la préparation de la soirée.

Cette soirée d'information mettait en lumière mes résultats de recherche. Toutefois, il était important pour moi de ne pas agir seule lors de la soirée; je tenais à avoir à mes côtés d'autres personnes dynamiques et compétentes pour parler du phénomène sous différents angles. Pour ce faire, j'ai fait appel à mon réseau de contacts. Cette soirée a ainsi permis à quatre étudiants engagés pour la cause des réfugiés de s'exprimer ou de diffuser leurs résultats de recherche. Cette soirée a certainement permis au public de bénéficier d'une information riche et concise.

3.2.2 Retour sur les activités de transfert de connaissances en milieu scientifique

Dans le cadre du programme de la PRAP, les étudiants sont appelés à réaliser des activités de transfert de connaissances dans divers milieux. Ces activités entrent dans un calendrier dont le stagiaire n'est pas toujours maître. La planification de mes activités en milieu scientifique en est un bon exemple. Il a fallu que je trouve des foyers d'animation appropriés pour la diffusion de mes résultats de recherche, et ce, selon un agenda imposé par les milieux scientifiques. En effet, les dates des colloques étaient fixées par le CEETUM ou la CRIEC et je devais me rendre flexible pour les intégrer à mon emploi du temps.

De plus, les deux colloques scientifiques ont exigé une grande préparation, et ce, autant pour le contenu de l'exposé que pour le support visuel. J'ai consacré une partie du mois de janvier 2011 à la

préparation des conférences parce qu'il s'agissait de mes premières expériences comme invitée scientifique. Pour ce qui est des propositions de communications, ce fut un exercice d'écriture très formateur. En effet, plusieurs exigences devaient être respectées, telles qu'un nombre limite de mots et des informations à fournir. Les mêmes textes ont servi pour les deux colloques, c'est-à-dire que la propositions de communications et la présentation *power point* ont été utilisées tant pour le CEETUM que pour la CRIEC. Toutefois, les expériences de *terrain* ont été bien différentes.

✓ **Première activité en milieu scientifique : le CEETUM**

J'ai été la première présentatrice dans l'atelier 7 du colloque. J'ai été celle qui brisa la glace, ce qui augmenta mon niveau de stress. Au final, cette pression s'est avérée positive. La logique des organisateurs de la séance était la suivante : il s'agissait de débiter avec des exposés éclairant le phénomène des réfugiés au niveau international, pour le présenter ensuite aux niveaux national et local. Puisque mon projet décrit aussi globalement le phénomène, ma présentation devait servir de base pour assurer la compréhension du public, qu'il soit *connaisseur*, *peu connaisseur* ou *non connaisseur* du sujet. J'ai été surprise de constater que les autres conférenciers prenaient des notes pendant ma présentation. J'avais des données qu'ils n'avaient pas et j'abordais des aspects précis du phénomène qu'ils ne maîtrisaient pas, tels que le cadre juridique international des réfugiés et le contexte de la politique québécoise de la régionalisation des immigrants.

Les questions posées ont été nombreuses. Cette expérience m'a convaincue de la pertinence de mon projet et non du manque de clarté de mon discours. J'ai d'ailleurs été la seule à être félicitée par la présidente de la séance pour le respect du temps alloué et l'excellence de mon fil conducteur. De plus, j'ai pu comparer mes références bibliographiques avec celles de mes pairs. J'ai été rassurée de constater que certaines des publications de ma bibliographie se retrouvaient également dans celles des autres étudiantes. Bref, cette première expérience au CEETUM a été positive en termes de diffusion de l'information vers un public scientifique.

✓ **Deuxième activité en milieu scientifique : la CRIEC**

Mon expérience au colloque de la CRIEC a été bien différente de celle du CEETUM. Tout d'abord, nous n'étions que deux étudiantes à participer à la séance thématique sur la régulation des réfugiés. Je précédais une postdoctorante de McGill, soit Idil Atak. J'étais très intimidée par le statut de cette participante, d'autant plus que j'avais lu quelques-uns de ses articles scientifiques sur le droit des réfugiés au Canada et qu'elle était citée dans ma revue de la littérature. Ensuite, l'auditoire était plus nombreux et plus varié. Environ 50 personnes étaient présentes. Il s'agissait d'étudiants et de chercheurs universitaires, d'intervenants communautaires, de journalistes, etc. Par ailleurs, les

questions ont été plus pointues. Elles ont été essentiellement posées par des représentants du milieu communautaire de Montréal ou de ses banlieues travaillant directement auprès des personnes réfugiées. Ces personnes étaient intéressées par les statistiques et la situation des réfugiés dans la ville de Québec. Ils voulaient comparer le phénomène avec leur propre contexte. De plus, la présidente de la séance s'est montrée particulièrement stricte. Elle ne semblait pas valoriser le cadre de la PRAP et sous-estimait la rigueur scientifique d'un stage et d'un essai. Le temps alloué pour ma présentation a été coupé. Cela m'obligea à prioriser rapidement les résultats de recherche à présenter. À la fin de mon exposé, la présidente me demanda de me justifier par rapport à l'*originalité* d'une maîtrise avec stage-essai. J'ai donc tenté d'exprimer ma position sur les bienfaits d'une recherche partenariale. Bref, cette expérience a été plus ardue que la précédente. Cette dernière activité de transfert scientifique me confronta davantage au *monde scientifique*.

3.3 Contraintes et difficultés rencontrées

Quelques contraintes et difficultés ont été vécues lors du déroulement du stage et des activités de transfert de connaissances. Toutefois, ces obstacles se sont révélés formateurs tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Somme toute, les retombées ont été nombreuses, ainsi que le décrit cette dernière section du chapitre.

- 1) **La gestion du calendrier et de l'échéancier.** Afin de m'assurer de l'avancement du projet, des grilles de planification mensuelles ont été établies avec la LDL-QC. Ces grilles comprenaient les étapes de la recherche du projet, les dates de remise des fiches synthèses et celles des versions corrigées par les deux superviseurs. Malgré tous ces efforts de coordination, le projet s'est échelonné sur plusieurs mois. La gestion de l'emploi du temps et de l'horaire chargé des différentes parties prenantes au projet est la principale cause de ce retard imprévu, qui ne s'est tout de même répercuté que sur la création des fiches synthèses.

De plus, le 11 mai 2011, je devais me présenter au 79e congrès de l'ACFAS, à Sherbrooke. Mon projet de communication avait été retenu à l'automne 2010. Cependant, je n'ai pas pu me rendre au congrès, en raison d'un conflit d'horaire entre mes occupations personnelles et mes occupations professionnelles. À cette période de l'année, plusieurs projets à l'étranger sur les droits humains étaient planifiés avec le *Centre Québécois de Formation pour les jeunes en matière de droits humains* (CQF), l'organisme avec lequel je collabore bénévolement depuis 2009. En tant qu'administratrice de notre réseau en Amérique latine, j'avais plusieurs dossiers à gérer, des formations sur les droits humains à planifier et des déplacements à l'étranger. Parallèlement, je terminais ma dernière session dans le programme de la PRAP. Mon temps

était très limité. Puisque j'avais déjà participé à deux activités en milieu scientifique, j'ai donc décidé d'annuler ma présentation à l'ACFAS pour me concentrer sur les projets déjà entamés.

2) Les exigences propres aux différents milieux. L'interface dont je faisais partie me liait à *deux mondes* : à la LDL-QC et au programme de la PRAP. Cette interface a rendu l'avancement du stage plus complexe à certains moments. En effet, être l'interface entre un milieu militant et un milieu scientifique a limité à certains moments le déroulement du stage puisque les idées émises devaient faire le pont entre ces *deux mondes* : entre un milieu militant qui revendique les droits bafoués des personnes réfugiées et un milieu scientifique qui cherche une rigueur et un ton neutre. Certaines sections des fiches synthèses ont donc été ajustées, notamment celles qui sont présentées comme *mot de la fin*, afin de réduire le caractère militant du vocabulaire employé. Vaillancourt (2007) explique qu'il est souvent difficile de concilier les intérêts des chercheurs et ceux des praticiens, qui n'ont pas toujours les mêmes objectifs, intérêts et cadres d'interprétation. Bien que les deux milieux aient des objectifs communs, c'est-à-dire faire connaître des problématiques et améliorer des conditions de vie, ils prennent des stratégies d'action différentes ou utilisent un langage adapté pour y arriver. L'action militante vise des stratégies d'action, notamment politique (ex. : campagne ou pétition), populaire (ex. : manifestation), de solidarité (ex. : action caritative), de diffusion de l'information (ex. : communiqué de presse ou bulletin d'information), alors que l'action scientifique préconise des théories, des démarches empiriques ou encore des études de laboratoire (CODAP, 2011; Dubois, 2005). Bref, les milieux s'expriment différemment, ce qui complexifie la tâche de l'agent d'interface.

3) Le manque de coopération d'acteurs importants. Au départ, je voulais rencontrer des intervenants communautaires œuvrant auprès des réfugiés ou encore des personnes provenant du milieu de l'immigration à Québec. Je jugeais important d'entrer en contact avec ces professionnels afin de m'assurer de la rigueur de mon projet. Malgré plusieurs courriels et appels téléphoniques, les contacts ont été minimes. Les rares personnes à me recontacter, essentiellement les gens du MICC, me donnèrent très peu d'information. Pour ce qui est des milieux communautaires, la littérature concernant le travail des intervenants auprès des réfugiés montre que les organismes ne parviennent pas à satisfaire financièrement et humainement les besoins accrus de ce groupe de personnes (Osorio Ramirez, 2009; Saillant et al, 2009). Les organismes sont peu financés et débordés par les dossiers qui ne cessent de s'accumuler. Ils ont donc peu de temps à accorder à leur clientèle et encore moins aux gens de l'extérieur. Je n'ai donc jamais réussi à rencontrer de professionnels œuvrant auprès des réfugiés. En ce qui concerne les autres milieux liés à l'immigration dans la ville de Québec, comme le CRI, ils n'ont pas répondu à mes courriels. Au début du projet, j'ai donc été limitée à ma propre expertise et, au fil du temps, grâce aux réseaux formels et informels construits à travers les activités de

transfert de connaissances, j'ai pu rencontrer des gens informés sur mon objet d'étude. Ce réseautage m'a permis d'ajuster mon projet au fur et à mesure de ces rencontres.

- 4) **Le manque d'information sur le sujet.** Parallèlement au manque de collaboration mentionné ci-haut, j'ai aussi été confrontée au manque de données sur la situation des réfugiés dans la ville de Québec. Avant de commencer le stage, j'étais certaine que la recherche bibliographique serait facile puisque le phénomène de l'immigration est un sujet d'actualité et que la littérature scientifique y est abondante. Par exemple, je croyais que le CRI aurait beaucoup d'information concernant les réfugiés établis dans la ville de Québec, telles des données historiques, sociodémographiques, économiques, familiales et migratoires (ex. : origine continentale et durée de séjour dans la ville de Québec). Ce ne fut pas le cas. J'ai donc élargi mes horizons et contacté des acteurs clés de Montréal, tel le président de la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI), M. Stephan Reichold. Ce dernier n'avait pas plus de documentation spécifique sur les réfugiés dans la ville de Québec. Cette réalité m'obligea donc, d'une part, à chercher ces informations sur des sites de statistiques (Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et le MICC) et, d'autre part, à réorienter ma recherche. Pour ce faire, j'ai étendu mon analyse à des sources documentaires étrangères et nationales et effectué des lectures disciplinaires variées, notamment en sciences juridiques. Bref, ces difficultés m'ont convaincue que mon projet était innovateur et pouvait avoir des retombées intéressantes.

3.4 Retombées réelles du projet

Les retombées réelles du projet sont variées. Elles dépassent largement les retombées anticipées, qui étaient principalement de faire de la sensibilisation et de permettre une prise de conscience des différents publics de la LDL-QC sur la réalité des réfugiés. Ce projet alla plus loin et il aboutira possiblement à quelques changements pratiques dans la vie sociale de certaines personnes, comme un regard plus positif sur les réfugiés et une diminution de la discrimination à leur égard.

En effet, les activités de transfert de connaissances m'ont permis de mettre en relations plusieurs événements et personnes provenant de différents milieux, ce qui est très gratifiant comme première expérience en tant qu'agent d'interface. Le réseautage développé dans le cadre de ce projet a été très important pour la concrétisation de plusieurs activités de transfert, notamment pour la soirée d'information décrite au *point 3.2.1*. Selon Henault, les réseaux de communication, tant formels qu'informels, facilitent la dissémination de la recherche : « Les connaissances ainsi générées sont partagées à travers des réseaux de pairs qui sont à même d'apprécier les contributions réalisées par leurs collègues (...) cela favorise la dissémination des savoirs entre les initiés membres d'un même

réseau » (Henault, 1992, dans Roy, Guindon et Fortier, 1995 :17). Dans mon cas, créés tout au long de la réalisation du stage, ces réseaux se sont même élargis jusqu'à des personnes *non initiées* ou *peu informées* du sujet (voir *point 3.4.2*). Les retombées réelles sont décrites ici en trois temps : 1) pour le partenaire de stage; 2) pour des publics *inattendus*; 3) pour la stagiaire.

3.4.1 Pour le partenaire de stage

Premièrement, le projet a donné à la LDL-QC des outils de mobilisation actualisés touchant les réfugiés et les droits humains. Il a ainsi permis de vulgariser un phénomène présent sur le territoire de la ville de Québec. De plus, comme les fiches synthèses sont disponibles sur le site Internet de la LDL-QC, elles sont accessibles à plusieurs internautes. En effet, les fiches synthèses peuvent actuellement être répertoriées sur les moteurs de recherche d'Internet¹⁵ et servir de référence aux internautes intéressés à en connaître davantage sur l'état de la situation des réfugiés. La LDL-QC pourra également utiliser les fiches pour ses conférences ou ateliers dans ses différents milieux de diffusion (ex. : milieu scolaire). Deuxièmement, chacune des activités de transfert de connaissances, tant en milieu de pratique qu'en milieu scientifique, a donné une certaine visibilité à la LDL-QC en tant qu'organisme de défense et de promotion des droits humains. En introduction, j'abordais toujours le contexte du projet et de mon partenariat avec la LDL-QC. J'expliquais aussi la mission de l'organisme et le travail qu'il réalise pour défendre les personnes vulnérables. Troisièmement, les personnes du réseau de la LDL-QC qui se sont impliquées de près ou de loin dans le projet ont été des acteurs dans le processus de production de la connaissance. En effet, cette collaboration leur a permis, d'une part, d'avoir une meilleure compréhension du phénomène de l'immigration des réfugiés et, d'autre part, d'acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire grâce aux réalisations accomplies. Les personnes de la LDL-QC engagées dans le projet ont, elles aussi, développé plusieurs compétences.

3.4.2 Pour des publics *inattendus*

Il y a eu, certes, un grand intérêt pour le sujet et le projet en tant que tels. À la suite de certaines activités de transfert de connaissances, comme la soirée d'information et les deux colloques scientifiques, des personnes sont entrées en contact avec moi, soit pour avoir accès à mes outils de mobilisation, soit pour m'inviter comme conférencière.

Premièrement, lors de la soirée d'information, une journaliste pigiste, Valérie Côté, était présente pour rédiger un article sur les réfugiés (voir l'**annexe IV**). Elle est journaliste pour la revue *Pastorale-*

¹⁵ En inscrivant ces exemples d'équations sur les moteurs de recherche d'Internet, on retrouve les fiches synthèses réalisées dans le cadre de ce projet : « Fiches synthèses ET réfugiés », « Fiches synthèses ET LDL-QC », « LDL-QC ET réfugiés », « Réfugiés ET ville de Québec ».

Québec. Les membres de la revue ont voulu qu'elle fasse un compte rendu de la soirée afin d'en connaître davantage sur les réfugiés présents dans la ville de Québec. Ils jugeaient important de publier un article afin de sensibiliser les gens vivant dans leur secteur sur la question des réfugiés. L'arrondissement de Québec dans lequel ils vivent présente une importante population immigrante et réfugiée. La journaliste a pris des notes tout au long de la soirée, a interrogé les quatre conférenciers à la fin de l'évènement et a reçu leurs présentations *power point* afin de faciliter l'écriture de son article.

Ensuite, lors du colloque du CEETUM, j'ai rencontré Moustapha Bamba, chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ce dernier m'a contactée quelques semaines après le colloque afin d'avoir accès à mes fiches synthèses. Il les diffusera dans ses cours portant sur l'immigration. Puisque mes fiches n'étaient pas encore terminées à ce moment-là, je lui ai envoyé une version provisoire en mars 2011 et les documents finaux en juillet 2011.

Enfin, en septembre 2011, à ma grande surprise, j'ai reçu une invitation de professeurs du *Collège Édouard-Montpetit* (Longueuil), Valérie Blanc, professeure en histoire, et Jean-Pascal Larin, professeur en science politique. J'ai été invitée comme conférencière (voir l'**annexe V**) pour faire état de la situation générale des personnes réfugiées, plus spécifiquement au Canada et au Québec. Cette conférence s'inscrivait dans le cadre de leur projet *Passeport-Europe*, qui est un voyage d'études organisé par des professeurs du département des sciences humaines et de littérature du collège. Ce voyage réunit environ 15 étudiants, qui se rendront en mars 2012 à Bruxelles et à Paris pour une période de deux semaines. Les thèmes centraux du projet sont la liberté et l'appartenance. Les organisateurs de ce projet préconisent ces thèmes parce que ceux-ci touchent à la souveraineté des États et des sociétés, à l'engagement et à l'identité. Afin de préparer les étudiants à ce séjour outre-mer, où ils visiteront les ambassades canadiennes, des centres de recherche et des institutions de l'Union européenne, les professeurs organisent des ateliers thématiques et des midis-conférences. Ils sélectionnent des sujets d'actualité, environ 10 par année, et invitent des personnes à les présenter. Dans mon cas, ils ont présenté sur l'heure du midi un film traitant de l'immigration clandestine, « Partir ou mourir », de la réalisatrice québécoise Raymonde Provencher. J'ai alors commenté le film en apportant des explications relatives au phénomène.

3.4.3 Pour la stagiaire

De mon côté, les retombées de ce projet sont nombreuses, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. Au cours de cette expérience, j'ai développé plusieurs compétences. J'ai acquis des compétences en :

- ✓ **Élaboration de travail.** Avoir un sens éthique et de l'organisation, apprendre à gérer son temps et à planifier le travail, organiser les ressources nécessaires pour la réalisation d'un projet;
- ✓ **Méthode de recherche.** Problématiser un objet de recherche, collecter des données et savoir les organiser, les analyser et les interpréter;
- ✓ **Rédaction de documents.** Avoir une rigueur scientifique, un esprit d'analyse et de synthèse, un sens critique;
- ✓ **Diffusion de l'information et communication.** Identifier les besoins des utilisateurs, choisir les milieux de diffusion selon les stratégies d'action identifiées, innover, utiliser un langage approprié, sélectionner l'information à diffuser selon les contextes;
- ✓ **Milieu organisationnel.** Comprendre le fonctionnement des dynamiques à l'œuvre, être autonome, savoir prendre des initiatives, développer le sens des responsabilités et des engagements;
- ✓ **Relations humaines / Partenariat.** Développer l'esprit d'équipe et le sens du partenariat, établir des réseaux, mobiliser des gens, être empathique, gérer le travail d'équipe, faire preuve de souplesse.

Enfin, sur le plan personnel, ce stage m'aura permis une meilleure connaissance de moi-même, de mes limites et de mes aptitudes au travail. Il m'aura ainsi aidée à développer mon profil professionnel, c'est-à-dire à identifier mes orientations futures et mes objectifs de carrière.

Ce troisième chapitre portait sur le bilan critique du stage et de ses activités de transfert de connaissances. Le but était d'évaluer l'ensemble du projet afin de permettre d'identifier les apprentissages, les savoirs et savoir-faire, les réalisations, les réussites et les difficultés liées au stage.

CHAPITRE 4 : RÉFLEXION CRITIQUE ET ANALYTIQUE SUR LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES ET LE MÉTIER D'AGENT D'INTERFACE

Dans ce dernier chapitre, une réflexion critique et analytique est proposée, au regard de mon expérience de stage, sur la mobilisation des connaissances et sur le métier d'agent d'interface. Il s'agit de mettre en lumière le champ de la mobilisation des connaissances à partir des observations recueillies lors du projet. Plusieurs concepts sont décrits, tels la connaissance, le savoir, le transfert, le partenariat, le réseau.

4.1 Réflexion critique et analytique sur la mobilisation des connaissances

4.1.1 Distinction entre *information*, *donnée*, *savoir* et *connaissance*

Avant de parler de la mobilisation des connaissances, il est important de mettre en évidence la distinction entre *information*, *donnée*, *savoir* et *connaissance*. Lesemann et Goyette (2003) expliquent la relation entre information et donnée, d'une part, et entre connaissances et savoir, d'autre part : « Alors que l'information prend la forme de données structurées et formatées qui demeurent passives et internes tant qu'elles ne sont pas utilisées par ceux qui ont les connaissances nécessaires pour les interpréter et les processer, le savoir et la connaissance dotent leurs détenteurs d'une capacité cognitive, d'une capacité d'action intellectuelle ou physique » (p.10). Stehr (2000) ajoute que l'information est *abondante*, *autosuffisante* et *ne confère pas* de capacités opérationnelles, contrairement au savoir. Le savoir, quant à lui, est *contingent*, *contestable* et exige la « présence de certaines capacités d'interprétation et la maîtrise des circonstances de la situation » (p.168). Pour ce qui est de la connaissance, selon Roy, Guindon et Fortier (1995), elle est : « (...) toute idée ou représentation organisée du réel, qu'elle soit fondée sur le vécu expérimentiel, l'expérimentation, l'expérience, la science, les faits ou les croyances » (p.1). En résumé, l'information comprend des données qui, tant et aussi longtemps qu'elles ne seront pas utilisées, ne pourront pas se transformer en idée et générer ainsi la connaissance. La connaissance, quant à elle, a besoin de la capacité d'interprétation du savoir pour circuler.

La recherche comporte des visées de compréhension (connaissance) de la réalité et d'application (savoir) dans le but d'innover (Dandurand, 2006). On a besoin d'une base de connaissances pour décoder et comprendre la complexité d'un phénomène ou d'une réalité. Cette base passe par le processus de la connaissance qui est, en fait, la relation qui existe entre *émetteurs* (ex. : agent d'interface) et *récepteurs* (ex. : usagers). C'est ensuite la tâche des usagers de s'approprier la

connaissance selon leur domaine d'orientation et de compétences (Lesemann et Goyette, 2003). Bref, une chose importante à retenir est que toute information, dans la mesure où elle est nouvelle pour un individu, constitue une connaissance transmise.

Grâce aux activités de transfert de connaissances de ce stage réalisées en milieu de pratique et en milieu scientifique, plusieurs connaissances ont été transmises. Il y a eu un réel processus de la connaissance entre *émetteurs* et *récepteurs*. Les personnes présentes aux activités de transfert se sont appropriées, selon leurs besoins propres, différentes connaissances. Pour certains usagers, il s'agissait *de recevoir de nouvelles connaissances*; pour d'autres, *d'approfondir des connaissances* sur un thème précis. Il m'est cependant pratiquement impossible d'évaluer la réelle appropriation de la connaissance par les différents usagers présents aux activités de transfert de connaissances (voir *point 4.1.4*).

4.1.2 La mobilisation des connaissances et l'*itinéraire du savoir*

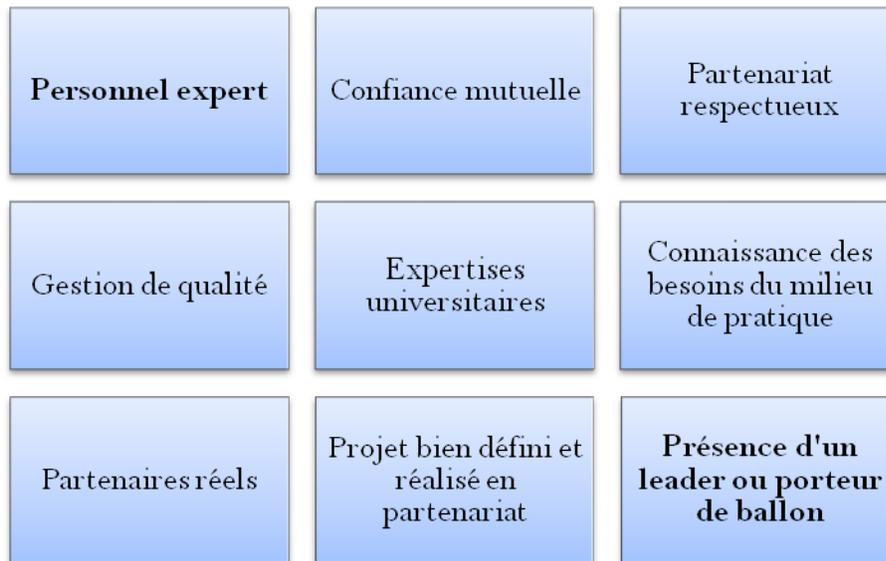
La mobilisation des connaissances peut être vue comme une méthode, une technique, une idée ou une approche pour décrire, représenter ou contextualiser une réalité. Son objectif ultime est de produire conjointement des connaissances scientifiques, c'est-à-dire de travailler *pour* et *avec* les utilisateurs (Brodeur et al, 2009). Dans mon cas, bien qu'il ait été *fait pour* répondre à un besoin de la LDL-QC concernant le manque d'information sur les réfugiés, le projet fut aussi *fait avec* la LDL-QC. Le projet a fait appel à un processus de co-construction des connaissances qui impliqua « un élargissement, voire une démocratisation du cercle des producteurs et des diffuseurs de connaissances universitaires » (Vaillancourt, 2007 :80). Il y a eu une relation de confiance, un partage de pouvoirs et de ressources entre les différentes parties prenantes du projet.

En outre, la mobilisation des connaissances s'intéresse à l'*itinéraire du savoir*, autrement dit à sa circulation, à sa visibilité et à son expression. D'ailleurs, Dandurand (2006) affirme que « c'est dans sa mobilisation des connaissances que le savoir prend de la valeur » (p. 3). La mobilisation des connaissances s'intéresse ainsi à l'utilisation du savoir qui est faite par les usagers. C'est dans ses actions de diffusion, d'appropriation et d'utilisation qu'elle a un pouvoir d'action. Voici en quelques mots son pouvoir d'action :

- ✓ Permettre d'établir un lien entre l'information scientifique et les besoins des utilisateurs;
- ✓ Requérir la création de lieux de rencontres et d'échanges entre divers milieux;
- ✓ Mettre en place des outils de mobilisation, des formules de diffusion et de transfert de l'information;
- ✓ Viser le partenariat et le rapprochement de divers milieux.

Une étude de l'UQAM sur la mobilisation des connaissances, « L'UQAM : une mission particulière de mobilisation des connaissances », réalisée auprès d'organisations externes et universitaires révèle les facteurs favorables à la mobilisation des connaissances (Brodeur et al, 2009). Plusieurs éléments ressortent; j'ai répertorié les principaux dans la **Figure 1** suivante¹⁶ :

Figure 1 : Facteurs favorisant la mobilisation des connaissances



Source : Josée Daris, 2012

Ce graphique montre que la mobilisation des connaissances s'appuie sur une relation de collaboration bidirectionnelle favorisant ainsi la co-construction des savoirs. Elle englobe le savoir universitaire et le savoir de la société (ex. : gouvernement, organisation à but non lucratif, entreprise, etc.). En tenant compte de la variété des acteurs qui agissent, du lien de confiance qui les unit, de leurs compétences mutuelles, les connaissances mobilisées répondent davantage aux besoins de la société et contribuent à son développement (Brodeur et al, 2009).

En effet, la recherche en partenariat oblige le chercheur à tenir compte des préoccupations de son partenaire afin que le projet réponde à la réalité du terrain. Il est donc important de bien clarifier conjointement le mandat, les objectifs, l'objet de la recherche et les différentes étapes du projet. De plus, l'opinion du partenaire sur les avancées du projet tout au long de la concrétisation de celui-ci est très importante. Elle amène le chercheur, au besoin, à adapter ou à nuancer ses propos ainsi qu'à tenir compte d'aspects non perçus (Vaillancourt, 2007). Ces allers-retours augmentent la validité des

¹⁶ Deux facteurs sont identifiés en gras afin de mettre l'accent sur le besoin de personnel spécialisé en mobilisation des connaissances.

résultats et la crédibilité du projet. Tel qu'indiqué dans le chapitre 2, plusieurs rencontres ont été faites entre la LDL-QC et la stagiaire. Des suivis réguliers ont eu lieu au moment du stage (octobre et novembre 2010) et des suivis au besoin pendant le reste de l'année. Ces moments d'échange ont été importants pour les deux parties. Ils ont permis le partage d'expertise, la création d'un lieu de stimulation et l'enrichissement de la réflexion. Selon les facteurs favorisant la mobilisation décrits dans la **Figure 1** à la page précédente, ce stage a réellement porté sur un véritable partage de pouvoirs et de ressources.

4.1.3 Le transfert des connaissances et ses principaux éléments

Pour favoriser la circulation de la connaissance et son appropriation par les utilisateurs, le processus du transfert de connaissances est essentiel. Il ne semble pas encore exister de modèles ou de concepts précis pour expliquer ce qu'est réellement le transfert de connaissances. Toutefois, selon la revue de la littérature sur la mobilisation des connaissances de Roy, Guindon et Fortier (1995), sept principaux éléments sont à considérer afin d'assurer son succès : 1) la création; 2) le traitement; 3) l'innovation; 4) la diffusion; 5) la réception; 6) l'adoption; 7) l'utilisation :

- 1) **La création de la connaissance.** Elle rassemble les connaissances pertinentes pour comprendre l'objet à l'étude. Il s'agit, en fait, de l'étape de la recherche;
- 2) **Le traitement de la connaissance.** Il constitue la réorganisation de la connaissance selon le public visé dans le but d'en faciliter la diffusion et le transfert. On convertit la connaissance dans un langage accessible (ex. : synthèse, vulgarisation, traduction);
- 3) **L'innovation de la connaissance.** Elle consiste à trouver les méthodes appropriées et originales pour assurer la diffusion adéquate de l'information : quels canaux de communication utiliser ? comment rendre accessible l'information en temps opportun ?
- 4) **La diffusion de la connaissance.** Elle est le moment où la connaissance est rendue accessible aux destinataires;
- 5) **La réception de la connaissance.** Elle conduit à une éventuelle utilisation par des usagers potentiels;
- 6) **L'adoption de la connaissance.** Elle est la prise de décision finale quant à l'utilisation et le choix de la connaissance à transmettre;
- 7) **L'utilisation de la connaissance.** Elle est l'application qui découle des résultats de la recherche : la connaissance est alors consommée.

Le succès du transfert repose surtout sur l'intérêt réel des usagers de la connaissance à l'utiliser. Si les utilisateurs ne sont pas réceptifs, tous les efforts mis dans la création, le traitement, l'innovation et la diffusion de la connaissance auront été inutiles. Selon Roy, Guindon et Fortier (1995), l'utilisation de la connaissance est plus efficace lorsqu'un besoin concret est ressenti par les destinataires, c'est-à-dire lorsque ces derniers recherchent de nouvelles connaissances pour répondre à un besoin bien précis.

C'est d'ailleurs ce qui a été vécu dans le cadre de ce projet. D'une part, un besoin réel d'en savoir davantage sur les personnes réfugiées était présent chez mon partenaire de stage. La LDL n'avait pas de documentation sur les personnes réfugiées établies dans la ville de Québec. L'organisme jugeait donc important d'avoir des informations actualisées sur le sujet pour faire état de la situation de ce groupe de personnes. D'autre part, les activités de transfert réalisées ont suscité un grand intérêt tant de la part de mon partenaire de stage que des différents publics présents aux transferts dirigés. De plus, le projet a eu certaines retombées pour des publics *inattendus*. Le projet a certainement suscité l'intérêt d'un public varié et diversifié, permettant ainsi une diffusion à plus grande échelle des résultats de recherche.

4.1.4 Un enjeu du transfert de connaissances : l'appropriation

Pour réussir un transfert de connaissances, il ne suffit pas de diffuser des résultats de recherche. Il faut également viser l'appropriation des connaissances par les utilisateurs (Beaudoin et Laquerre, 2001). L'appropriation des connaissances est en fait un processus utile pour mesurer l'état des connaissances des utilisateurs après diffusion. Mesny (1996) décrit l'appropriation comme allant « de la diffusion des savoirs vers les personnes ayant un intérêt potentiel à en faire usage jusqu'à l'application de ces savoirs une fois que le " client " a accepté de les prendre en considération » (p.189).

L'appropriation des connaissances est un processus qui n'a pas été exploré dans mon projet, et ce, par manque de temps. Il aurait été intéressant de mesurer l'intérêt initial et continu des utilisateurs à la suite de chacune des activités de transfert de connaissances réalisées. Pour ce faire, j'aurais pu créer des grilles d'évaluation pour déterminer l'appropriation réelle des connaissances reçues. Si l'exercice était à refaire, cette étape d'appropriation ferait peut-être partie de mon devis de recherche. D'ailleurs, Knott et Wildavsky (1980, dans Brodeur et al, 2009 :10) présentent un ensemble d'indicateurs pour mesurer l'appropriation de la connaissance lors d'un transfert :

- ✓ Les résultats de recherche ont été transmis aux utilisateurs concernés;
- ✓ Les rapports de recherche ont été lus et compris par les utilisateurs concernés;

- ✓ Les travaux ont été cités comme référence dans des rapports, des études ou des stratégies d'action élaborées par les utilisateurs;
- ✓ Les usagers font des efforts pour s'appropriier les résultats de la recherche;
- ✓ Les résultats de recherche ont influencé les choix et les décisions des utilisateurs;
- ✓ L'utilisation des résultats de recherche a engendré des changements tangibles dans des pratiques professionnelles ou des services publics offerts aux citoyens;
- ✓ Les résultats de recherche ont donné lieu à des applications ou à des extensions par des praticiens ou par des professionnels concernés par le sujet ou le thème.

Pour enrichir la discussion sur l'appropriation des connaissances, deux modèles peuvent être ici mentionnés : le *modèle instrumental* et le *modèle d'enlightenment* (Mesny, 1996). Le premier modèle valorise l'utilisation des savoirs seulement par les scientifiques du social. Le second met en doute le contrôle que peuvent exercer les scientifiques sur l'utilisation des savoirs qu'ils produisent et sur leur utilité. En fait, il ouvre le débat sur l'utilité et l'utilisation des savoirs issus de la recherche sociale. Le *modèle d'enlightenment* a permis de montrer que l'utilisation des savoirs n'était pas seulement le *fait* des experts, mais aussi de ceux qui ressentent le besoin d'y avoir accès, ce que Mesny (1996) qualifie comme faisant partie de la catégorie « gens ordinaires », « grand public » ou « non experts ». À cet égard, le *modèle d'enlightenment* préconise l'évolution de la conscience collective. Les savoirs en sciences sociales ne s'adressent plus seulement aux scientifiques; ils débordent maintenant des canaux universitaires. Ils sont de plus en plus accessibles (ex. : dans les médias ou lors de discussions entre collègues). Avec le *modèle d'enlightenment*, les frontières du savoir se sont élargies pour laisser place à de nouveaux utilisateurs et à de nouveaux métiers scientifiques.

4.1.5 Le partenariat et les réseaux: des mécanismes puissants de mobilisation de connaissances

Le partenariat et les réseaux sont essentiels pour une mobilisation de connaissances réussie. Effectivement, la mobilisation de connaissances se fonde sur la conviction que la participation du partenaire est importante à toutes les étapes du processus de la connaissance (voir les sept éléments au *point 4.1.3*). L'étude de Trottier et Champagne (2006) montre d'ailleurs l'importance du partenariat dans le processus de la mobilisation des connaissances. Le partenariat permet le partage des idées et l'élaboration de consensus au regard des priorités à mettre de l'avant dans un projet. Il facilite également les échanges interactifs entre les différentes parties prenantes. Enfin, il favorise l'ouverture

des milieux d'action à la réception de nouvelles connaissances selon leur domaine de pratique. Pour ce qui est des réseaux, ils sont tout aussi facteurs de succès. Le CEFRIO, centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations, mise sur le partenariat et les réseaux dans son travail quotidien de transfert de connaissances. Le CEFRIO : « (...) met l'accent sur le nécessaire partage de connaissances entre les milieux de la recherche et les institutions, entreprises et systèmes sociaux. On ne peut plus considérer la connaissance comme un objet qui passe d'un système à l'autre, mais plutôt comme le produit de l'interaction des acteurs membres de systèmes sociaux reliés en réseaux plus ou moins formalisés » (Beaudoin et Mailhot, 2009 : 154). Roy, Guindon et Fortier (1995) soutiennent également cette idée. Les communications interpersonnelles développées dans les réseaux, tant formels qu'informels, constituent un véhicule majeur pour la dissémination de l'information.

Ce projet de stage confirme le partenariat et les réseaux comme étant des mécanismes *puissants* de mobilisation des connaissances. Les différents moments d'échanges et de rencontres générés par le stage m'ont permis d'élargir mon réseau. Des liens personnels et professionnels se sont tissés avec des gens intéressés par le phénomène de l'immigration et l'approche des droits humains. Les activités de transfert de connaissances m'ont en effet permis de rencontrer plusieurs acteurs du milieu scientifique et du milieu de pratique œuvrant soit pour la promotion des droits humains, soit pour les défis de l'immigration.

Trottier et Champagne (2006) ajoutent que la formation de partenariats et de réseaux passe inévitablement par des moyens diversifiés, comme le développement de *nouvelles fonctions* au sein de différents milieux d'action et de recherche. Ces auteurs qualifient ce nouveau métier de *courtier de connaissances*, que nous nommons dans cet essai « agent d'interface ».

4.2 Réflexion critique et analytique sur le métier d'agent d'interface

4.2.1. La transformation du savoir : le passage du *Mode 1* au *Mode 2*

On assiste actuellement à une explosion des connaissances. En effet, l'arrivée massive des systèmes d'information et de télécommunication a permis de rassembler une masse importante d'informations. Néanmoins, les enjeux sont de taille, soit ceux de mettre en place des conditions gagnantes pour diffuser ces informations et permettre aux usagers d'utiliser les connaissances. À cet effet, le monde de la production de la connaissance scientifique a lui aussi changé. La venue d'un nouveau mode de connaissances, nommé *Mode 2*, a transformé la pratique de l'activité scientifique et, avec les années, a dépassé le *Mode 1* qui dominait avant 1945 (Albert et Bernard, 2000).

Le *Mode 1* était un mode de production de la recherche plus traditionnel vécu au sein de petites équipes disciplinaires universitaires et d'application strictement académique. Avec le *Mode 2*, la recherche s'effectue maintenant dans la multidisciplinarité et de multiples lieux, se veut pertinente socialement et intègre les intérêts des acteurs sociaux (Godin, Trépanier et Albert, 2000). Il s'agit d'une recherche plus collective. Avec le passage du *Mode 1* au *Mode 2*, la participation d'acteurs non universitaires provenant de divers milieux, notamment celui du communautaire, s'est accrue et la transdisciplinarité de la production des connaissances s'est développée. De plus, le *Mode 2* insiste sur les retombées sociales des activités de recherche. Il vise à répondre à la demande sociale, contrairement au *Mode 1*, qui, lui, s'y oppose, préférant l'isolement (Albert et Bernard, 2000). On est à l'ère de l'innovation où les projets doivent être utiles à la société.

L'importance de la pertinence sociale dans le projet avec la LDL-QC faisait partie d'une des priorités communes, comme cela est mentionné au *point 1.3* de cet essai. Nous avons voulu faire connaître un phénomène présent dans la ville de Québec et sur lequel peu d'information existait. Nous avons également désiré servir les communautés scientifique et de pratique travaillant sur le même objet d'étude afin qu'elles soient plus près du citoyen. Nous avons souhaité que les résultats de recherche soient diffusés dans des activités de transfert de connaissances afin de sensibiliser plusieurs publics. Nous avons agi ainsi afin d'augmenter les opportunités de diffusion des résultats qui, autrement, auraient pu demeurer limitées soit au milieu de pratique, soit au milieu scientifique.

4.2.2 Le fossé entre les chercheurs et les usagers

Le fossé entre les chercheurs et les usagers ne semble pas s'être fait ressentir dans le cadre de ce projet avec la LDL-QC. Les seules contraintes et difficultés rencontrées ont déjà été décrites au point 3.3 de l'essai et elles réfèrent essentiellement à des facteurs extérieurs à la relation chercheur-usager.

Des recherches ont tout de même montré qu'il pouvait exister un fossé dans la relation chercheur-usager (Trottier et Champagne, 2006; Vaillancourt, 2007). Le fossé serait créé par une distance culturelle, des conflits de valeurs ou les difficultés des chercheurs à faire passer leurs connaissances scientifiques vers une application pratique sur le terrain. Pour expliquer cette distance chercheur-usager, Trottier et Champagne (2006) utilisent la *Théorie des deux communautés* (Théorie de Snow, 1969). Cette théorie permet d'identifier des systèmes différents de valeurs, de perceptions du monde et d'idéologies entre les chercheurs et les usagers. Les deux communautés, scientifique et de pratique, peinent à interagir parce qu'elles poursuivent des objectifs différents, ont des besoins particuliers et un langage propre. Plusieurs personnes considèrent les scientifiques comme des extra-terrestres, c'est-à-dire comme des gens faisant partie d'un monde parallèle. Une enquête européenne, *Enquête Eurobaromètre*, révèle que près de la moitié des Européens prétendent ne pas être intéressés et

informés en matière de science parce que la recherche scientifique ne serait pas suffisamment axée sur les besoins et les préoccupations de la société (Brodeur et *al*, 2009). L'étude ne met pas en doute l'évolution de la recherche scientifique par le passage du *Mode 1* au *Mode 2* décrit plus haut, mais elle réaffirme que la population veut une science au service du citoyen.

Dans un tel contexte, le rôle des agents d'interface paraît important dans le processus de la mobilisation des connaissances (Lomas, 2000; Trottier et Champagne, 2006). Ces agents peuvent agir comme intermédiaire pour répondre à cette demande sociale de la connaissance. En effet, un agent d'interface permet de faire le pont entre les *deux mondes*, scientifique et de pratique, qui, autrement, risqueraient de s'ignorer, limitant ainsi la mobilisation des connaissances (Roy, Guindon et Fortier, 1995). Dans leur parcours professionnel, les agents d'interface ont acquis plusieurs compétences, notamment en communication, en méthode de recherche ou en diffusion de l'information. Ils sont habilités à mettre sur pied des mécanismes de liaison pour faciliter les échanges entre les milieux scientifique et de pratique. Selon la politique québécoise de la science et de l'innovation, dans une société du savoir, « ces atouts deviennent désormais des facteurs critiques du développement social et économique, c'est-à-dire du mieux-être de l'ensemble de la population » (MRST, 2001 : 40).

4.2.3 Le savoir d'un agent d'interface comme pouvoir d'action : nouvel emploi dans l'économie du savoir

Les marchés sont de plus en plus exigeants, ce qui provoque une forte concurrence entre les industries du savoir. Ces dernières doivent se démarquer par leur capacité d'innover (ex. : création de nouveaux produits ou introduction de nouvelles pratiques de travail). Dans leur projet d'innovation, elles doivent tisser des liens avec des partenaires, tels que des institutions financières, des centres de recherche ou de transfert. Le succès de ces industries du savoir, dont dépend la croissance économique de l'avenir, repose essentiellement sur la créativité humaine (MRST, 2001 : 108). Dans un tel contexte, le capital humain est important en matière d'innovation sociale.

Ce capital humain comprend, notamment, les acteurs du savoir. On peut parler ici d'agent de liaison, de courtier de connaissances ou d'agent d'interface. Ce sont tous des emplois « qui se développent autour de la production, de la transmission et de l'application des connaissances : emplois détenus par ceux qui acquièrent, manipulent, organisent, régulent et communiquent la connaissance, et donc pour qui la connaissance est une force productive immédiate » (Lesemann et Goyette, 2003: 16). Ces travailleurs qualifiés ont sur eux « un outil de travail très utile, soit le *savoir* » (Dandurand, 2006: 4). Le savoir est un atout indispensable dans la gestion de plusieurs domaines (politique, culturel, économique, etc.). Ces acteurs du savoir - nous retenons pour cet essai le terme agent d'interface - travaillent « pour que le savoir acquière une utilité pratique et devienne efficace en tant que pouvoir

d'action » (Stehr, 2000 :45). Pour y arriver, l'agent d'interface utilisera ses compétences. La compétence est, pour Toupin (1999), un savoir agir doublé d'un pouvoir d'agir. Voici les capacités d'agir de l'agent d'interface :

- ✓ L'agent d'interface a les capacités nécessaires pour aider les usagers à comprendre leurs besoins et à les personnaliser;
- ✓ L'agent d'interface a les capacités de faire le pont entre le milieu scientifique et le milieu de pratique qui autrement s'ignorerait;
- ✓ L'agent d'interface a les capacités de faciliter la cohésion du processus de la connaissance.

C'est le travail d'un agent d'interface de servir d'intermédiaire entre ceux qui créent le savoir et ceux qui veulent l'obtenir. Selon les propos de Laforest et Orsini (2003), les acteurs pouvant agir dans le monde de la recherche, en l'occurrence les agents d'interface, donneraient plus de crédibilité et de visibilité au milieu de pratique dans lequel ils interviennent. Leur savoir deviendrait alors instrumental. D'ailleurs, Laforest et Orsini (2003) soulignent que, de plus en plus, les organisations bénévoles et communautaires se lancent dans la recherche partenariale pour faire valoir leurs idées. Cela leur donnerait un plus grand poids dans la société. De plus, pour interagir, l'agent d'interface doit saisir le milieu organisationnel dans lequel il se situe. Il doit faire le pont entre les caractéristiques de la recherche (ex. : questions de recherche et types de résultats de recherche) et ceux du milieu de pratique (ex. : culture et système de valeurs). Ces propos se rapprochent de mon expérience vécue au sein de la LDL-QC. D'une part, ce projet a permis à la LDL-QC de s'afficher davantage en tant que membre actif de la société civile grâce aux activités de transfert réalisées. En introduction à ces activités, je mentionnais toujours le contexte du partenariat avec la LDL-QC ainsi que la mission de l'organisme. D'autre part, il a fallu, en tant qu'agent d'interface, que je comprenne le contexte d'action dans lequel je travaillais afin de réussir à faire le pont entre les *deux mondes*.

Dans ce projet, en mettant mon *savoir en action*, j'ai aussi mis mes *compétences en action*. Toujours selon Toupin, la notion de compétence est vaste, mais elle est, certes, marquée d'un investissement identitaire : « Les gens définissent leurs relations avec la société et le travail en termes d'apprentissage à travers les expériences de la vie, en recherchant l'étonnement et le sens » (Toupin, 1999 : 2). C'est ce que j'ai tenté de faire en poussant mes limites dans ce stage. Cette expérience a été prise au sérieux. J'étais conscience que je représentais, en quelque sorte, la LDL-QC. Il était important en tant qu'agent d'interface que je sois rigoureuse dans l'application des nouvelles théories ou méthodes de travail que j'adoptais au fur et à mesure de l'avancement du stage. Malgré certaines contraintes vécues, tel le temps réel de la recherche, j'ai appris à interagir dans l'action, à être à

l'écoute des besoins de mon partenaire et à me rendre flexible pour maintenir un équilibre entre l'agenda scientifique et l'agenda de terrain. J'ai mis de l'avant mes compétences, mes savoirs et savoir-faire afin de répondre aux besoins des deux milieux organisationnels et culturels auxquels j'appartenais.

Ce dernier chapitre proposait une réflexion critique et analytique au regard de mon expérience de stage. Il a été important de la faire en mettant de l'avant le concept de la mobilisation des connaissances et le rôle du métier d'agent d'interface afin de faire le pont entre la pratique de mon stage et les apprentissages théoriques réalisés pendant mes deux années à la PRAP.

CONCLUSION

Les agents d'interface forment un nouveau métier qui les oblige à comprendre la recherche et à capter la culture des milieux concernés. Ils doivent aussi assurer un fort leadership, mais avec modestie. Avant de commencer une recherche, un agent d'interface doit se poser la question suivante : comment faire en sorte que la recherche soit pertinente ? Il ne suffit pas que la recherche soit bonne pour qu'elle soit utilisée. Elle doit aussi répondre à un besoin. Elle doit circuler à travers des réseaux appropriés afin d'être utilisée en temps opportun. Dans un tel contexte, l'action et l'innovation sont ses meilleurs atouts.

Cette entrée dans le monde de la défense et de la promotion des droits humains au sein de la LDL-QC m'a ouvert des portes nombreuses et inestimables. Au fur et à mesure que le stage se concrétisait et que les activités de transfert de connaissances s'effectuaient, tant dans le milieu de pratique que dans le milieu scientifique, les réseaux s'établissaient et la communauté du savoir s'élargissait. En effet, la communauté de savoir créée à partir de ce projet a mis de l'avant de multiples capacités de création, de production des connaissances, de mécanismes d'échange et de circulation de la connaissance. Le projet a aussi permis à différentes personnes de se rencontrer dans un contexte d'apprentissage et de co-construction de nouveaux savoirs et savoir-faire. Ces gens sont ainsi devenus des acteurs dans la dissémination de la connaissance et ont favorisé son appropriation par différents usagers.

En outre, en tant qu'agent d'interface, j'ai eu à faire face aux impératifs du terrain. Il a fallu que je produise et diffuse des connaissances et que je crée des lieux de rencontres et d'échanges propices à la réalisation des activités de transfert. Cette expérience de stage fut, en quelque sorte, un apprentissage continu qui contribua à perfectionner les savoirs et savoir-faire acquis, et qui permit la concrétisation de plusieurs réalisations. Effectuer ce stage m'aura aussi permis d'apprendre et d'apprécier le métier d'agent d'interface. Par ce stage, j'ai pu confirmer que je me sens à l'aise dans le *monde de l'interface* appartenant au champ de la mobilisation des connaissances. Mon stage de maîtrise et mes expériences comme formatrice-bénévole dans les milieux militants m'ont aussi fait apprécier le *monde de la pratique*. Pour ce qui est du *monde scientifique*, j'aimerais développer davantage mes aptitudes, notamment dans l'expérimentation des différentes méthodes de recherche. Tel qu'indiqué à la fin du chapitre 3, cette expérience de stage m'aura permis une meilleure connaissance de moi-même et de mes objectifs de carrière; les projets professionnels à venir devront donc comporter des défis encore plus grands dans le *monde scientifique* et dans le *monde de la pratique*.

En somme, ce projet a été pour moi une très riche expérience en matière de mobilisation des connaissances. Comme le souligne Stehr : « On n'apprendra rien aux universitaires en leur disant que

l'information est une précieuse ressource : savoir, c'est pouvoir » (Stehr, 2000 :158). J'estime que mon savoir agir et mon pouvoir d'agir se sont développés avec cette expérience, et ce, surtout grâce aux encouragements que j'ai reçus de la LDL-QC. Ce projet de stage est pour moi une réussite tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Cette expérience me servira de guide pour mes futurs projets professionnels.

ANNEXE I : Article paru dans un bulletin spécial de la LDL-QC



LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

Section – Québec

Bulletin spécial – Décembre 2010

Le conseil d'administration vous souhaite d'agréables fêtes et une bonne année 2011. Ce bulletin propose un rapide survol des réalisations de l'automne et de nos projets pour l'année à venir. Pour la section Québec de la Ligue, c'est une année qui promet !

Mais avant tout, nous tenons à vous annoncer que la coordination de la Ligue des droits et libertés - section Québec a changé. C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'entrée en fonction officielle de Sébastien Harvey depuis le 8 novembre. Sébastien a un important bagage professionnel dans le milieu communautaire et, étant un fervent défenseur des droits et libertés, il saura occuper ce poste avec brio. La Ligue des droits et libertés - section Québec lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe.

Voici un petit mot de Sébastien Harvey aux membres et sympathisants de la Ligue des droits et libertés - section Québec:

Je viens tout juste de commencer à assumer mes fonctions en tant que coordonnateur à la LDL - QC. Depuis 2006, j'ai travaillé dans un groupe populaire en alphabétisation (Atout-Lire). J'y animais des ateliers et y assumais, avec le collectif de travail, les tâches de gestion. Auparavant, de 2000 à 2005, j'ai été à l'emploi du RÉPAC 03-12 comme coordonnateur et responsable des luttes sociales.

La perspective d'être à l'emploi d'un organisme aussi dynamique et - bien sûr nécessaire - me motive énormément. Au plaisir de vous rencontrer et de travailler avec vous à l'avancement des droits et des libertés !

Sébastien Harvey

Priorités de l'année : financement + membership

Les priorités pour l'année en cours sont intimement liées. D'une part, il est important d'augmenter notre membership, mais surtout de multiplier les occasions où les membres pourront faire bénéficier la LDL-Qc de leur apport. L'objectif étant de dynamiser la Ligue, ce qui bien sûr donnera un important coup de pouce pour améliorer son financement.

En effet, plus notre organisme sera vivant, plus il sera facile de trouver des bailleurs de fonds. Nous faisons donc appel à vous pour intéresser votre entourage à notre mission et nos actions, mais aussi, bien sûr, pour vous impliquer activement.

Diverses voies sont actuellement explorées pour améliorer notre financement. Un plan précis, dans lequel vous aurez sûrement un rôle à jouer, sera déterminé par le comité dès le début de l'année 2011.

Renouveau des ateliers

Le comité Ateliers a été très actif depuis la dernière assemblée générale.

En premier lieu, celui-ci a renouvelé, précisé et amélioré trois des quatre formations déjà offertes aux écoles. Les nouveaux guides d'animation sont d'ailleurs disponibles sous forme électronique. N'hésitez pas à publiciser ces ateliers dans les milieux qui vous semblent pertinents. C'est un bon moyen pour nous de sensibiliser de nouveaux publics, mais aussi d'amasser un peu de sous. Chaque année, nous touchons plusieurs centaines de jeunes de la région (700 l'an dernier).

De nouveaux ateliers sont d'ailleurs en chantier. Un premier sur les médias sociaux (*Facebook*, etc.) et un second relatif aux droits des aînés hébergés en CHSLD et en relation avec unE proche aidantE. Si vous désirez vous impliquer dans ce travail, contactez-nous!

Judiciarisation des personnes marginalisées

Le comité *Judiciarisation des personnes marginalisées* formé à l'hiver dernier continue sur sa lancée prometteuse. Un colloque et une action directe sont en préparation.

En étroite collaboration avec le *Regroupement d'aide aux itinérants et itinérantes de Québec* (RAIIQ), différentes actions de mobilisation et de sensibilisation ont été entreprises depuis l'hiver dernier, notamment à la Nuit des sans-abri. Le comité s'intéresse à différentes initiatives et projets, dont le programme de recherche de Céline Bellot sur la judiciarisation des itinérants et itinérantes à Québec et dans d'autres villes du Canada.

Le Comité judiciarisation souhaite prendre acte de ces résultats, notamment en réunissant les acteurs concernés par le sujet lors d'un important colloque. CitoyenNEs, intervenantEs, policiers et policières, éluEs, fonctionnaires et procureurEs seront invitéEs à dresser les constats qui s'imposent en vue de contrer le phénomène.

D'ici là, restez prêts à participer à une action directe ayant pour objectif de dénoncer symboliquement la judiciarisation des personnes marginalisées. La date n'est pas arrêtée, mais une invitation devrait vous parvenir d'ici le printemps.

Enfin, deux projets de recherche sont menés par les stagiaires en sociologie de la Ligue. Une première recherche tente de comprendre pour quelles raisons les personnes victimes d'abus policier ne portent pas plainte en déontologie policière et quelle est la proportion de celles qui s'abstiennent par rapport à celles qui osent entamer des démarches. La seconde recherche vise à comprendre la perception des incivilités dans la population. Cela afin de comparer ce qui est perçu comme étant des gestes inacceptables dans un lieu public et ce qui est effectivement sanctionné par les policiers. Les résultats seront sans doute communiqués lors de notre colloque du printemps.

Vous êtes évidemment les bienvenus au comité ! Prochaine rencontre le jeudi 16 décembre à 18h30, dans les locaux de la Ligue.

Retour de l'émission de radio

L'émission de radio de la LDL-QC qui roule depuis le mois de septembre sera de retour à partir du 15 janvier 2011. Toujours les mercredis de 9h00 à 9h30 sur les ondes de CKRL 89,1 FM.

Fiches synthèses sur les réfugiés

Un portrait général des réfugiés habitant la ville de Québec est actuellement en cours de réalisation.

En effet, Josée Daris, stagiaire à la Ligue, prépare huit fiches thématiques qui permettront de faire connaître la situation générale des réfugiés. Ces fiches présenteront une analyse de leur accès (ou non) aux droits et libertés fondamentaux. Le résultat de ce travail devrait être rendu disponible à la mi-avril 2011 et seront notamment présentées à la Table de concertation sur l'Immigration du Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles.

Le stage est organisé en collaboration avec l'INRS dans le cadre du programme de maîtrise en pratique de recherche et action publique. Il s'agit donc d'un travail très rigoureux qui nous sera utile dans notre travail de formation.

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Québec 

Ligue des droits et libertés

Section Québec
405, 3e avenue, 2e étage
Québec (Qc), G1L 2W2
418 522-4506
info@liguedesdroitsqc.org
www.liguedesdroitsqc.org



Christiane Gagnon
Députée de Québec

*Joyeuses Fêtes et
bonne année 2011
à toutes et à tous!*

 BLOC
QUÉBÉCOIS

320, rue Saint-Joseph Est, bur. 209, Québec, G1K 8G5
Tél.: 418 523-6666 Téléc.: 418 523-6672
Courriel: gagnoc1@parl.gc.ca www.christianegagnon.qc.ca

ANNEXE II : Outils de mobilisation : les quatre fiches synthèses

1

Les personnes réfugiées

Les divers groupes de personnes déplacées dans le monde

Fiche synthèse #1

Fiche synthèse #1

Les divers groupes de personnes déplacées dans le monde

- 📌 L'importance des définitions
- 📌 La définition d'une personne réfugiée
- 📌 Les autres catégories de personnes migrantes
- 📌 L'immigration au Canada et au Québec
- 📌 Des statistiques

Fiche synthèse #2

Les mouvements migratoires des personnes réfugiées

Fiche synthèse #3

Les droits humains et les personnes réfugiées

Fiche synthèse #4

Les réfugiés en région et dans la Ville de Québec

Josée Daris
2011

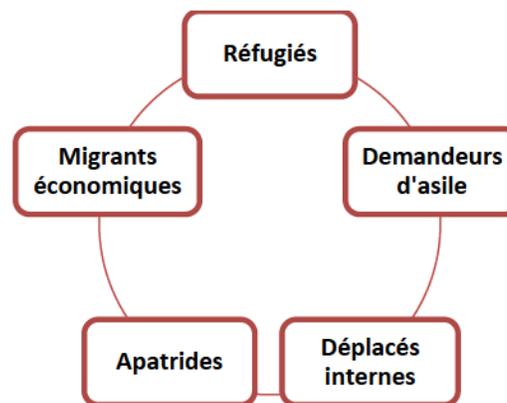
L'importance des définitions

Selon les dernières statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2009, on dénombrait plus de 200 millions de migrants internationaux dans le monde. Cela correspond à 3% de la population mondiale (OIM, 2009).

Parmi ce nombre, **différents groupes de personnes se déplacent**. Les principaux sont les suivants : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes, les apatrides et les migrants économiques (voir schéma plus bas). Diverses raisons sont à l'origine de ces mouvements migratoires qui sont de plus en plus complexes.

Par exemple, les réfugiés fuient leur pays d'origine pour échapper à la guerre ou à des persécutions, tandis que les migrants économiques quittent pour améliorer leur qualité de vie, notamment leurs conditions du travail.

Les termes *réfugié*, *demandeur d'asile*, *déplacé interne*, *apatride* et *migrant économique* font souvent l'objet d'une confusion. Il est à noter que ces groupes ont leurs caractéristiques et reconnaissances juridiques propres. Il est donc important d'utiliser les termes appropriés pour parler de ces différents groupes de personnes déplacées dans le monde.



La définition d'une personne réfugiée

Ce qu'il faut savoir...

Nous entendons souvent ces termes : réfugié *politique, économique* ou *environnemental*. Ces diverses appellations réfèrent aux causes de leur fuite. Par exemple, un régime étatique qui s'effondre ou une catastrophe naturelle. Ces appellations suggèrent qu'il existe différentes catégories de réfugiés, ce qui n'est pas le cas selon la Convention relative au statut des réfugiés. Ces appellations n'ont aucune signification juridique.

Au sens juridique, un réfugié est une personne qui a fui les conflits armés ou la persécution, qui se trouve à l'extérieur de son pays d'origine et qui a obtenu une reconnaissance officielle de la part d'un pays d'accueil. Un réfugié est une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention relative au statut des réfugiés (ci-après appelé la Convention).

La **Convention définit les réfugiés** comme étant « des personnes qui se trouvent hors de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle, craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, religion, nationalité, appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, et qui ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se réclamer de la protection de ce pays » (HCNUR, 2009).

Les réfugiés se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité puisqu'ils ne sont pas protégés par leur gouvernement, celui-ci étant

souvent à l'origine des menaces de persécution à leur égard. Si les pays d'asile, par exemple le Canada, refusent d'accepter les réfugiés sur son territoire, n'offrent pas de protection ou les expulsent, ils se retrouvent sans droit et peuvent être exposés à des menaces, voire même, la mort.

Comme il est mentionné dans la fiche synthèse #2, la Convention relative au statut des réfugiés stipule que le **refoulement est interdit** (article 33). Cela signifie que les pays d'accueil n'ont pas le droit de renvoyer les réfugiés dans leur pays d'origine où ils craignent pour leur sécurité, leur vie, leurs libertés et leurs droits.

Par contre, il est important de noter que, dans certains cas, les réfugiés – si la situation dans leur pays d'origine le permet – retournent après quelque temps dans celui-ci. On utilise alors le terme *réfugié de retour* pour les distinguer.

« Un réfugié n'est pas faible ni fragile comme on le croit. C'est par contre une personne d'endurance ferme et persévérante. C'est une personne forte de moral et d'esprit contrairement à ce qu'on imagine »

Témoignage d'un réfugié politique (Clarindo-Oliveira, 2006)

Les autres groupes de personnes déplacées dans le monde

Demandeur d'asile

Les termes « demandeur d'asile » et « réfugié » font souvent l'objet d'une confusion. Un demandeur d'asile est une personne dont la demande du statut de réfugié n'a tout simplement pas encore été examinée de manière définitive par le gouvernement hôte. Ces personnes ont quitté leur pays pour les mêmes raisons que les réfugiés (ex. : conflit armé ou violence généralisée). Ils arrivent par voies terrestre, marine ou aérienne aux frontières internationales en réclamant le statut de réfugié. Ce sont les systèmes nationaux d'asile qui établissent quel demandeur d'asile peut bénéficier du statut en question. Lorsque les gouvernements refusent de leur donner le statut, les demandeurs d'asile sont renvoyés dans leur pays d'origine ou pays de transit (dernier pays visité), encourant alors de graves risques pour leur sécurité.

Apatride

Un « apatride » est une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant. Cette personne est privée de pays et de nationalité. Elle ne jouit donc d'aucun droit fondamental. Cette situation entraîne de graves conséquences parce qu'elle n'aura la protection d'aucun État tant et aussi longtemps qu'une nationalité ne lui sera pas accordée. L'apatridie survient, entre autres, à la suite de conflits de souveraineté (ex. : transfert de territoire modifiant ainsi la souveraineté ou privation arbitraire de nationalité par un gouvernement).

Déplacé interne

Les « déplacés internes » sont parfois confondus avec les « réfugiés ». Ils fuient pour les mêmes raisons, mais n'ont pas la même reconnaissance juridique. En effet, ils n'ont pas franchi de frontières internationales pour trouver un refuge. Ils sont plutôt restés à l'intérieur de leur propre pays et demeurent citoyens de celui-ci. Au niveau de la protection internationale, ils n'ont aucune reconnaissance juridique. C'est donc la communauté internationale (ex. : Programme des Nations unies pour le développement ou l'Organisation internationale pour les migrations) qui les prend en charge. Celle-ci assure leur protection en leur portant assistance (ex. : nourriture ou vêtements).

Migrant économique

Les migrants économiques quittent leur pays de leur plein gré afin d'améliorer leurs conditions de vie. Au Canada et au Québec, il s'agit de la catégorie d'immigrants indépendants (ex. : professionnels, gens d'affaire, entrepreneurs, investisseurs).

À savoir...

Les termes demandeur de statut de réfugié, requérant d'asile et demandeur d'asile ne sont que des synonymes

L'immigration au Canada et au Québec

L'immigration est un domaine de compétence partagée entre le fédéral et le provincial (MCC, 2010)

Responsabilités du Canada :

- 1) établir les volumes annuels d'immigration;
- 2) définir les critères permettant à une personne d'entrer dans le pays (ex. : durée et raisons de séjour ou documents requis);
- 3) traiter les demandes des catégories du *regroupement familial* et *motif humanitaire*.

Responsabilités du Québec :

- 1) déterminer ses volumes d'immigrants;
- 2) délivrer les permis (travail et d'études);
- 3) sélectionner les candidats à destination de son territoire lorsque des critères de sélection s'appliquent (personnes de la catégorie *immigration économique*).

Selon le droit fédéral, le Canada et le Québec distinguent 3 catégories d'immigration (MCC, 2010)

1) Immigration économique : Cette catégorie fait référence aux immigrants indépendants (professionnels, gens d'affaire, entrepreneurs, investisseurs). Les immigrants indépendants doivent se destiner à une activité économique (ex. : occuper un emploi ou gérer une entreprise);

2) Regroupement familial : Cette catégorie fait référence aux personnes parrainées par des résidents permanents ou des citoyens canadiens. Ces derniers font venir au pays un membre de leur famille directe (ex. : conjoint, époux, enfant, parents, grands-parents). Ils doivent s'engager à subvenir financièrement aux besoins du parrainé pour une période de 3 ans;

3) Motif humanitaire : Cette catégorie fait référence aux personnes réfugiées et aux demandeurs d'asile. Les personnes réfugiées et les demandeurs d'asile sont acceptés par le Canada pour des motifs humanitaires, c'est-à-dire pour répondre aux normes internationales en matière de protection des réfugiés.

Selon le droit fédéral, le Canada et le Québec distinguent 5 statuts d'immigrants (MCC, 2010)

Citoyen canadien : personne née au Canada ou immigrante ayant obtenu la citoyenneté canadienne. Elle a le droit de vote.

Résident permanent : personne immigrante ayant obtenu le droit de s'établir de façon permanente au Canada. Elle n'a pas la citoyenneté canadienne, mais pourra en faire la demande après 3 ans de vie dans le pays. Elle a tous les mêmes droits qu'un citoyen canadien, à l'exception du droit de vote.

Résident temporaire : personne qui bénéficie d'un statut temporaire au Canada (ex. : touriste, étudiant étranger, voyageur d'affaires, travailleur temporaire, etc.).

Réfugié : personne qui obtient le droit d'asile. Les réfugiés sélectionnés par l'État canadien obtiennent automatiquement la résidence permanente.

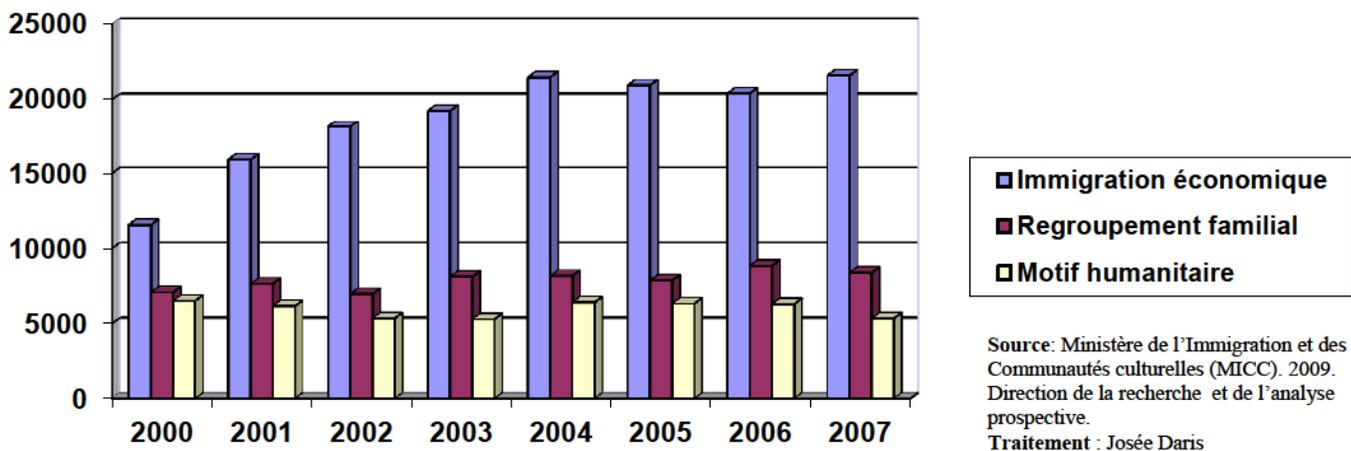
Demandeur d'asile: personne qui revendique le statut de réfugié au gouvernement fédéral. La personne réfugiée doit prouver que sa vie, dans son pays d'origine, est en danger. Elle doit passer un interrogatoire auprès de la *Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada*. Elle obtiendra sa résidence permanente une fois qu'elle sera acceptée par le Canada.

Selon ces graphiques, tant au Québec qu'au Canada, la catégorie d'immigration la plus nombreuse est celle de l'immigration économique. Ensuite, il s'agit de la catégorie du regroupement familial et, enfin, celle du motif humanitaire (personnes réfugiées). En 2007, on comptait 27 955 personnes réfugiées au Canada et 1 607 au Québec.

Des chiffres pour le Québec

Graphique 1

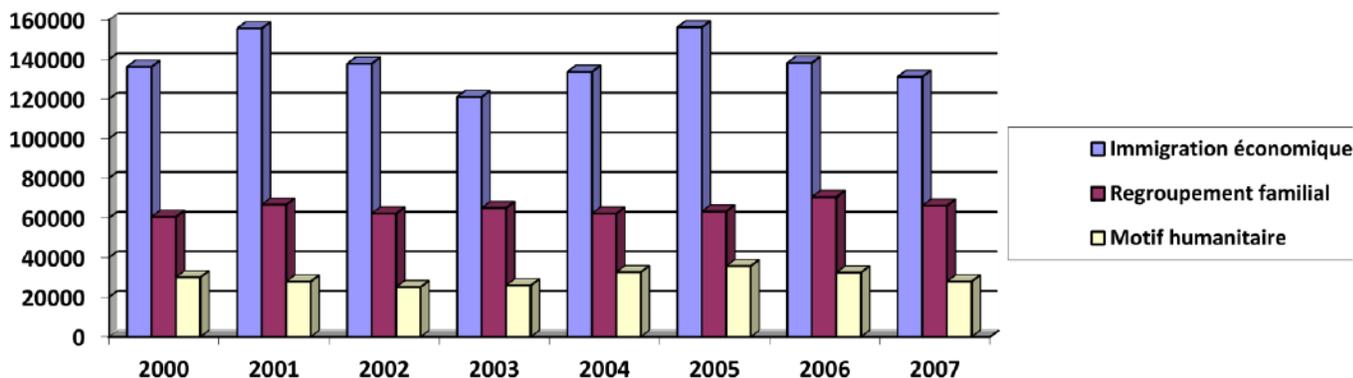
Population immigrante admise au Québec de 2000 à 2007, selon la catégorie d'immigration par année d'admission



Des chiffres pour le Canada

Graphique 2

Population immigrante admise au Canada de 2000 à 2007, selon la catégorie d'immigration par année d'admission



Rédaction :**Josée Daris,**

étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation-Culture et Société (INRS-UCS)

et

stagiaire à la Ligue des droits et libertés, section de Québec (LDL-QC)

Sous la supervision des partenaires de stage de la LDL-QC :

Sébastien Harvey

et

Martine Gilbert

2011

Mot de la fin

Annuellement, divers groupes de personnes traversent les frontières nationales pour différentes raisons (ex. : chercher la sécurité ou améliorer leur qualité de vie). Ils ont un parcours migratoire différent les uns des autres. Par conséquent, il est important pour les gouvernements d'accueil de cibler les besoins spécifiques de ces migrants internationaux afin de faciliter leur intégration.

Pour ce qui est du Canada et du Québec, chaque année, ils accueillent des milliers de personnes immigrantes. Parmi celles-ci, nous retrouvons des réfugiés – des gens qui cherchent l'asile et la sécurité.

Offrir une protection aux réfugiés fait partie d'une obligation juridique à laquelle s'est soumis le Canada en signant la Convention relative au statut des réfugiés en 1998 (voir fiche synthèse #2). Il se doit de respecter ses engagements internationaux en matière de protection des personnes réfugiées. L'un des enjeux les plus importants est certes leur intégration dans la société canadienne et québécoise. Toutefois, la réalité de ces exilés démontre qu'ils vivent des embûches dans certains domaines de leur vie sociale, tels qu'en emploi et en éducation. La fiche synthèse #3 aborde ces sujets.

Références bibliographiques

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC). 2009. « Faits et chiffres 2009 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires ». Dans : www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/index.aspx. Consulté le 10 novembre 2010.

CLARINDO-OLIVEIRA, C. 2006. « Les éléments de résilience chez les demandeurs d'asile et réfugiés politiques ». Dans : www.fafich.ufmg.br/memorandum/a10/clarino01.pdf. Consulté le 5 juillet 2010.

CONFÉDÉRATION SUISSE. DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES. 2009. « Les réfugiés et les déplacés internes ». Dans : www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/human/hum/refco.html. Consulté le 12 octobre 2010.

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS. 2010. « Réfugiés et immigrants : un glossaire ». Dans : www.ccrweb.ca/files/feuilleton_ccr_fra_web.pdf. Consulté le 1er novembre 2010.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCNUR). 2010. « 2009. Global Trends. Refugees, Asylum-seekers, Returns, Internally Displaced and Stateless Persons ». Division of Programme Support and Management. Dans : www.unhcr.org/4a875c426.html. Consulté le 9 février 2010.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCNUR). 2009. « Protéger les réfugiés. Le rôle du H.C.R. ». Dans : www.unhcr.fr/4b14f4b12.html. Consulté le 10 novembre 2010.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC). 2010. « Consultation 2008-2010. L'immigration au Québec. Partage des responsabilités Québec-Canada. Statuts des personnes se trouvent au Québec. Catégories d'immigration ». Dans : www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Immigration-quebec-partage-responsabilites.pdf. Consulté le 10 novembre 2010.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC). 2009. « Présence des immigrants admis au Québec de 1998 à 2007 ». Direction de la recherche et de l'analyse prospective. Dans : www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2009-immigrants-admis1998-2007.pdf. Consulté le 10 novembre 2010.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM). 2009. « Migrations ». Dans : http://www.genevedecouverte.ch/fr/doc/dossier_1_migrations.pdf. Consulté le 3 février 2011.

Pour plus d'information :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada : www.irb.gc.ca/fra/pages/index.aspx

2

Les personnes réfugiées

Les mouvements migratoires des personnes réfugiées

Fiche synthèse #2



La migration internationale

Fiche synthèse #2

Les mouvements migratoires des personnes réfugiées

- 📍 La migration internationale
- 📍 L'exil des personnes réfugiées
- 📍 La protection internationale
- 📍 Les réfugiés au Canada
- 📍 Les réfugiés au Québec

Fiche synthèse # 1

Les divers groupes de personnes déplacées dans le monde

Fiche synthèse # 3

Les droits humains et les personnes réfugiées

Fiche synthèse # 4

Les réfugiés en région et dans la Ville de Québec

Josée Daris
2011

On assiste, de plus en plus, à une augmentation des migrations internationales. Celles-ci sont liées à la mondialisation, aux fluctuations économiques et aux problèmes politiques dans le monde.

Les deux principaux mouvements migratoires sont les suivants : 1) le *mouvement économique*, 2) le *mouvement politique*. Le premier mouvement fait référence à l'immigration économique. Celle-ci comprend les travailleurs qualifiés ou autonomes, les investisseurs et les entrepreneurs (voir fiche synthèse #1).

Les migrants de cette catégorie quittent leur pays natal de leur propre gré. Ils souhaitent améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille. Ils aspirent, entre autres, à un emploi mieux rémunéré et à une meilleure qualité de vie.

Quant au second mouvement, il renvoie à la catégorie d'immigrants « réfugiés ». Ces derniers **fuient** leur pays d'origine en raison de crises majeures. L'Europe de l'Ouest, l'Océanie et l'Amérique du Nord sont les principaux pôles d'attraction des réfugiés puisqu'on peut y retrouver une certaine stabilité politique et économique.

À noter...

Émigration et *immigration* sont deux manières distinctes de désigner un phénomène migratoire. L'*émigration* se situe du point de vue du pays de départ (pays d'origine) et l'*immigration*, du pays d'accueil. L'*émigrant* quitte son pays d'origine. L'*immigrant* entre dans un pays d'accueil.

Pays
d'origine

Émigration

Immigration

Pays
d'accueil

L'exil des personnes réfugiées

À savoir sur l'exil...

L'exil se différencie de l'émigration économique. Les exilés n'ont pas quitté leur pays par libre choix, mais pour échapper à une catastrophe naturelle, à une persécution ou à un danger en raison de :

- 1) leurs opinions politiques;
- 2) leurs opinions religieuses;
- 3) leur appartenance à une minorité menacée.

Les personnes exilées ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine puisqu'elles y encourent de graves risques (ex. : la torture). Elles cherchent alors l'asile.

Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR), on compte actuellement 15,2 millions de personnes à travers la planète. (HCNUR, 2010). Leur déplacement est dû aux guerres, aux conflits armés, aux situations instables et aux catastrophes naturelles présents dans leur pays d'origine.

L'exil des réfugiés n'est pas la simple migration d'un lieu à un autre. Il implique aussi une redéfinition de leur identité, celle-ci étant agressée, blessée et meurtrie (Bauman, 2006). Leur fuite est une accumulation de pertes et de rejets. Leur seule issue est de recevoir l'aide humanitaire du HCNUR et de se faire admettre comme exilés dans un pays d'accueil.

Les pays d'accueil acceptent les réfugiés sur leur territoire en fonction de divers intérêts (politique, économique et démographique).

C'est pourquoi, d'une manière générale, l'accueil réservé aux réfugiés est plus favorable en période d'expansion économique parce qu'il y a un besoin de main-d'œuvre supplémentaire.

Cependant, les mouvements migratoires des réfugiés représentent une autre réalité : ils sont imprévisibles. Ils surviennent à la suite de crises majeures qui peuvent arriver à tout moment. Les États, par respect aux normes internationales en matière de protection, ont donc le devoir d'accorder l'asile aux réfugiés (HCNUR, 2009).

Toutefois, il est à noter que l'Afrique, l'Asie et le Moyen Orient accueillent présentement la grande majorité des personnes réfugiées, soit 11 millions des 15,2 réparties dans le monde (HCNUR, 2010). Selon le HCNUR, cette attribution inégale résulte de l'attitude des États occidentaux et de leurs politiques visant à restreindre l'entrée des réfugiés.

En 2001, la *Journée mondiale des réfugiés* a été créée. Elle est célébrée à chaque 20 juin de l'année. Le but de cette célébration est de faire connaître la réalité de milliers de personnes réfugiées dans le monde. En 2010, le thème était : « Retrouver son chez-soi ».

La protection internationale des personnes réfugiées

La protection internationale accordée aux personnes réfugiées fait référence, d'une part, à la Convention relative au statut des réfugiés et, d'autre part, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR).

La Convention relative au statut des réfugiés

Le 28 juillet 1951, la Convention relative au statut des réfugiés est adoptée lors d'une conférence spéciale de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La Convention est importante en matière de protection des réfugiés pour diverses raisons. Elle offre notamment une définition du terme réfugié (voir fiche synthèse #1) et détermine les droits et libertés que les États signataires sont tenus d'offrir aux réfugiés (ex. : principe de non refoulement, droit à l'éducation, droit de travailler, etc.). La Convention décrit également les obligations qu'ont les réfugiés envers leur pays d'asile (ex. : intégration des valeurs du pays hôte ou apprentissage de la langue officielle de la société d'accueil, etc.).

Une disposition clé de la Convention stipule que les États signataires ne doivent pas refouler les réfugiés vers un pays où leur vie serait en danger (article 33). Le principe de non refoulement est un des plus importants concernant la protection des réfugiés : il garantit l'asile (voir fiche synthèse #3). Jusqu'à aujourd'hui, la Convention a permis au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) d'apporter protection et assistance à plus de 50 millions de réfugiés dans le monde (HCNUR, 2010). À ce jour, 147 pays ont adhéré à la Convention. Le Canada l'a signée en 1993.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR)

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU reconnaît l'ampleur des mouvements migratoires des réfugiés. Afin de leur offrir protection et assistance, elle a créé en 1951 le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR).

Le HCNUR est un organisme humanitaire apolitique basé à Genève (Suisse). Son rôle est de fournir une protection internationale aux réfugiés, c'est-à-dire leur garantir l'asile et un statut légal.

Le HCNUR est également chargé d'aider les gouvernements à trouver des solutions permanentes quant à l'intégration des personnes réfugiées dans les pays hôtes. De plus, il travaille toujours en étroite collaboration avec les États afin d'expliquer, de clarifier et de renforcer les lois internationales qui découlent de la Convention citée précédemment. D'ailleurs, l'article 35 stipule que les États doivent coopérer avec le HCNUR dans le but d'améliorer le sort de réfugiés.

Les réfugiés au Canada

Pour plus d'information concernant :

1) le programme canadien de rétablissement des réfugiés :

<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/index.asp>

2) le programme de parrainage privé des réfugiés :

<http://www.ci.gc.ca/francais/pdf/pub/ref-parrainage.pdf>

3) l'aide financière de soutien à l'établissement des réfugiés :

<http://www.micc.gouv.gc.ca/fr/informations/avis-aide-financiere.html>

Au Canada, l'immigration des réfugiés relève d'abord du gouvernement fédéral et, ensuite, du provincial (voir fiche synthèse #1). Chaque année, le Canada accueille sur son territoire de 20 000 à 30 000 réfugiés (MICC, 2009). En 2009, ces derniers constituaient 9,1% de la population immigrante canadienne (MICC, 2009).

Parmi ceux-ci, on retrouve des réfugiés qui sont parrainés par l'État. Ces derniers sont sélectionnés par le service d'immigration Canada à partir des camps de réfugiés, et ce, sous la recommandation du HCNUR.

Dès leur arrivée au pays, ils sont pris en charge par le programme canadien de rétablissement des réfugiés. Ils reçoivent la résidence permanente et une aide à l'installation (financière et matérielle). Ensuite, l'État paie pour leur billet d'avion, leur transport de l'aéroport à leur lieu d'accueil (ex. : hôtel ou centres communautaires) et leurs examens médicaux. Dès qu'ils le pourront, les réfugiés devront rembourser cette somme au gouvernement (environ 3 000\$) (CCR, 2010). De plus, divers services sont mis à leur disposition. Par exemple, ils

ont des cours de langue (anglais ou français selon la province), de formation professionnelle, d'aide à la recherche d'emploi et de logement. Ces aides multiples visent à faciliter leur intégration sociale, linguistique et économique au sein du Canada.

Le Canada accueille également d'autres types de réfugiés. Il y a les réfugiés parrainés par le privé (ex. : groupes religieux, ethniques ou universitaires). Ceux-ci sont pris en charge par leur parrain pendant 1 an. Après cette période, ils doivent subvenir eux-mêmes à leurs propres besoins.

Enfin, pour ce qui est des demandeurs d'asile, ils arrivent à une frontière et demandent le statut de réfugié. Ils demeurent au pays jusqu'à ce que leur dossier soit traité - période d'attente variant de 6 mois à 2 ans. Durant celle-ci, ils sont des personnes sans statut. Si leur demande est refusée, ils sont refoulés vers leur pays d'origine ou leur pays de transit (dernier pays visité par le demandeur d'asile). Si leur demande est acceptée, ils reçoivent la résidence permanente sans toutefois bénéficier de l'aide financière gouvernementale.

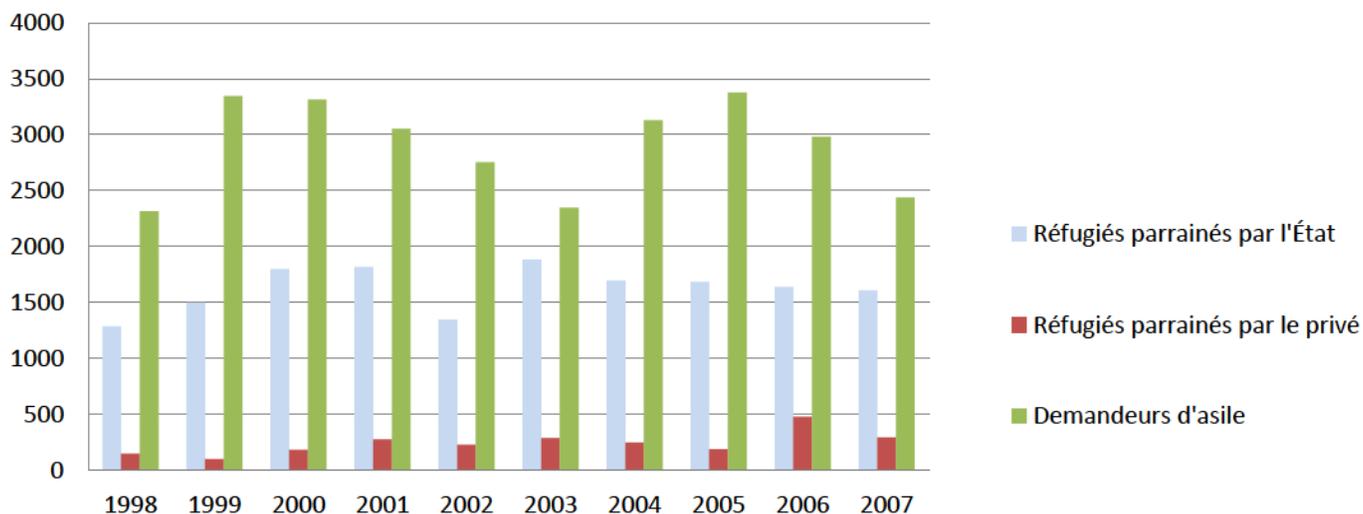
Les réfugiés au Québec

Afin de faciliter l'intégration des personnes réfugiées au Québec, divers programmes et services ont été mis sur pied (voir fiche synthèse #4 pour des exemples). Ceux-ci sont généralement financés par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC). Ce dernier s'assure de la continuité entre le programme canadien de rétablissement des réfugiés et les politiques d'immigration du Québec. Pour mieux comprendre les enjeux de l'immigration des réfugiés au Québec, le cas de la Ville de Québec est analysé dans la fiche synthèse #4.

Les cinq principaux pays d'origine des réfugiés pris en charge par l'État et admis au Québec de 2005 à 2009 sont : la Colombie (54,2%), la République démocratique du Congo (9,3%), l'Iraq (5,6%), l'Afghanistan (5,2%) et le Burundi (2,9%) (MICC, 2010).

Les données du graphique 1 illustrent que la population réfugiée admise au Québec de 1998 à 2007 et présente en 2009 est majoritairement constituée de demandeurs d'asile, et ce, pour toutes les années représentées. Pour ce qui est des réfugiés parrainés par l'État et par le privé, leur nombre demeure stable.

Graphique 1
Population réfugiée admise au Québec de 1998 à 2007
et présente en 2009, selon leur statut à l'arrivée



Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). 2010. Document de référence.

Traitement : Josée Daris

Rédaction :

Josée Daris,

étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation-Culture et Société (INRS-UCS)

et

stagiaire à la Ligue des droits et libertés, section de Québec (LDL-QC)

Sous la supervision des partenaires de stage de la LDL-QC :

Sébastien Harvey

et

Martine Gilbert

2011

Mot de la fin

Comme il est indiqué dans cette fiche, les mouvements migratoires sont complexes. Ils surviennent pour diverses raisons et réfèrent donc à différentes catégories de personnes immigrantes.

Pour ce qui est des réfugiés, leur exil est un phénomène singulier. Leurs déplacements requièrent une attention et une protection particulières de la part des instances internationales et nationales. Ils sont irréguliers et surgissent lors de crises majeures.

Chaque année, le Canada et le Québec ouvrent leur frontière à plusieurs personnes réfugiées.

Afin de faciliter leur intégration sociale, linguistique et économique, ils mettent de l'avant divers programmes et services de rétablissement, de parrainage et d'accueil.

Toutefois, nos gouvernements ne font pas seulement face à des défis d'intégration. Le respect des normes de protection des réfugiés fait également partie des enjeux reliés au bien-être de ce groupe de personnes. Il est alors important que les politiques d'immigration ne mettent pas seulement de l'avant les intérêts (économique et démographique) des États au détriment de ces individus.

Références bibliographiques

AGIER, M. 2002. *Au bord du monde, les réfugiés*. Paris : Flammarion, 186 p.

AMINISTIE INTERNATIONALE (AI). 2007. « Des droits mouvants : réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, migrants ». Dans : www.amnestyinternational.be/doc/article11751.html. Consulté le 15 novembre 2010.

BAUMAN, Z. 2006. *Vies perdues : la modernité et ses exclus*. Paris : Payot, 264 p.

CLARINDO-OLIVEIRA, C. 2006. « Les éléments de résilience chez les demandeurs d'asile et réfugiés politiques ». Dans : www.fafich.ufmg.br/memorandum/a10/clarino01.pdf. Consulté le 5 juillet 2010.

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS (CCR). 2010. « Réfugiés et immigrants : un glossaire ». Dans : www.ccrweb.ca/files/feuilleter_ccr_fra_web.pdf. Consulté le 1er novembre 2010.

GROPPO, B. 2003. « Exilés et réfugiés : l'évolution de la notion de réfugié au XXe siècle ». *Historia Actual On Line*, n° 2, p.69-79.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCNUR). 2010. « Global Trends. Refugees, Asylum-seekers, Returns, Internally Displaced and Stateless Persons ». Division of Programme Support and Management. Dans : www.unhcr.org/4a575c426.html. Consulté le 9 février 2010.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCNUR). 2009. « Protéger les réfugiés. Le rôle du H.C.R. ». Dans : www.unhcr.fr/4b14f4b12.html. Consulté le 7 juin 2010.

LEGAULT, G. et L. RACHÉDI. 2008. *L'intervention interculturelle*. Gaëtan Morin éditeur, 2^e édition, 304 p.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC). 2010. « La sélection, l'accueil et l'intégration des réfugiés pris en charge par l'État et parrainés au Québec ». Document de référence. Dans : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca. Consulté le 14 septembre 2010.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC). 2009. « Présence des immigrants admis au Québec de 1998 à 2007 ». Direction de la recherche et de l'analyse prospective. Dans : www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2009-immigrants-admis1998-2007.pdf. Consulté le 10 novembre 2010.

SAILLANT F., D. CHAUTEAUNEUF, M. COGNET et M. CHARLAND. 2009. « L'intervention auprès des réfugiés : accueil, proximité, transformation ». *Proximité. Lien, accompagnement et soin*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.41-61.

SAILLANT, F. et K. TRUCHON. 2008. « Être plus que corps. Figure des réfugiés dans l'espace public ». *Lien social et Politiques*, n° 59, p.61-74.

SAILLANT, F. 2007. « Vous êtes ici dans une mini-ONU: les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 65-90.

3

Les personnes réfugiées Les droits humains et les personnes réfugiées

Fiche synthèse #3



Introduction aux droits humains

Fiche synthèse #3

Les droits humains et les personnes réfugiées

- 📄 Introduction aux droits humains
- 📄 Des normes de protection
- 📄 La discrimination
- 📄 Des principes étudiés
- 📄 Des recommandations

Fiche synthèse #1

Les divers groupes de personnes déplacées dans le monde

Fiche synthèse #2

Les mouvements migratoires des personnes réfugiées

Fiche synthèse #4

Les réfugiés en région et dans la Ville de Québec

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, les États souhaitent créer une organisation internationale œuvrant pour la paix dans le monde. C'est à ce moment que la Charte des Nations Unies est adoptée (1945). Cette Charte signe à la fois la création de l'Organisation des Nations Unies et la reconnaissance de l'existence des droits humains.

Les droits humains sont protégés par des chartes, des conventions, des lois et des traités qui visent à assurer la dignité de l'être humain et à le protéger contre toutes formes d'exclusion (ex. : racisme, discrimination, préjugé, etc.). Ils doivent être accordés à toute personne, peu importe sa nationalité, son origine ethnique, sa religion, son sexe, etc.

L'évaluation du respect des droits humains commence par les normes contenues dans les trois instruments de la Charte internationale des Nations Unies des droits de l'Homme. Il s'agit de : 1) Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH); 2) Pacte international sur les droits

civils et politiques (PIDCP); 3) Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

En signant et ratifiant ces instruments, les gouvernements s'engagent à mettre en place des mesures et une législation nationale compatibles avec les obligations et les devoirs inhérents à ceux-ci.

Au Canada, la protection des libertés et droits fondamentaux est inscrite dans la Charte canadienne des droits et libertés (adoptée en 1982). Au Québec, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (adoptée en 1975) joue le même rôle. Ces deux chartes affirment les libertés et les droits fondamentaux que peuvent revendiquer toute personne habitant le territoire canadien.

Un des principes de base de tous les instruments de protection des droits humains, qu'ils soient internationaux ou nationaux, concerne le principe de non discrimination. Celui-ci est analysé à la page 3 de cette fiche.

Une représentation négative

Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) (voir fiche synthèse #2) et certains chercheurs (Ridjanovic, 2007; Saillant, 2007), les gouvernements et les médias présentent une image négative des personnes réfugiées. Ils les dépeignent comme des *êtres ignorants* ou des *terroristes*. Cette réalité est difficilement vécue par les réfugiés. Certains d'entre eux se sentent continuellement comme des *étrangers* ou de *pauvres victimes* dans leur société d'accueil (Bauman, 2006).

Cette représentation négative affecte leur qualité de vie puisqu'elle limite leur accès aux libertés et droits fondamentaux, comme le droit à l'égalité.

Selon la Convention relative au statut des réfugiés (voir fiche synthèse # 2), c'est le devoir des États hôtes de garantir les libertés et les droits fondamentaux des personnes réfugiées se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence.

Les normes en matière de protection des réfugiés

Le HCNUR révèle qu'il existe 10 normes fondamentales particulièrement pertinentes pour la protection des réfugiés (HCNUR, 2006).

Celles-ci garantissent leur sécurité (ex. : droit d'asile ou principe de non refoulement) et leur protection (ex. : accès au logement ou au travail) tout au long de leur parcours migratoire et dans leur pays d'accueil.

1. **Droit de chercher asile**
2. **Principe de non refoulement**
3. **Principe de non discrimination**
4. **Droit à la liberté et à la sécurité**
5. **Droit de survie**
6. **Droit à l'identité, statut juridique et papiers d'identité**
7. **Droit à un procès équitable**
8. **Droit à la liberté de circulation**
9. **Droit au travail**
10. **Droit à l'éducation**

Ces normes se retrouvent dans certains instruments internationaux de protection des droits humains :

la Déclaration universelle des droits de l'homme;

la Convention relative au statut des réfugiés;

le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La discrimination

La discrimination « représente l'exclusion d'individus ou de groupes d'individus d'une participation sociale entière en raison, notamment, de leur origine ethnique, de leur race ou de leur religion » (Bourque, 2006 :76). La participation sociale fait référence, entre autres, à des activités sociales ou à l'obtention d'un emploi. Les femmes, les homosexuels, les autochtones, les personnes immigrantes, les minorités visibles et les réfugiées sont parmi les

catégories d'individus les plus vulnérables aux actes discriminatoires.

La discrimination s'exerce dans tous les domaines de la vie sociale d'une personne. Par exemple, dans l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, au logement, au sein d'une entreprise, dans le fonctionnement de la justice ou de la police. Lorsqu'une personne vit de la discrimination, ses libertés et ses droits fondamentaux sont violés.

La discrimination et les personnes issues de l'immigration

Le Canada et le Québec se soucient de l'intégration de leurs communautés culturelles. Dans le but de faciliter leur insertion dans leur société d'accueil, ils ont mis sur pied divers services d'établissement de base (ex. : francisation, aide à la recherche d'emploi et de logement). En outre, d'importants dispositifs juridiques ont été mis en place pour garantir le respect des droits humains et l'égalité des chances. Il s'agit des Chartes canadienne et québécoise.

Toutefois, les personnes issues de l'immigration continuent de subir la discrimination. Le fait d'être né à l'étranger et les différences physiques, linguistiques ou religieuses représentent les principaux facteurs contribuant à l'exclusion des personnes immigrantes. Plusieurs études scientifiques le montrent (Bourque, 2008; Steimel, 2010; Wierviorcka, 1998).

Ces différenciations diminuent l'accès des immigrants aux ressources offertes par leur société d'accueil. Celles-ci les excluent et limitent leur droit à l'égalité. De plus, d'autres études montrent qu'il y a une relation entre la discrimination et le bien-être des personnes immigrantes. En effet, la discrimination a des impacts sur leur santé mentale (ex. : dépression, stress, anxiété, etc.) et leur estime de soi.

La littérature portant plus spécifiquement sur les expériences discriminatoires vécues par les personnes réfugiées montre ces mêmes conditions (voir page suivante). Le fait d'être victime de discrimination diminue également leur chance de s'intégrer dans leur pays hôte (Clapham, 2007; Legault et Rachédi, 2008).

Deux normes de protection des réfugiés

Deux normes de protection des réfugiés sont ici examinées. Celles-ci se retrouvent dans la Convention relative au statut de réfugiés. D'une part, on retrouve le *principe de non refoulement* et, d'autre part, le *principe de non discrimination*.

Principe de non refoulement

Depuis les événements du 11 septembre, on assiste à une marginalisation accrue des réfugiés ce qui a un effet sur la volonté du Canada d'accueillir des personnes en exil. On observe que les demandes de statut de réfugié sont de plus en plus rejetées. Au Canada, ces décisions dépendent d'un seul fonctionnaire des services de l'immigration, et ce, souvent sans aucune assistance juridique ni formation en matière de droits humains (Crépeau, Nakkache et Atak, 2008).

Le principe de non refoulement est essentiel en matière de protection des réfugiés. Au nom de celui-ci, aucun réfugié ne peut être renvoyé de force dans un pays où sa vie serait en danger. Il s'agit de l'article 33 de la Convention relative au statut des réfugiés (voir fiche synthèse #2).

Or, une personne réfugiée doit, dans son pays d'asile, jouir du principe de non refoulement, du droit à la liberté et à la sécurité sans faire objet d'aucune discrimination. Ces droits sont d'ailleurs inscrits dans les instruments de protection des droits humains cités à la page précédente.

Principe de non discrimination

Ce principe est retenu, car il stipule que les réfugiés ont le droit à l'égalité de traitement et à l'interdiction de la discrimination tout au long de leur parcours migratoire. Pourtant, plusieurs études indiquent que les réfugiés auraient été victimes de discrimination (De Voretz, Pivnenko, Beiser; 2005; Krahn, Derwing, Mulder, Wilkinson, 2000; Lai et Huffey, 2009).

Ces actes discriminatoires seraient principalement parvenus dans le domaine du travail, plus particulièrement lors de la recherche d'emploi et au moment de l'embauche. Les principales difficultés soulevées sont les suivantes : 1) la barrière linguistique; 2) le manque de reconnaissance des employeurs, des établissements scolaires et du gouvernement face à leurs titres et expériences professionnelles acquis dans leur pays d'origine; 3) l'absence d'expériences de travail et le manque de connaissance des codes culturels de la société hôte.

Selon les écrits, les réfugiés sont souvent très éduqués, et ce, autant que les autres catégories d'immigrants. Plusieurs d'entre eux occupaient des postes importants dans leur pays d'origine (ex. : poste de direction). Trouver des emplois selon leurs compétences serait un énorme défi.

Recommandations pour faciliter l'intégration locale des personnes réfugiées

Voici quelques recommandations trouvées dans la littérature analysée dans le cadre de ce projet de recherche. Ces recommandations ont pour but de faciliter l'intégration des personnes

réfugiées, de miser sur leur rétention et de faire connaître les enjeux de leur parcours migratoire :

1) Faire de l'éducation populaire au sujet des personnes réfugiées par l'intermédiaire d'événements publics (ex. : soirée d'information)

2) Mettre sur pied des cérémonies d'accueil pour présenter les personnes réfugiées à leur nouveau milieu de vie (ex. : soirée interculturelle)

Recommandations

3) Sensibiliser les populations locales sur les droits des réfugiés en menant des campagnes d'information ou de sensibilisation sur leur parcours migratoire

4) Prioriser les services et les ressources de soutien auprès des personnes réfugiées (francisation, possibilités d'emploi, logement abordable)

Recommandation pour assurer le respect des droits et libertés des réfugiés

Cette recommandation vise la mise sur pied d'une collaboration entre les gouvernements et la société civile quant à l'évaluation de la protection des personnes réfugiées dans les États d'asile. La Convention relative au statut des réfugiés ne prévoit pas de mécanisme de surveillance. Il serait donc intéressant de créer un mécanisme d'évaluation quant au respect des droits et libertés fondamentaux des réfugiés.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'un examen annuel des États signataires à la Convention. Les gouvernements et les membres de la société civile pourraient rédiger un rapport sur la

situation des réfugiés dans le pays soumis à l'examen.

Ces rapports pourraient être remis aux différents comités de l'ONU qui sont liés de près à la problématique des personnes réfugiées (ex. : Comité des droits de l'homme, Comité des travailleurs migrants, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale). Les comités feraient ensuite état de la situation et remettraient ses recommandations au pays examiné. Ce mécanisme de surveillance permettrait certainement un plus grand respect des droits et libertés des réfugiés.

Rédaction :

Josée Daris,

étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation-Culture et Société (INRS-UCS)

et

stagiaire à la Ligue des droits et libertés, section de Québec (LDL-QC)

Sous la supervision des partenaires de stage de la LDL-QC :

Sébastien Harvey

et

Martine Gilbert

2011

Mot de la fin

L'approche des droits humains est utilisée pour critiquer et défendre les comportements inégaux dans le monde (Clapham, 2007). Elle existe aussi pour organiser les sociétés et créer un sens de responsabilité et de communauté entre les êtres humains.

En ce qui concerne les réfugiés, leurs libertés et leurs droits fondamentaux sont protégés par des normes internationales. Ces dernières sont inscrites dans des instruments de protection tels que

la Convention relative au statut des réfugiés.

Ces normes de protection visent l'intégration des personnes réfugiées dans leur société hôte. Elles tentent également de diminuer leur chance d'être victime de discrimination.

Afin de mieux comprendre leur situation au niveau national et provincial, les cas du Québec et de la Ville de Québec sont analysés dans la fiche synthèse # 4.

Références bibliographiques

BAUMAN, Z. 2006. *Vies perdues : la modernité et ses exclus*. Paris : Payot, 264 p.

BOURHIS, R. et A. MONTREUIL. 2004. « Les assises socio-psychologiques du racisme et de la discrimination », p.231-261. Dans *Racisme et discrimination. Phénomène et résurgence d'un phénomène inavouable*. Sous la direction de Jean Renaud, Annick Germain et Xavier Leloup, Les presses de l'Université Laval, Québec, 281 p.

BOURQUE, R. 2008. « Les mécanismes d'exclusion des immigrants et des réfugiés ». Dans Legault et Rachédi. 2008. *L'intervention interculturelle*, p. 67-86.

CLAPHAM, A. 2007. *Human rights. A Very Short Introduction*. Oxford University Press, New York, 193 p.

CREPEAU, F., D. NAKKACHE et I. ATAK. « Les droits des étrangers menacés par les contrôles migratoires ». *Migration, droits de l'homme et développement*, p.107-113.

DE VORETZ, D., S. PIVNENKO et M. BEISER. 2005. « The Economic Experiences of Refugees in Canada ». *Discussion Paper Series*, no. 1088, 31 p.

GUILBERT, L. 2006. « Migrations et médiations dans la ville de Québec ». *Nos diverses cités*, n° 2, p. 103-107. Dans : www.canada.metropolis.net/publications/diversity/diversity_vol2_fr.pdf. Consulté le 4 février 2010.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCNUR). 2006. « La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Questions et réponses ». Dans : www.unhcr.fr/4b14f4b0e.html. Consulté le 7 juin 2010.

KRAHN, H., T. DERWING, M. MULDER et L. WILKINSON. 2000. « Educated and Underemployed : Refugee Integration into the Canadian Labour Market ».

Journal of International Migration and Integration, no 1, p.59-84.

LAI, W.L., et N. HUFFEY. 2009. « La discrimination vécue par les minorités visibles dans les petites collectivités ». *Nos diverses cités*, no 6, printemps, 212 p.

LEGAULT, G. et L. RACHÉDI. 2008. *L'intervention interculturelle*. Gaëtan Morin éditeur, 2e édition, 304 p.

MESTHENOS, E. et E. IOANNIDI. 2002. « Obstacles to Refugee Integration in the European Union Member States ». *Journal of Refugee Studies*, vol. 15, n° 3, p. 304-320.

POTVIN, M. 2004. « Racisme et discrimination au Québec : réflexion critique et prospective sur la recherche », p.172-196. Dans *Racisme et discrimination. Phénomène et résurgence d'un phénomène inavouable*. Sous la direction de Jean Renaud, Annick Germain et Xavier Leloup, Les presses de l'Université Laval, Québec, 281 p.

RIDJANOVIC, A. 2007. «Le rôle des médias dans l'adaptation des réfugiés dans leur pays d'accueil. Le cas des réfugiés bosniaques dans la Ville de Québec ». *Recherches qualitatives*, hors série, n°4, p.69-91. Dans : www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html. Consulté le 5 février 2011.

SAILLANT, F. 2007. « Vous êtes ici dans une mini-ONU: les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 65-90.

STEIMEL, S. J. 2010. « Refugees as People : The portrayal of Refugees in American Human Interest Stories ». *Journal of Refugee Studies*, vol. 23, n° 2, p.219- 237.

WIERVORCA, M. 1998. *Le racisme, une introduction*. La Découverte Poche, Essais, Paris, 155 p.

Fiche synthèse #4

Les réfugiés en région et dans la Ville de Québec

- 📄 L'immigration en région
- 📄 L'immigration dans la Ville de Québec
- 📄 Les réfugiés en région
- 📄 Les réfugiés dans la Ville de Québec
- 📄 Les services d'aide offerts

Fiche synthèse # 1

Les divers groupes de personnes déplacées dans le monde

Fiche synthèse # 2

Les mouvements migratoires des personnes réfugiées

Fiche synthèse # 3

Les droits humains et les personnes réfugiées

Josée Daris
2011

L'immigration en région

Le Québec mise notamment sur l'immigration pour maintenir son poids démographique et son identité culturelle francophone au sein du Canada. Actuellement, la province québécoise connaît une baisse de sa population dans les régions et c'est pourquoi, elle compte, entre autres, sur l'immigration pour revitaliser ses villes moyennes et petites¹ (ex. : Sherbrooke, Gatineau, Trois-Rivières, Québec, etc.). Le but est, notamment, de contrebalancer les mouvements migratoires orientés vers Montréal.

Le graphique 1 présente le pourcentage d'immigrants admis au Québec de 1998 à 2007 et présents en 2009, selon la région de résidence. Les chiffres montrent que la région métropolitaine de Montréal (RMM)² absorbe le plus grand taux (77,6%) de personnes immigrantes comparativement aux autres régions hors de la RMM (18,6%).

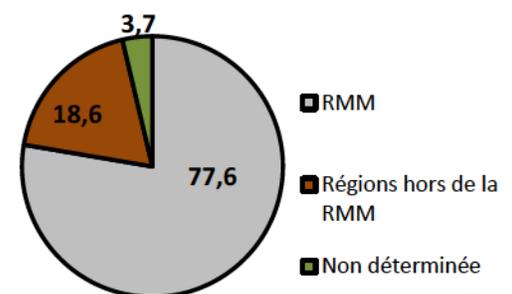
¹ Selon Statistique Canada, une ville petite comprend entre 1 000 à 29 999 habitants et une ville moyenne entre 30 000 à 99 000.

² La région métropolitaine de Montréal (RMM) comprend Montréal, Laval et Longueuil (agglomération).

Afin de faciliter l'intégration et favoriser la rétention de personnes immigrantes, la Capitale-Nationale doit rester compétitive face aux autres régions (ex. : Estrie et Mauricie) qui peuvent représenter aussi un attrait. En effet, ces régions offrent également des services intéressants aux nouveaux arrivants: cours de francisation, aide à la recherche d'emploi et de logement, ateliers interculturels, etc.

Graphique 1

Pourcentage (%) d'immigrants admis au Québec de 1998 à 2007 et présents en 2009, selon la région de résidence



Source: Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). 2009. Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Traitement: Josée Daris

La Ville de Québec et l'immigration

Ce qu'il faut savoir...

La hausse de l'immigration dans la Capitale-nationale comporte **trois enjeux majeurs** (Bourget, 2006) :

1. Enjeu démographique :

À cause du vieillissement de la population et au faible taux de natalité, la région connaîtra une décroissance de sa population dans quelques années. L'immigration peut être une des solutions possibles pour contrer cette baisse démographique.

2. Enjeu économique :

Il y a une nécessité de remplacer à court terme un grand nombre de travailleurs qui prendront prochainement leur retraite. Or, l'embauche de personnes immigrantes qualifiées (ex. : expériences professionnelles dans des domaines en pénurie) figure comme une des pistes envisagées pour remédier à cette situation.

3. Enjeu socio-culturel:

Les personnes immigrantes apportent avec elles un bagage culturel enrichissant pour les milieux qui tentent de s'ouvrir sur le monde comme c'est le cas de la Ville de Québec. Elles peuvent exercer une profonde influence sur l'image de la Ville ailleurs dans la province, le pays et à l'étranger.

La Ville de Québec est très appréciée pour sa qualité de vie. De plus, elle jouit d'une forte croissance économique et d'un taux de chômage en dessous de la moyenne québécoise. Cela la rend donc très attrayante pour les populations immigrantes.

Persuadée de la source d'enrichissement multiple que peuvent apporter les personnes immigrantes à l'ensemble de sa population, la Ville de Québec souhaite faciliter leur installation.

Elle désire leurs assurer une accessibilité aux divers services (ex : emploi et logement), favoriser un rapprochement interculturel et créer un sentiment d'appartenance à leur nouveau milieu de vie.

Pour y parvenir, la Ville a mis sur pied, en 2010, une politique municipale d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes. Celle-ci comprend **4 principes directeurs** (CCR, 2010):



Pour plus d'information concernant la politique d'accueil, d'intégration et de rétentions des personnes immigrantes de la Ville de Québec, veuillez-vous référer à ce site Internet : www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publicques/airpi/index.aspx

Des statistiques pour la Ville de Québec

La politique de régionalisation de l'immigration

Dans les années 1990, le gouvernement du Québec met sur pied la politique de régionalisation de l'immigration.

Cette politique est créée à la suite de ce constat : la majorité des immigrants s'établissent dans la région de Montréal alors qu'une minorité d'entre eux s'installent dans le reste de la province.

La politique a comme objectif stratégique de rééquilibrer la répartition géographique des immigrants et de permettre aux régions de bénéficier de leur apport.

Sur une population de 491 140 habitants, les immigrants de la Ville de Québec représentent 22 160 résidents (4,5%), soit moins d'une personne sur vingt. Ils se répartissent dans divers

arrondissements de la Ville (voir tableau 1) et proviennent de divers pays. Les dix principaux pays d'origine sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 1 : Répartition des immigrants en 2006, selon leur arrondissement

Arrondissements	Population totale	Immigrants	Proportion (%)
Sainte-Foy-Sillery	71 475	5 840	8,2
La Cité	62 330	4 510	7,2
Limoilou	45 245	2 955	6,5
Les Rivières	62 585	2 415	3,9
Charlesbourg	72 810	2 160	3
Laurentien	52 885	1 840	3,5
Beauport	74 865	1 560	2,1
La Haute-Sain-Charles	48 945	880	1,8
Total-Ville de Québec	491 140	22 160	4,5

Source : Commissariat aux relations internationales et immigration (CRI). 2010. Statistique Canada – Recensement 2006.
Traitement : Josée Daris

Tableau 2 : Nombre d'immigrants en 2006 dans la Ville de Québec, selon les 10 principaux pays d'origine

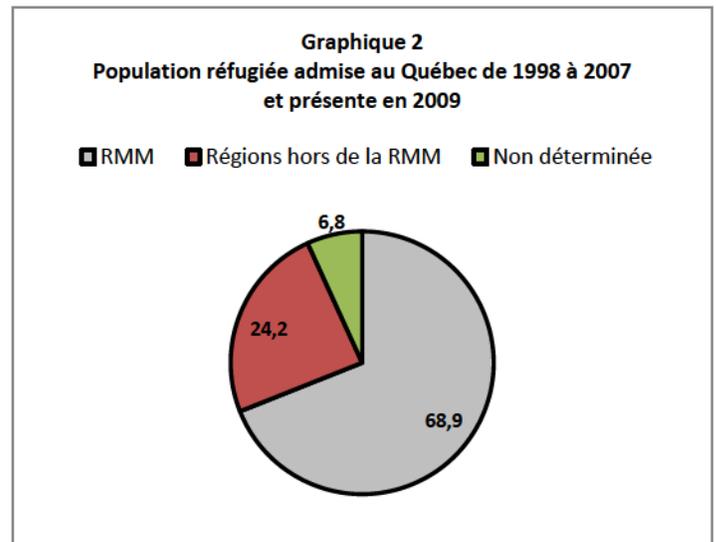
Pays d'origine	Nombre d'immigrants
France	3 870
Colombie	1 200
États-Unis	970
Chine	905
Bosnie	890
Maroc	860
Algérie	845
Roumanie	750
Haïti	625
Allemagne	585
Total	22 160

Source : Commissariat aux relations internationales et immigration (CRI). 2010. Statistique Canada – Recensement 2006.
Traitement : Josée Daris

Les réfugiés en région

L'arrivée des réfugiés en région s'est effectuée en grande partie par la *Politique québécoise de régionalisation de l'immigration*. C'est-à-dire en leur assignant une destination régionale préétablie par les gouvernements. Ils se voient ainsi limiter dans leur liberté de circulation (voir fiche synthèse # 3). Les écrits montrent qu'après la période de 1 an, ils regagnent les centres plus urbanisés, changent de région, de province, voire même, de pays.

Ces départs sont liés, entre autres, aux carences de l'insertion en emploi et au manque de réseaux ethniques et familiaux dans leur nouvelle société d'accueil.



Source: Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). 2009. Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Traitement: Josée Daris

La Ville de Québec et les réfugiés

En 2009, la population immigrante de la Ville de Québec était constituée comme suit :

Immigration économique¹ : 2 078 personnes
Regroupement familial² : 689 personnes
Motif humanitaire (réfugiés)³ : 1 712 personnes

Ainsi, **plus du tiers** des personnes immigrantes appartenait à la catégorie « réfugié ». La Ville de Québec doit donc rester attentive aux besoins de cette population pour favoriser leur intégration. Les réfugiés arrivent avec un passé douloureux nécessitant des modes d'accompagnement, de formation, de soutien et de sensibilisation particuliers. La politique municipale en matière d'immigration de la ville de Québec semble, sur ces aspects,

¹ Immigrants indépendants (professionnels, gens d'affaire, entrepreneurs, investisseurs).

² Personnes parrainées par des résidents permanents ou des citoyens canadiens.

³ Personnes réfugiées ou demandeurs d'asile.

incomplète. Elle ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des populations réfugiées. Les actions de la Ville paraissent trop axées sur des aspects socio-économiques, négligeant ainsi le motif le plus important touchant les réfugiés, soit son aspect « humanitaire » (voir fiche synthèse #3).

Autre fait, les données démographiques et socio-économiques propres aux réfugiés dans la Ville sont peu analysées ou disponibles. Nous savons peu de choses sur eux. Où vivent-ils ? Où travaillent-ils ? Afin de bien cibler leurs besoins, la Ville aurait avantage à répertorier, à analyser ou à publier ces données statistiques.

La Ville de Québec a connu différentes vagues de réfugiés. Voici les années répertoriées :

Cambodgiens (1975), Chiliens (1973), Laotiens (1979), Salvadoriens (1983), Vietnamiens (1975), Bosniaques (1993), Afghans (1998), Kosovars (1999) et Colombiens (2000)

Les services offerts pour les personnes réfugiées dans la Ville de Québec

Il existe, en région, quelques services offerts aux réfugiés, mais ils sont encore peu nombreux. Ils consistent principalement à de la francisation, à du support psychologique, à de la recherche d'emploi et de logement. Les ressources pour les réfugiés sont, en fait, principalement concentrées à Montréal, où plusieurs organismes travaillent spécifiquement auprès d'eux. Les trois plus importants basés dans la métropole montréalaise sont les suivants: 1) le *Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile* (PRAIDA); 2) la *Table de concertation pour les personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI); 3) et le *Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée* (RIVO).

Quant à la Ville de Québec, elle a mis sur pied divers services accessibles pour faciliter l'intégration et la rétention de ses personnes immigrantes. Il s'agit, entre autres, de services de base pour l'établissement, la recherche d'emploi et de formation et des activités interculturelles. Vous trouverez sur ce site Internet une liste exhaustive de ces services :

http://www.ville.quebec.qc.ca/immigrants/eta-blir/services_immigrants/docs/repertoire_services_immigrants.pdf.

Pour ce qui est des services offerts aux réfugiés dans la Ville de Québec, voici les principaux :

Services généraux pour les personnes immigrantes et réfugiées

Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/immigrants

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (section région Capitale-Nationale)

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/coordonnees/adresses-quebec.html

Services offerts aux personnes réfugiées: aide à l'installation, accompagnement, soutien social et psychologique, suivi à domicile, etc.

Centre multiethnique de Québec

www.centremultiethnique.org/

Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes

www.saaiquebec.com/fr/accueil.php

Service d'aide psychologique SAPSIR

www.darwin.psy.ulaval.ca/~sapsir/service_d.htm

Rédaction :**Josée Daris,**

étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation-Culture et Société (INRS-UCS)

et

stagiaire à la Ligue des droits et libertés, section de Québec (LDL-QC)

Sous la supervision des partenaires de stage de la LDL-QC :

Sébastien Harvey

et

Martine Gilbert

2011

Mot de la fin

La Ville de Québec doit continuer ses efforts de promotion, d'accueil, d'intégration et de rapprochement interculturel. Elle doit assumer un certain leadership et favoriser la création d'un contexte de cohabitation harmonieuse pour faciliter l'intégration et la rétention des personnes immigrantes.

Quant aux personnes réfugiées, leurs expériences antérieures et besoins spécifiques au niveau social, économique et psychologique doivent être considérés dans l'élaboration de politiques d'intégration.

Pour y arriver, la mobilisation des divers acteurs travaillant auprès des personnes réfugiées doit se poursuivre. Elle est un élément clé, et ce, autant dans le développement de ces politiques d'intégration que dans la diffusion d'information sur les réfugiés.

Il serait aussi intéressant d'approfondir les connaissances issues de la recherche sociale sur la situation propre des réfugiés dans la Ville de Québec. Tracer un portrait historique et socio-économique de ce groupe de personnes pourrait faciliter notre compréhension de leur expérience de vie à Québec.

Références bibliographiques

BOURGET, A. 2006. « L'immigration à Québec : enjeux et perspectives d'avenir ». *Nos diverses cités*, n° 2, p.108-111. Dans : www.canada.metropolis.net/publications/Diversity/diversity_vol2_fr.pdf. Consulté le 4 avril 2010.

COMMISSARIAT AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À L'IMMIGRATION (CRI). 2010. *Projet de politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes*. Document de consultation publique. Dans : www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publicques/airpi/docs/projet_1_mai.pdf. Consulté le 14 novembre 2010.

GUILBERT, L. 2006. « Migrations et médiations dans la ville de Québec ». *Nos diverses cités*, n° 2, p. 103-107. Dans : www.canada.metropolis.net/publications/diversity/diversity_vol2_fr.pdf. Consulté le 4 février 2010.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC). 2009. *Présence des immigrants admis au Québec de 1998 à 2007*. Direction de la recherche et de l'analyse prospective. Dans : www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2009-immigrants-admis1998-2007.pdf. Consulté le 10 novembre 2010.

VATZ-LAAROUSSI, M et G, BEZZI. 2010. « La régionalisation de l'immigration au Québec : des défis politiques aux questions ethniques ». *Nos diverses cités*, n° 7, p. 31-38

VATZ-LAAROUSSI, M. L. GUILBERT, B. VÉLEZ, G. BEZZI et S. LAPERRIÈRE. 2007. *Les femmes immigrantes et réfugiées dans les régions du Québec : Insertion et mobilité*. Observatoire canadien dans les zones à faible densité d'immigrants, rapport final présenté à la Condition Féminine Canada, Université de Sherbrooke, 189 p.

VATZ-LAAROUSSI, M et A. MANÇO (dir). 2003. *Jeunes, citoyennetés, violences. Réfugiés albanais en Belgique et au Québec*. Éditions l'Harmattan, collection Compétences interculturelles, Paris, Bruxelles, 273 p.

Pour en savoir plus ...

Sur la *Politique d'accueil, d'intégration et de rétentions des personnes immigrantes* de la Ville de Québec, veuillez-vous référer à ce site Internet :

www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publicques/airpi/index.aspx

Sur les services offerts aux populations immigrantes de la Ville de Québec, veuillez-vous référer à ce site Internet : http://www.ville.quebec.qc.ca/immigrants/etablir/services_immigrants/docs/repertoire_services_immigrants.pdf

ANNEXE III : Affiche promotionnelle de la soirée d'information donnée
au Café Nagua

SOIRÉE D'INFORMATION

LES RÉFUGIÉS, PARCOURS MULTIPLES

QUE SAVONS-NOUS D'EUX ?



LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS, SECTION DE QUÉBEC, VOUS CONVIE À UNE SOIRÉE D'INFORMATION SUR...

LES PARCOURS MIGRATOIRES DES RÉFUGIÉS

LA LÉGISLATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

LES RÉFUGIÉS DANS LA VILLE DE QUÉBEC

LES FEMMES RÉFUGIÉES DANS LA VILLE DE QUÉBEC

DES TÉMOIGNAGES

CONFÉRENCIÈRES INVITÉES :

JOSÉE DARIS,

ÉTUDIANTE À LA MAÎTRISE EN PRATIQUES DE RECHERCHE ET ACTION PUBLIQUE (INRS-UCS) ET STAGIAIRE À LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

SÉVERINE GARNIER,

DOCTORANTE EN PSYCHOLOGIE COMMUNAUTAIRE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

ALEXANDRA CHAMPAGNE,

COMITÉ DE PARRAINAGE DES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Où ?

CAFÉ Nagua
990, 1^{re} avenue
Québec
(418) 521-2250

Quand ?

Jeudi le 7 avril 2011
De 19h00 à 21h00

Information: info@liguedesdroitsqc.org



LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

ANNEXE IV : Article de la journaliste pigiste paru dans la revue
Pastorale-Québec

Les réfugiés à Québec, au cœur de notre ville

Par **Valérie Côté**
Journaliste à la pige

Depuis le début des années 2000, avec le contexte mondial actuel, de nombreuses personnes sont appelées à s'exiler de leurs pays pour se réfugier dans des pays plus cléments. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), on dénombre plus de 200 millions de migrants internationaux dans le monde (OIM, 2009). Le 7 avril dernier, la Ligue des droits et libertés, section de Québec, présentait une soirée d'information intitulée : « Les réfugiés, parcours multiples : que savons-nous d'eux ? ». Trois conférencières étaient invitées à venir présenter le fruit de leurs recherches sur les parcours de vie des réfugiés. **Josée Daris**, étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique (INRS-UCS) et stagiaire à la Ligue des droits et libertés, **Séverine Garnier**, doctorante en psychologie communautaire à l'Université Laval et **Alexandra Champagne**, membre du comité de parrainage des étudiants réfugiés de l'Université Laval.

Tout d'abord, **Josée Daris** présentait son mémoire de maîtrise portant sur le portrait général des réfugiés sous l'angle des droits humains. Elle y expose que les mouvements de populations sont de plus en plus complexes. Deux hypothèses se pointent pour elle : l'ignorance du parcours des réfugiés et l'opinion publique négative envers les réfugiés. Elle dresse ensuite un portrait du contexte général des réfugiés: 43,4 millions de personnes sont déracinées par les conflits mondiaux dont 15,2 millions sont des réfugiés. Sur les 15,2 millions de personnes réfugiées, l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient en accueillent 11 millions. Au Canada, il y a de 20 000 à 30 000 réfugiés par année. En 2009, cela consistait en 9,1% de sa population. Il y a différents statuts de réfugiés: les réfugiés parrainés par l'État, les réfugiés parrainés par le privé et les demandeurs d'asile. Au Québec: la population réfugiée admise au Québec de 1998 à 2007 et présente en 2009 se divisait ainsi: 68,9% dans la région métropolitaine de Montréal, 24,2% hors de la région Métropolitaine de Montréal et 6,8% non déterminé. Les cinq principaux pays d'origine des réfugiés pris en charge par l'État et admis au Québec de 2005 à 2009 : Colombie (54,2%), République démocratique du Congo (9,3%), l'Iraq (5,6%), l'Afghanistan (5,2%) et le Burundi (2,9%). Pour sa part, la ville de Québec, selon les statistiques du recensement de 2006, aurait accueilli 22 160 immigrants soit environ 4,5 % de sa population. Les réfugiés parmi ces immigrants se situeraient surtout dans les secteurs: Sainte-Foy/Sillery, La Cité et Limoilou et proviendraient principalement de Colombie et de Bosnie. Il y a eu diverses vagues de réfugiés au Canada: Cambodgiens (1975), Chiliens (1973), Laotiens (1979), Salvadoriens (1983), Vietnamiens (1975), Bosniaques (1993), Afghans (1998), Kosovars (1999) et Colombiens (2000). En conclusion, elle présente le fait que les gouvernements et la société civile ne semblent pas prendre en compte la réalité de l'exil ni le droit des réfugiés, qu'il y a des lacunes grandissantes en matière de protection des réfugiés. « Je m'intéresse aux phénomènes migratoires et aux relations interethniques

depuis maintenant 6 ans. De plus, lors de ces dernières années, j'ai fait trois formations sur les droits humains, dont une à Montréal et deux à Genève. J'ai été très surprise de constater qu'aucune de ces formations n'abordait le droit des migrants ou des réfugiés. Pourtant, on assiste à une augmentation des mouvements de populations. Cette augmentation provoque des changements majeurs aux niveaux social, politique et économique. Je crois qu'il est important de conscientiser les gens à cet effet. Pour mon projet de maîtrise, j'ai alors décidé de me consacrer entièrement aux droits des réfugiés. Leur situation en matière de droits humains est vraiment intéressante à analyser. Leurs flux migratoires sont de plus en plus complexes, les frontières se resserrent énormément provoquant ainsi de nombreux conflits. Le Canada accueille plusieurs réfugiés chaque année et son respect en matière de droits humains à ce niveau porte de plus en plus à la critique. Voilà les principales raisons qui m'ont amenée à travailler sur les personnes réfugiées », conclut-elle.

La deuxième conférencière était **Séverine Garnier**, doctorante en psychologie communautaire à l'Université Laval. Elle a choisi de dresser un portrait des femmes réfugiées colombiennes comme sujet de sa thèse de doctorat. Elle a ainsi interviewé 22 femmes dont 20 femmes réfugiées. Elle s'est ainsi aperçue que le taux de chômage est 2 fois plus élevé chez les femmes réfugiées et que 1 femme sur 10 n'a pas de revenu. Les femmes qu'elle a interviewées sont arrivées à Québec depuis 2 à 10 ans et sont âgées entre 25 et 51 ans. Elle a dressé quelques constats préliminaires qui révèlent en fait les défis que rencontrent ces femmes: défis adaptatifs: hiver, valeurs, cultures, mode de vie, monoparentalité, défi d'apprentissage: langues, utilisations des ressources, systèmes et lois, défis insertions emploi: non-reconnaissance des acquis, études, garderie, finances, lenteur du processus, défis personnels, isolement, problèmes conjugaux, divorce, veuvage, discrimination et défis santé: dépression, maladie. Ces femmes utilisent diverses stratégies pour s'adapter à leur terre d'accueil: apprentissage des langues française et anglaise, emplois divers de nuit souvent exigeants, retour aux études, utilisation des ressources disponibles. Les créneaux d'emplois principaux de ces femmes sont: service de garde, santé et soins à domicile ainsi qu'intervention. Elle résume finalement ce qui l'a poussée à étudier le parcours de ces femmes: « J'avais un grand intérêt pour l'interculturel et les enjeux liés à l'immigration, car ce qui me passionne par-dessus tout, c'est d'entrer dans le cadre de référence de l'autre, d'échanger et de construire ensemble. Je me questionnais à savoir ce qu'il en était de l'empowerment et des enjeux vécus par les personnes qui n'ont pas fait le choix d'immigrer ici (les réfugiés). En outre, je me suis interrogée sur la question de l'arrimage entre leurs besoins, leurs apports et le fonctionnement des systèmes de la société d'accueil. »

Finalement, **Alexandra Champagne**, étudiante au baccalauréat en psychologie, présentait le programme PÉR: programme des étudiants réfugiés réalisé par le comité EUMC-Laval, une association de développement international. Le programme des étudiants réfugiés a débuté en 1978 lorsque l'EUMC a signé une entente avec le gouvernement canadien en vue de coordonner un

programme permettant à des groupes présents sur les campus des universités de parrainer des réfugiés. À ce jour, plus de 1000 étudiants ont été parrainés par plus de 80 comités. Chaque année, environ 60 étudiants sont parrainés. Les participants proviennent d'une trentaine de pays répartis dans le monde entier: Éthiopie, République démocratique du Congo, Somalie, Rwanda, Burundi, Soudan, Birmanie, Afghanistan, etc. Le programme de jumelage de l'Université Laval parraine deux étudiants par année depuis 2001 pour un total de 17 étudiants dont deux filles, âgées entre 17 et 25 ans, dont les pays d'origine sont surtout le Rwanda, le Burundi, et le Congo. Les modalités: le programme dure un an pour le soutien social, académique, financier et matériel. Coût: 17 000 à 25 000\$ par étudiant parrainé. Les étudiants de premier cycle contribuent à raison de 50 cents de leurs frais fixes pour le programme PÉR. Le but du programme est de lever des barrières et enlever des préjugés. Ce qui a amené Alexandra Champagne au PÉR: « En fait, j'avais le goût de faire changement de mes autres activités extra-scolaires, de prendre en charge un projet, venir en aide à des gens, de leur apporter quelque chose de significatif, d'apporter une aide directe, j'avais la motivation de changer les choses et ce n'est pas peut dire, car la vie de deux personnes a littéralement changée ! Malgré tout le travail que cela a exigé, je n'ai jamais regretté m'être impliquée, car cela est tellement gratifiant de voir où en sont rendus les parrainés, ils ont tellement fait de progrès et je suis tellement fière d'eux. Oui, j'en ai appris sur leur culture, d'être en contact avec une autre culture nous amène à remettre en question certains éléments de notre propre culture, donc j'en ai aussi appris sur notre culture, que nous avons tellement intégrée qu'il y a une foule de choses dont nous ne sommes pas conscients. »

Le 20 juin prochain aura lieu la journée mondiale des réfugiés, vous pouvez visiter le site de la Ligue des droits et libertés au www.liguedesdroits.ca afin de savoir les activités dans votre région.

ANNEXE V : Affiche promotionnelle de la conférence présentée au
Collège Édouard-Montpetit

**Josée Daris, candidate à la maîtrise en
recherche et action publique**



Valérie Blanc (bureau E-
et Jean-Pascal Larin (bureau E-

BIBLIOGRAPHIE

- Agier, M. 2002. *Au bord du monde, les réfugiés*. Paris: Flammarion, 186 p.
- Ahmad, N. 2009. « Refugees: State responsibility, Country of Origin and Human Rights ». *Asia Pacific Journal on Human Rights and the Law*, vol. 10, no 2, p. 1-22.
- AI, Amnistie internationale. 2007. « Des droits mouvants : Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, migrants ». En ligne : www.amnestyinternational.be/doc/article11751.html. Consultation le 15 novembre 2010.
- Albert, M. et P. Bernard. 2000. « Faire utile ou faire savant ? : la " nouvelle production de connaissances " et la sociologie universitaire québécoise ». *Sociologie et sociétés*, vol. 32, no 1, p. 71-92.
- Bauman, Z. 2006. *Vies perdues : la modernité et ses exclus*. Paris: Payot, 264 p.
- Beaudoin, J. et C. Mailhot. 2009. « Mieux comprendre la gestion de l'innovation : le cas d'un centre de liaison et de transfert en sciences sociales au Québec ». *Management international*, vol. 13, numéro hors série, p. 147-154.
- Beaudoin, S. et C. Laquerre. 2001. *Guide pratique pour structurer le transfert de connaissances*. Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire, Direction du développement de la pratique professionnelle, 67 p.
- Brodeur et al, 2009. *L'UQAM : une mission particulière de mobilisation des connaissances*. Groupe de travail sur la mobilisation des connaissances, rapport présenté au vice-recteur à la recherche et à la création. En ligne : www.uqam.ca/vrrc/rapports/mobilisation.pdf. Consultation le 1er novembre 2011.
- CCR, Conseil canadien pour les réfugiés. 2010. « Réfugiés et immigrants : un glossaire ». En ligne : www.ccrweb.ca/files/feuilleton_ccr_fra_web.pdf. Consultation le 10 mai 2010.
- CEETUM, Centre d'études ethniques des universités montréalaises. En ligne : www.ceetum.umontreal.ca/. Consulté le 10 septembre 2011.
- Clapham, A. 2007. *Human rights. A Very Short Introduction*. New York: Oxford University Press, 193 p.
- CODAP, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme. 2011. *Les notions de base en matière de droits fondamentaux*. Genève, 172 p.
- Clarindo Oliveira, C. 2006. « Les éléments de résilience chez les demandeurs d'asile et réfugiés politiques ». En ligne : www.fafich.ufmg.br/memorandum/a10/clarino01.pdf. Consultation le 5 juillet 2010.

- CRI, Commissariat aux relations internationales et à l'immigration. 2010. *Projet de politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes*. En ligne : www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publicques/airpi/docs/projet_1_mai.pdf. Consultation le 14 novembre 2010.
- CRIEC, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté. En ligne : www.criec.ugam.ca/Page/default.aspx. Consulté le 10 septembre 2011.
- Da Lomba, S. 2010. « Legal Status and Refugee Integration: A UK Perspective ». *Journal of Refugee Studies*, vol. 23, no 4, p. 415-436.
- D'Amours, I. 1990. *Les communautés culturelles de la région de Québec*. Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 90 p.
- Dandurand, L. 2006. « Quelle société du savoir pour le Québec ? : quelques réflexions ». Dans *Recherches innovations. Des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres qui changent le monde*, revue du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, vol. 3, p. 3-7.
- Dorais, L.-J. 1989. « Intégration et adaptation dans une ville de taille moyenne: les réfugiés d'Asie du Sud-Est à Québec ». *Revue internationale d'action communautaire*, p 177-184.
- Dubois, M. 2005. « L'action scientifique: modèles interprétatifs et explicatifs en sociologie des sciences ». *L'Année sociologique*, vol. 55, p. 103-125. En ligne : www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2005-1-page-103.htm. Consultation le 29 novembre 2011.
- Gauthier, B. 2006. *La recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 4e édition, 619 p.
- Godin, B., M. Trépanier et M. Albert. 2000. « Des organismes sous tension : les conseils subventionnaires et la politique scientifique ». *Sociologie et sociétés*, vol. 32, no 1, p. 17-42.
- Guilbert, L. 2006. « Migrations et médiations dans la ville de Québec ». *Nos diverses cités*, no 2, p. 103-107. En ligne: www.canada.metropolis.net/publications/diversity/diversity_vol2_fr.pdf. Consultation le 4 février 2010.
- Guilbert, L. 2004. « Médiation citoyenne interculturelle. L'accueil des réfugiés dans la région de Québec ». Dans *Médiations et francophonie interculturelle*, Québec: Presses de l'Université Laval, p. 199-222.
- HCNUR, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2009. « Protéger les réfugiés. Le rôle du H.C.R ». En ligne : www.unhcr.fr/4b14f4b12.html. Consultation le 7 juin 2010.
- HCNUR, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2006. « Les droits de l'homme et la protection des réfugiés ». Module d'autoformation 5, vol. 2. En ligne : www.unhcr.org/refworld/pdfid/470b72462.pdf. Consultation le 10 novembre 2010.

- Hessel, S. 2011. *Indignez-vous*. Montpellier: Indigène éditions, 29 p.
- Laforest, R. et M. Orsini. 2003. « Savoir, pouvoir, pragmatisme: l'expertise au service de l'action sociale ». *Lien social et Politiques*, no 50, p. 135-145.
- Legault, G. et L. Rachédi. 2008. *L'intervention interculturelle*. Montréal: Gaëtan Morin éditeur, 2e édition, 304 p.
- Lesemann, F. et C. Goyette. 2003. *Les travailleurs de l'économie du savoir*. Groupe de recherche sur les transformations du travail, des âges et des politiques sociales (TRANSPOL) de l'INRS-UCS, rapport soumis au *Conseil de la Science et de la Technologie*, 68 p.
- Lomas, T. 2000. « La diffusion et l'utilisation de la recherche ». *Isuma*, vol 1, no 1, p. 140-144.
- Malkki, L. 2002. « Speechless Emissaries: Refugees, Humanitarianism and Dehistoricization ». Dans Alexander Laban Hinton (dir.), *Genocide: An Anthropological Reader*, Oxford: Blackwell, p. 344-367.
- Mareschal, J. 2004. « Politiques répressives et droits des réfugiés : vers de nouvelles formes de solidarités ». *Vivre ensemble*, vol. 12, no 4, 9 p.
- Mesny, A. 1996. « Sciences sociales et usages des savoirs par les "gens ordinaires" ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 20, no 1, p.187-198.
- Mesthenos, E. et E. Ioannidi. 2002. « Obstacles to Refugee Integration in the European Union Member States ». *Journal of Refugee Studies*, vol. 15, no 3, p. 304- 320.
- MICC, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2010. « La sélection, l'accueil et l'intégration des réfugiés pris en charge par l'État et parrainés au Québec ». En ligne : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca. Consultation le 14 septembre 2010.
- MRST, Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. 2001. *Savoir changer le monde: politique québécoise de la science et de l'innovation*. En ligne : www.fgrsc.gouv.qc.ca/upload/documents/fichiers/document_24.pdf. Consultation le 28 septembre 2011.
- Osorio Ramirez, M-A. 2009. « La transformation du lien social: Les parcours migratoires et d'établissement des réfugiés de l'ex-Yougoslavie à ville de Saguenay et à Joliette ». En ligne : [www.im.metropolis.net/researchpolicy/research_content/doc/Transformation du lien social Osorio Ramirez final WP38.pdf](http://www.im.metropolis.net/researchpolicy/research_content/doc/Transformation%20du%20lien%20social%20Osorio%20Ramirez%20final%20WP38.pdf). Consultation le 29 avril 2011.
- Phillimore, J. 2010. « Refugees, Acculturation Strategies, Stress and Integration ». *Journal of Social Policy*, p. 1-19.
- Quivy, R. et L. Van Campenhoudt. 2006. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod, 3e édition, 257 p.

- Ridjanovic, A. 2007. « Le rôle des médias dans l'adaptation des réfugiés dans leur pays d'accueil. Le cas des réfugiés bosniaques dans la Ville de Québec ». *Recherches qualitatives*, hors série, no 4, p.69-91. En ligne : www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html. Consultation le 5 février 2011.
- Rousseau, C. 2000. « Les réfugiés à notre porte: violence organisée et souffrance sociale ». *Criminologie*, vol. 33, no 1, p. 185-201.
- Roy, M., J-C. Guindon et L. Fortier. 1995. *Transfert de connaissances – revue de littérature et proposition d'un modèle*. Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), Direction des communications, 53 p.
- Saillant, F., D. Châteauneuf, M. Cagnet et M. Charland. 2009. « L'intervention auprès des réfugiés : accueil, proximité, transformation ». Dans C. Michèle (éd.), *Proximité. Lien, accompagnement et soin*, Québec: Presses de l'Université du Québec, p.41-61.
- Saillant, F. et K. Truchon. 2008. « Être plus que corps. Figure des réfugiés dans l'espace public ». *Lien social et Politiques*, no 59, p.61-74.
- Saillant, F. 2007. « Vous êtes ici dans une mini-ONU: les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, no 2, p. 65-90.
- Smyth, G., E. Stewart et S. Da Lomba. 2010. « Introduction: Critical Reflections on Refugee Integration: Lessons from International Perspectives ». *Journal of Refugee Studies*, vol. 23, no 4, p. 411-414.
- Stehr, N. 2000. « Le savoir en tant que pouvoir d'action ». *Sociologie et sociétés*, vol. 32, no 1, p. 157-170.
- Steimel, S-J. 2010. « Refugees as People: The portrayal of Refugees in American Human Interest Stories ». *Journal of Refugee Studies*, vol. 23, no 2, p. 219- 237.
- Toupin, L. 1999. « Les facettes de la compétence ». *Sciences humaines*, no 4, hors série, p.44-47.
- Trépanier, M. et P-M. Gosselin. 2009. « S'organiser pour que les résultats servent : réflexion sur les conditions d'utilisation des connaissances issues d'une expérience d'observation participante», 17 p.
- Trottier, L-H. et F. Champagne. 2006. *L'utilisation des connaissances scientifiques: au cœur des relations de coopération entre les acteurs*. Groupe de recherche interdisciplinaire en santé, Secteur santé publique, Faculté de médecine, Université de Montréal, 39 p.
- UNESCO, Organisation des Nations Unies pour la l'éducation, la science et la culture. En ligne: www.unesco.org/new/fr/unesco/. Consulté le 13 octobre 2011.

- Vaillancourt, Y. 2007. « La démocratisation des connaissances : l'expérience des pratiques de recherche misant sur un partenariat université-communauté ». Dans Carold Institute (éd.), *Du local au mondial : construire la démocratie*, p. 73-90.
- Van Der Klaauw, J. 2009. « Refugee Rights in Times of Mixed Migration: Evolving Status and Protection Issues ». *Refugee Survey Quarterly*, vol. 28, no 4, p. 59-86.
- Vatz Laaroussi, M., L. Guilbert, B. Vélez, G. Bezzi et S. Laperrière. 2007. *Les femmes immigrantes et réfugiées dans les régions du Québec : Insertion et mobilité*. Observatoire canadien dans les zones à faible densité d'immigrants, rapport final présenté à la *Condition féminine Canada*, Université de Sherbrooke, 189 p.

